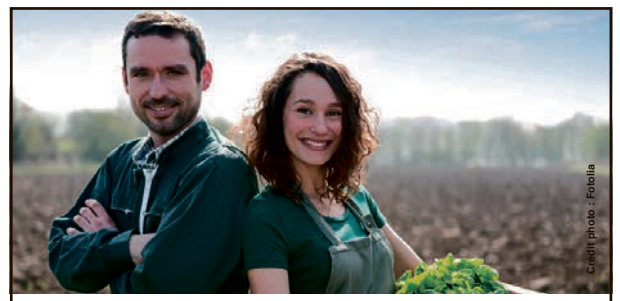
VENDREDI 06 MAI 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1679
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



QUELLE QUE SOIT
VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE,
VOTRE BANQUE EST LÀ
AVEC DES CONSEILLERS
SPÉCIALISÉS.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N°ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Conséquences locales d'une crise internationale



// IMPACT DE LA GUERRE EN UKRAINE

Hausse massive des matières premières et des intrants agricoles, dérèglement des marchés… La guerre en Ukraine a des conséquences très concrètes pour l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Elles sont au cœur des débats qui ont traversé les assemblées générales des FDSEA de la Nièvre et de la Côte-d'Or, elles préoccupent aussi les représentants des productions végétales. Si la guerre perdure, des choix devront être faits, notamment au niveau européen, pour les mois qui viennent.

PAGES 05, 07 ET 11.



Photo : Gendarmerie nationale

P.09
ACTUALITÉS
Gendarmerie // Comment prévenir les vols sur les exploitations



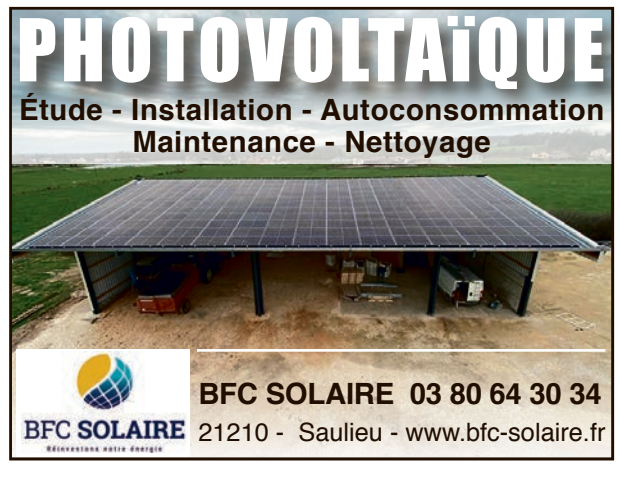
P.16
PRODUCTIONS
Colza // L'implantation 2022-2023 commence dès maintenant !



Photo : Reussir SA

P.28
RURALITÉ
Collectivités // Un coup de pouce pour les centralités rurales





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ENTREPRISES : LA SAS RUZÉ RACHETÉE PAR YNOVAE

.05 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58 : GUERRE ET PAIX

.06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC 58 : FORCE DE CONTINUITÉ

.07 FDSEA 21 : RÉVEILLER UNE SOCIÉTÉ INSTALLÉE DANS LE DÉNI

.08 DÉMONSTRATIONS : VOIR EN ACTION

.09 PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES : UNE CAUSE DE LA RECRUDESCENCE DES VOLS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE : L'AVENIR EN LIGNE DE MIRE

.11 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : UNE ENVELOPPE PRÉCIEUSE ET DE...

.12 ÉNERGIE : PARTENARIAT ENTRE ALLIANCE BFC ET UN PRODUCTEUR...

ACTUALITÉ // EUROPE

.13 LAIT : LE PRIX DU BIO BIENTÔT ÉGAL AU CONVENTIONNEL

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.14 INTERPROFESSION BÉTAIL ET VIANDE : PROMOUVOIR LES VIANDES...

PRODUCTION // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.15 INSTALLATION : LA FONTAINE DE LA PASSION

PRODUCTION // CULTURES

.16 COLZA : L'IMPLANTATION 2022-2023 COMMENCE DÈS MAINTENANT !

PRODUCTION // VIGNE

.17 PRÉVENTION : UN SITE INTERNET POUR CONCEVOIR AU MIEUX SON CHAI

DOSSIER // RÉCOLTE DE L'HERBE

.18 ÉTALER L'HERBE POUR FAVORISER LA QUALITÉ DE L'ENSILAGE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 ENSEIGNEMENT : DES PASSIONNÉS DE LA MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

RURALITÉ // SOCIAL

.27 EMPLOI : PLUS QUE JAMAIS, LA VITICULTURE RECRUTE

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.28 AIDES : UN COUP DE POUCE POUR LES CENTRALITÉS RURALES

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // SANTÉ

.39 NUTRITION : LES MILLE VERTUS DU PETIT LAIT

.39 AGENDA LOISIRS

MAGAZINE // OXYGÈNE

.40 D'AUTRES IMAGES DU MONDE AGRICOLE



// LE DESSIN

// EN BREF

Banques Grégory Erphelin, nouveau directeur général de la fédération nationale du Crédit Agricole

Grégory Erphelin a été nommé directeur général de la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA), annonce la structure dans un communiqué le 3 mai. La FNCA rassemble les caisses régionales du Crédit Agricole, majoritaires au sein de Crédit Agricole SA. Elle joue également un rôle de représentation des caisses régionales ainsi que du groupe Crédit Agricole auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles. Grégory Erphelin succède à Gaëlle Regnard, nommée directrice générale de la Caisse régionale Loire - Haute-Loire. Depuis avril 2017, il était directeur finances, achats, affaires juridiques, engagements et recouvrement et membre du comité exécutif de LCL. Il avait commencé sa carrière en 2001 au ministère de l'Agriculture.

Carburant Des avances mises en place sur le remboursement de la TICPE

Un décret paru au Journal officiel le 29 avril instaure une avance sur le remboursement 2022 de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) acquittée par les agriculteurs sur les carburants (GNR notamment). Elle s'élève à « 25 % du montant remboursé en 2022 au titre des produits acquis en 2021 ». Un niveau inférieur de moitié à celui demandé par la FNSEA (50 %), selon son vice-président Henri Biès-Péré. Celui-ci se dit donc « à moitié content » de cette mesure, qui va toutefois « alléger les trésoreries des agriculteurs ». Les agriculteurs devraient déclarer en octobre leurs achats de carburants de 2021 pour solliciter ce remboursement, versé en 2023. Cette année, le site de déclaration est déjà ouvert.

Sécheresse 100 millions d'euros supplémentaires pour les agences de l'eau

Dans la suite du Varenne de l'eau, les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique « ont décidé d'augmenter en 2022 de 100 millions d'euros le plafond de dépenses des Agences de l'eau », indique le gouvernement dans un communiqué du 29 avril. Ce montant permettra notamment d'« accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation ». Autant de mesures qui devraient permettre de traverser « une période plus sèche et chaude que la normale » annoncée pour le printemps par Météo-France.

// EN IMAGE

16 millions de volailles abattues en raison de la grippe aviaire



Photo : Sansubba

À la date du 29 avril, la France comptait 1 364 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage dont 857 en Vendée, 46 cas en faune sauvage et 30 cas en basses-cours, a indiqué le 2 mai le ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, ce sont plus de 16 millions de volailles qui ont été abattues en France depuis le début de cette épizootie au mois de novembre 2021. Lors de la grippe aviaire 2020-2021, seulement 3,5 millions de volailles avaient été supprimées, en très grande majorité des canards, et dans le Sud-Ouest. Toujours selon le ministère, le phénomène amorce aujourd'hui sa décrue. Beaucoup d'abattages ont eu lieu préventivement.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91% - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// TECHNOLOGIES

La guerre des données agricoles aura-t-elle lieu ?

En posant cette question lors d'une récente séance de travail, l'Académie d'Agriculture entendait attirer l'attention sur un sujet dont l'importance stratégique reste encore largement sous-estimée par les agriculteurs.

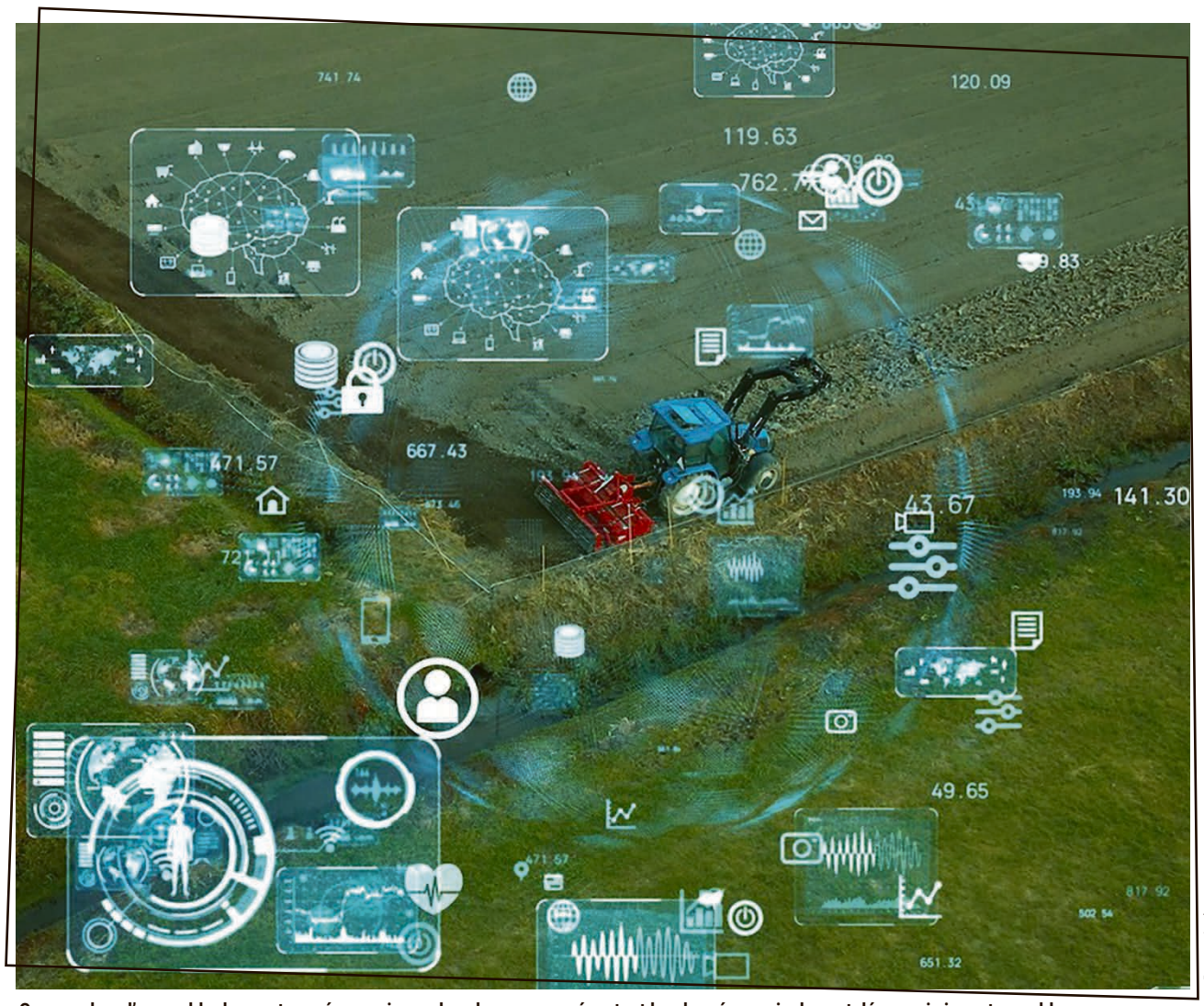
« Nous avons voulu faire le point sur le statut, la protection ou le consentement à l'utilisation par des tiers de ces données professionnelles collectées directement à la source […] mais également par les enregistrements de pratiques devenus obligatoires dans tous les domaines sur des interfaces en ligne », ont expliqué en introduction les académiciens Guy Waksman et Marie-Françoise Brizard-Pasquet, animateurs de cet après-midi de travail. *« L'enjeu central pour le monde agricole est sa capacité à s'organiser pour conserver la maîtrise des données et profiter de leur valorisation et ainsi d'éviter la plateformisation par des acteurs privés en mettant en place une organisation collective »*, a expliqué Guillaume Joyau, secrétaire général de Numagri.

L'association créée il y a deux ans a pour vocation d'œuvrer à la fluidité des données agricoles, à la standardisation des langages et à l'interopérabilité entre les systèmes en partenariat avec Agdatahub et GS1 France.

Large mobilisation sur le sujet

« La prise de conscience des organisations et des institutions est croissante », a-t-il estimé, évoquant notamment le label Data Agri, un outil mis en place par le syndicalisme pour valoriser et sécuriser les données agricoles ou encore la feuille de route Agriculture et Numérique présentée par le ministère de l'Agriculture au moment du Salon de l'Agriculture.

Les autorités européennes sont également mobilisées sur le sujet. Après l'entrée en vigueur du règlement sur la protection des données (RGPD) en 2018, la Commission a engagé en 2020 l'adoption de l'acte sur la gouvernance des données (Data Governance Act), qui vise à promouvoir la disponibilité des données et à créer un environnement fiable pour faciliter leur utilisation à des fins de recherche et de création de nouveaux services et produits innovants. En matière réglementaire, le « Data Governance Act » consacre le rôle des intermédiaires neutres en matière d'échange de données, jugés nécessaires pour créer de la confiance.



Comme dans l'ensemble des secteurs économiques, la valeur que représentent les données agricoles est désormais incontournable.

Dataagricole

Pour illustrer les tenants et aboutissants de ce principe des tiers de confiance, Laurent Journaux, directeur de France Génétique Élevage (FGE), a présenté un cas pratique d'application dans le cadre de la génétique d'élevage. Ce secteur, familier de longue date de la collecte des données, entend intégrer les principes de conformité du futur acte avant même l'entrée en vigueur du cadre réglementaire.

Le tout avec l'appui d'Agdatahub, l'opérateur institutionnel souhaité par l'État et les organisations professionnelles en tant qu'opérateur de plateforme de consentement et d'échange de données. *« La circulation des données que nous avons mise en place s'appuie sur des règles collectives d'échange de données conformes aux principes de Data Agri et décidées au niveau interprofessionnel au sein de FGE »*, a expliqué Sébastien Picardat, le directeur général d'Agdatahub.

L'exemple du génotypage

Ces règles sont ensuite intégrées dans la relation quotidienne des 85 000 éleveurs avec les 200 acteurs avec lesquels ils échangent ces données. *« L'application de ces règles collectives et individuelles entre éleveurs et acteurs de la filière se traduit par la gestion du consentement obligatoire des éleveurs avant tout échange de données, et la visibilité de ces consentements sur un portail dédié et gratuit (Agriconsent) pour les éleveurs »*, poursuit Sébastien Picardat. Quatre systèmes d'information sont concernés : ceux des bovins, ovins lait, ovins viande et caprins, a indiqué Laurent Journaux, ce qui représente des volumes de données considérables. *« Chaque année, nous intégrons 8 millions d'animaux et 40 millions de performances hors génotypage »*, a-t-il expliqué. *« Alors qu'une fois entrées dans le système, les informations circulaient ensuite librement, la nouvelle procédure s'appuie sur un dispositif d'échange de données qui « embarque » la vérification du consentement donnée par l'éleveur entre le point de départ et le point d'arrivée »*, détaille Sébastien Picardat. *« Dans ce dispositif, la technologie est au service des usages »*, a insisté Laurent Journaux, de FGE.

Ceux-ci sont nombreux, du calcul de valeur génétique des animaux au conseil pour la conduite et la reproduction, en passant par la certification des origines. Interrogé sur le risque du refus d'un certain nombre d'éleveurs d'accorder leur consentement, Laurent Journaux a estimé qu'il n'y avait pas de raison de le craindre *« si l'on expliquait bien l'usage des données »*. *« La pérennité de notre système passe par l'établissement de la confiance »*, a-t-il expliqué. Le nouveau système de gestion de consentement est opérationnel depuis ce mois d'avril. Il sera entièrement déployé d'ici 2024 ou 2025.

Actuagri



// ENTREPRISES

La SAS Ruzé rachetée par Ynovae

Après plusieurs mois de négociations exclusives, l'acquisition de l'ensemble des parts de la société Ruzé par la coopérative Ynovae a été officialisée le 31 mars. Un rapprochement qui consolide le territoire d'Ynovae. De son côté, le travail de négoce de la SAS Ruzé continuera tel qu'il était jusqu'à présent.

Comme le souligne Laurent Poncet, président d'Ynovae, « *la coopérative a toujours eu en tête cette notion de territoire* ». Alors, lorsque la SAS Ruzé a été mise en vente, c'est donc logiquement qu'Ynovae s'est portée acquéreur. Après plusieurs mois de négociations exclusives, le rapprochement entre les deux entreprises a été officialisée le 31 mars avec l'acquisition de l'ensemble des parts de la société Ruzé par Ynovae. « *Cette décision de se porter acquéreur est intervenue car cela permet de structurer le territoire agricole du département. Ce qui nous aurait gênés, c'est qu'un acteur d'un autre département achète les parts de l'entreprise Ruzé* », explique Laurent Poncet.

« L'essentiel du changement réside dans la détention des parts »

Le travail de négoce qu'effectue Ruzé n'est pas inconnu pour Ynovae. « *On avait déjà une filiale négoce avec Sénograin. La démarche n'est pas du tout la même qu'avec une coopérative. Un négoce s'adresse à des clients, la coopérative à des adhérents. Les agriculteurs sont propriétaires de leur coopérative. Hormis cela, la relation entre l'entreprise et l'agriculteur est quasiment la même, les attentes sont identiques* ».



Photo Ynovae

Sophie Ruzé et Laurent Poncet (au premier plan), accompagnés de Julie Chabrol et Jean-Luc Billard, ont officialisé le 31 mars l'acquisition de l'ensemble des parts de la SAS Ruzé par Ynovae.

Si les parts de la SAS Ruzé sont désormais propriété d'Ynovae, l'entreprise Ruzé, telle qu'elle est, continuera d'exister. « *On a pris des engagements en disant que l'on ne va pas tout révolutionner. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'évolution. L'essentiel du changement réside dans la détention des parts* », assure Laurent Poncet.

Une mutualisation de certaines compétences et services est prévue pour harmoniser la complémentarité entre les structures. « *Ce sera par exemple le cas du service des ressources humaines, ou du service informatique. Mais cela se fera en douceur et en temps voulu* », précise-t-il. « *La première mutualisation qui sera faite concerne la mise en marché des céréales. Ynovae a déjà mutualisé la mise en vente des céréales avec 110 Bourgogne (dans le cadre de l'Union SeineYonne). Les volumes que l'on collectera avec la SAS Ruzé seront donc mis en marché par l'Union SeineYonne* ».

Avec toujours le but, tant pour Ynovae que pour Ruzé, d'apporter le meilleur service possible aux agriculteurs, dans le respect de leurs attentes.

Christopher Levé



// MARCHÉS

Les JA de Pouilly-en-Auxois ont des idées pour vos emplettes !

Si vous manquez d'idées pour remplir votre panier, ne ratez pas la prochaine édition du marché des producteurs organisé par les jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois, le 14 mai. Vous aurez l'embarras du choix…

Quinze personnes sont déjà sur le pont, parmi les jeunes agriculteurs du canton de Pouilly-en-Auxois, pour mettre la dernière main au marché des producteurs qu'ils organisent. Ce rendez-vous va connaître sa troisième édition, samedi 14 mai de 10 heures à 18 heures, sur un site situé derrière la maison de santé, place Eugène Mugnot. Démarrée en 2018, cette sympathique aventure avait dû, elle aussi, se mettre en sommeil en 2020 et 2021, à cause du Covid. 2022 marque donc son grand retour et les JA comptent bien marquer le coup ! Une bonne dizaine de producteurs de l'Auxois sont annoncés. Vous pourrez donc y acheter de très bonnes choses et même les déguster sur place puisque seront proposés une buvette et un espace restauration dans lequel les visiteurs pourront constituer leur plateau-repas. Cette journée commerciale et gourmande sera enrichie d'animations pour les enfants : tour en calèche et mini-ferme avec des animaux. De quoi ravir les yeux et les papilles.

Berty Robert

Suivez-nous sur notre page Facebook

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58

Guerre et paix

La FDSEA 58 organisait son assemblée générale le 27 avril dernier, au Marault avec au programme : présentation des comptes, compte rendu des actions de l'année écoulée ou encore perspectives d'avenir, le tout teinté par le contexte géopolitique difficile.

« Nous nous sommes rassemblés pour combattre, et sur certains sujets nous avons eu gain de cause. Mais, nous devons continuer car rien n'est jamais fini » souligne Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 lors de l'assemblée générale du 27 avril dernier.



L'Assemblée générale de la FDSEA 58 fut riche en dialogue et en variété de thèmes abordés.

Bilan

Ainsi, le compte rendu d'activité de 2021 a notamment mis en avant l'application de la loi Égalim 2 et la contractualisation avec la visite de collèges et de supermarchés par la section bovine. Un point a aussi été fait sur le travail – en lien avec la DDT et la Chambre d'agriculture - concernant les zones vulnérables, qui a permis de cibler les communes plus précisément. La réglementation sur les boisements a également été évoquée comme thème prenant pour 2021, avec diverses réunions organisées sur le sujet. Côté emploi, la FDSEA a souligné être en lien avec la Région afin de revoir les conditions du travail à la tâche. La section des anciens a, de son côté, rappelé l'issue de son combat, datant de plus de 15 ans, pour la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation et des conjoints collaborateurs. Enfin, l'engagement des JA de Château-Chinon, de Moulins-Engilbert ainsi que de tous les bénévoles a été salué pour leur action de communication positive lors du Tour de France. Emmanuel Bernard a insisté : *« Nous sommes revenus à une activité dense, montrant ainsi la diversité des sujets que nous traitons. Nous conservons dans tous les cas une vision à court et long terme pour mener à bien les dossiers, et ce toujours avec passion et énergie »*.

Les raisons de l'inquiétude

Malgré ces dernières, la table ronde organisée pour l'occasion, avec pour invités Thierry Pouch (responsable du service études références et prospectives à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et Yannick Fialip (membre du bureau et président de la commission économique de la FNSEA, président de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire et éleveur), a mis en lumière un avenir incertain, face à la situation géopolitique et à une pression toujours plus forte des Pouvoirs publics – et plus précisément européens - sur les exploitants agricoles : faire du rendement en limitant les outils pour y parvenir.

Une situation complexe

« Les prix des matières ont dépassé ceux de 2008-2012 et rappellent ceux connus à la fin de la seconde guerre mondiale. Cette hausse est due au conflit en Ukraine » pointe Thierry Pouch avant d'ajouter : *« Si ce problème mondial peut nous paraître loin, les conséquences se font déjà sentir sur les charges des systèmes agricoles locaux et ce dans presque toutes les filières. De plus, il y a un procédé d'arbitrage qui s'opère, notamment avec les produits bios qui sont aujourd'hui boudés ; le consommateur va au moins cher pour pallier la hausse des prix du chauffage ou encore du carburant. Forcément cela a aussi des répercussions sur les exploitants. S'ajoutent à cela les recommandations du Green Deal européen pour manger moins de viande, afin de réduire les importations et donc l'empreinte carbone… Tout cela remet également au goût du jour l'indépendance alimentaire, mais pose la question : par qui ? La France ? L'Europe ? »*.

L'opportunité à saisir

Thierry Pouch poursuit : *« Il faut aujourd'hui intégrer ses éléments géopolitiques dans la conduite des exploitations et se saisir de l'opportunité qui est donnée de réorganiser la société, en trouvant de nouvelles parts de marché. Les exploitants français ont répondu présents pour nourrir la population durant la pandémie ; ils sont donc capables d'aller plus loin s'ils ont des moyens à disposition et le soutien des consommateurs ainsi que des institutions »*. Yannick Fialip continue : *« Il faut retrouver un poids économique dans nos filières avec des leviers à mettre en place »*. Parmi eux, il détaille : *« nous devons remettre de la valeur dans nos productions mettant un avant une qualité issue d'un savoir-faire particulier. Nous pourrions aussi imaginer un chèque alimentation durable pour les ménages les plus démunis pour leur permettre d'acheter des produits français. Nous devons également trouver une certaine résilience pour mieux gérer nos exploitations, ce qui nous permettrait de redonner du sens à notre métier. Il faut expliquer nos pratiques, car les attentes sociétales ne sont pas en accord avec les moyens dont nous disposons pour avoir une véritable compétitivité de production. Nous devons reprendre la main et nous affirmer pour continuer »*. Emmanuel Bernard conclut : *« Nous ne devons plus baisser la tête. Nous devons porter nos combats pour les mener à bien, et c'est aussi à nos élus de le faire avec nous. Nous pouvons réussir, mais collectivement »*.

Chloé Monget

D'autres sujets

Durant les échanges, d'autres thèmes ont été abordés, comme l'emploi, avec la complexité de trouver des salariés ou les problèmes de reprises des exploitations. Emmanuel Bernard pointe d'ailleurs : *« Nous devons présenter tous les métiers qui sont en lien avec l'agriculture afin d'attirer les jeunes dans nos filières. Nous avons des professions passionnantes, à nous de les mettre en avant »*. L'attractivité du territoire a aussi été mise en cause dans la désertification des exploitations : *« Si la Nièvre ne propose rien, les gens ne restent pas. Nous devons pouvoir leur montrer qu'il fait bon vivre ici, par de la communication »* insiste Romaric Gobillot, président de la section bovine. Un appel aux bonnes volontés a enfin été fait pour que « *chacun s'investisse dans l'outil qu'est l'abattoir de Corbigny, afin qu'il puisse rouvrir ses portes »* explique Emmanuel Bernard. Enfin, il a annoncé sans détour : *« nous n'accepterons pas que les dossiers d'installations ou de PCAE soient tranchés à Dijon ou Besançon comme le Conseil régional prévoit de le faire »*.

Relance syndicale : des cantons distingués

Les cantons de Fours, Pouilly et La Charité ont été distingués lors de l'assemblée générale pour la progression des cotisations en 2021 sur leurs territoires. *« La démographie agricole pose de véritables enjeux à la FDSEA qui se doit de sans cesse renouveler ses adhésions. Notre indépendance de fonctionnement est essentielle. Notre audience est aussi notre force lors de nos échanges avec l'administration et les élus »* explique Emmanuel Bernard. Stéphane Aurousseau, président du canton de Fours, détaille : *« La relance consiste à aller voir des agricultrices et agriculteurs chez eux pour parler des actions de la FDSEA ; cette initiative est bien perçue car nous pouvons avoir un échange individuel, à bâtons rompus, avec les sympathisants qui peuvent ainsi avoir une information sur les positions syndicales et les services de la FDSEA « à la source»*, de la bouche du président cantonal et de l'animatrice !



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC 58

Force de continuité

Le 23 avril, le centre expo de Nevers accueillait l'Assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre. Entre bilan, vote et projets, elle fut marquée par une volonté de constance.

Près de 600 personnes se sont rendues à l'Assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre le 23 avril dernier à Nevers. *« La mobilisation fut forte et nous en remercions tous les participants »* souligne Mathieu Danvy, technicien en charge des dossiers « Communication », « Promotion » et « Environnement ».

Preuve de cette union, il poursuit: *« Toutes les mentions statutaires et la validation des comptes ont été votées à l'unanimité, c'est assez rare pour être mis en avant! »*. Du côté du renouvellement du conseil d'administration, si tous n'étaient pas pour la même liste, la majorité l'a emporté avec l'élection de la liste de Bernard Perrin, président sortant. Au total, elle a réuni 3 847 voix (1) (75,54 %) contre 1 246 voix (24,46 %) pour la liste de Philippe Berrier.

Avenir

Pour l'année prochaine, si aucune nouveauté majeure n'a été mise en avant, Mathieu Danvy insiste: *« Depuis la mise en place de l'écocontribution, il y a environ deux ans, nous avons pris un tournant stratégique en lançant une série de nouveaux projets en lien avec la préservation et la restauration des milieux (création de mares, implantation de haies, aménagement sur les canaux pour limiter les noyades de la faune sauvage etc.). Nous sommes maintenant en phase de consolidation sur ces thématiques. La porte reste pour autant ouverte à de nouvelles idées pour les années à venir tout en continuant d'assurer notre cœur de métier »*.

Chloé Monget

(1) Voix chasseurs et voix dites « hectare ».

Évolutions des dégâts

La répartition des dégâts de la campagne 2020-2021 est de 8,20 % pour les grands cervidés, 0,40 % pour les chevreuils et de 91, 40 % pour les sangliers. Les plus touchées ont été les prairies représentants 53,8 %, puis les céréales (35,8 %) et enfin les oléoprotéagineux (10,5 %). Dans ce contexte, la FDC 58 a fait remarquer: *« une forte pression sur les prélèvements de sangliers depuis l'été 2021 (avance de 500 prélèvements depuis le mois d'octobre); une absence de glandée et de disponibilité forestière induisant des déplacements de populations et une concentration des sabliers là où ils trouvent à manger; très peu de laies suitées observées pendant la période de chasse »*. **Au total, 8 401 sangliers ont été prélevés en 2021 contre 7 886 en 2020. Un zoom a été réalisé sur l'arrêté préfectoral du 9 février 2022 ouvrant la chasse tous les jours de la semaine: mesure jugée** *« techniquement inefficace et contre productive vis-à-vis des autres usagers de la nature puisque 34 sangliers ont été abattus en dehors des 4 jours standard soit 2,9 % des prélèvements »*. **Enfin, pour 2021-2022, près de 1 300 000 euros d'indemnisation ont été versés aux exploitants agricoles pour les dégâts (voir tableau).**



Les voix exprimées dans les votes sont les voix des chasseurs et les voix dites « hectare ».

Nouveau Conseil d'administration

La liste de conduite par Bernard Perrin est constituée comme suit: Marie Damien, Georges de Miranda, Robert Lemoine, Cédric Vincent, Yannis Lemaitre, Émilie Philippe, Thierry Poitreneau, Michel Rapiat, Hervé Compot, Étienne Gauthier, Philippe Gauthier, Dominique Patry, Guy Roblin, Hervé Bonneau (Chasses privées), Emmanuel Berlo (Chasses communales).

Situation budgétaire en cours

	Budget 2021-2022			En cours 2021-2022	
	Quintaux	Coût unitaire	Budget prévisionnel	Quintaux	Montant
Prairie			*400 000*		*400 000*
Maïs grain	8 000	14.00	112 000	15 130	253 690
Mais ensilage	32 000	3.30	105 600	40 674	152 860
Colza	250	36.00	9 000	520	27 297
Tournesol	1 000	33.00	33 000	2 987	135 389
Céréales	8 000	16.00	128 000	13 338	264 910
Pois	1 000	20.50	20 500	578	15 002
Divers			30 000		15 662
Total	50 250		838 100	73 227	1 264 810

Déficit en cours : - 430 k €

FDC 58

Situation budgétaire en cours concernant les dégâts de gibiers.



Près de 600 personnes ont fait le déplacement pour l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre à Nevers.

Charles Baracco, nouveau président du syndicat // JA

Agriculteur en polyculture élevage à Avallon et membre des JA de l'Yonne depuis plus de six ans, Charles Baracco est le nouveau président du syndicat depuis le jeudi 21 avril. Il succède à Maxime Boucher, président depuis 2018.



Président du canton d'Avallon des JA pendant six ans, Charles Baracco est le nouveau président des JA de l'Yonne.

Après deux mandats consécutifs, Maxime Boucher a choisi de laisser sa place à la présidence des JA de l'Yonne. Et c'est Charles Baracco, trésorier sur le dernier mandat et président du canton d'Avallon depuis six ans, qui lui succède.

À 34 ans, cet agriculteur en polyculture élevage connaît bien le syndicat des jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *Je me suis installé en octobre 2015 et l'aventure JA a commencé immédiatement. J'ai été élu président du canton d'Avallon seulement quelques mois après (en décembre ou janvier)* », sourit-il.

Élu le jeudi 21 avril lors d'un conseil d'administration électif, Charles Baracco a toujours eu cette passion pour les animaux. « *Cette vocation m'est venue très jeune, même si je ne suis pas issu d'une famille d'agriculteurs. On m'aurait demandé, à cinq ou six ans, si je savais déjà ce que je voulais faire plus tard, j'aurais répondu que je voulais travailler dehors, avec des animaux* », raconte-t-il. « *Je ne voulais pas forcément être agriculteur, mais j'ai toujours su que je voulais faire un métier en lien avec l'agriculture* ».

Après avoir travaillé à Dijon Céréales, puis avoir été commercial dans une autre coopérative pour la vente d'aliments pour bétail, l'opportunité de s'installer s'est offerte à lui. « *Jean-Bernard Petit, avec qui je suis associé, recherchait quelqu'un pour prendre la suite de son frère Claude, parti à la retraite. J'ai alors décidé de sauter le pas* ».

Défendre la profession

Désormais président des JA de l'Yonne, Charles Baracco a cette volonté de « *défendre la profession, qui est souvent décriée et ciblée par des attaques notamment sur l'impact environnemental, que je trouve personnellement injuste. Parce que les techniques ne cessent de s'améliorer, on a de plus en plus de connaissances sur nos pratiques. Il faut aussi savoir qu'on est de plus en plus contrôlé aussi alors je ne vois pas comment on peut nous reprocher autant de choses aujourd'hui* », confie-t-il.

Il a aussi cette envie de rassembler « *et de remettre du dynamisme au sein des JA. Avec le nouveau bureau, on a aussi l'objectif d'avoir une meilleure interaction entre les cantons et le département, afin d'obtenir des retours du terrain et d'en faire écho auprès des services de l'État* ». Charles Baracco met également le travail effectué auprès des jeunes, dans les écoles, en tête de liste des priorités. « *Il faut que l'on soit présent pour positiver sur nos métiers* ». Et ainsi donner envie aux jeunes de suivre l'exemple de leurs aînés en travaillant dans l'un des nombreux métiers qui composent le milieu agricole.

Christopher Levé

La composition du bureau

Le jeudi 21 avril, le nouveau bureau des JA de l'Yonne a été élu. Outre Charles Baracco, le nouveau président, Jean-Baptiste Godefroy devient secrétaire général, Valentin Paulvé secrétaire général adjoint, Rémi Morizot et Louison Boise coprésidents installation, et Jean-Christophe Paupe trésorier.

// FDSEA DE CÔTE-D'OR

Réveiller une société installée dans le déni

La crise sanitaire aura servi de premier révélateur et la guerre en Ukraine enfonce le clou : nous avons besoin d'une agriculture qui produit et nourrit. La dernière assemblée générale de la FDSEA 21 aura servi de chambre d'écho à ce constat. Mais raviver cette évidence réclame un engagement constant face à une société tellement prompte à passer à autre chose…

Il faut s'y faire : nos sociétés excellent dans leur façon de surréagir émotionnellement aux chocs auxquels elles sont confrontées. Cela donne parfois des résultats intéressants, tels que la prise de conscience, au déclenchement de la crise sanitaire en 2020, de l'importance de pouvoir se ravitailler auprès de producteurs locaux. Le soufflé, pourtant, est vite retombé. En sera-t-il de même avec les conséquences de la guerre en Ukraine ? Cette tragédie met en évidence la dépendance délétère de nombreux pays confrontés à un dérèglement brutal des marchés agricoles. Elle fait comprendre à chacun l'importance de nos propres productions agricoles. Mais cette compréhension ira-t-elle jusqu'à débattre de la redistribution des cartes à l'œuvre ? Remettra-t-elle en question des conceptions trop « citadines » de l'agriculture ? Les semaines qui viennent nous le diront mais, dès le 29 avril, la FDSEA de Côte-d'Or mettait le sujet sur la table, à l'occasion de son assemblée générale.



À la tribune de l'assemblée générale du 29 avril, Fabrice Genin, président de la FDSEA 21, a insisté pour que l'on profite du contexte actuel afin de repositionner l'agriculture au centre de l'économie française.

Besoin d'une vision politique

À Saint-Julien, près de Dijon, participants et invités n'ont pas éludé le sujet, et ce d'autant plus que de nombreux élus avaient fait le déplacement (les députés Fadila Khattabi, Didier Martin et Didier Paris, les sénateurs Anne-Catherine Loisier et François Patriat et le conseiller départemental Marc Frot) auxquels s'ajoutait Nadine Muckensturm, directrice adjointe de la Direction départementale des territoires (DDT). *« Ce qui éclate aujourd'hui,* rappelait l'invité d'honneur de cette assemblée, Hervé Lapie, agriculteur dans la Marne et secrétaire général adjoint de la FNSEA, *nous, nous l'expliquons depuis 15 ans ! Il faut faire confiance aux agriculteurs mais ces derniers ont besoin d'une vision politique à moyen et long terme… »* L'exact inverse de ce qui se passe actuellement, où nous subissons les évènements au lieu de les anticiper. *« On va traverser une époque où les choses vont se transformer fondamentalement,* ajoutait Fabrice Genin, le président de la FDSEA 21. *Mais je ne suis pas sûr que tout le monde en soit conscient. Voilà 60 ans qu'en France, on ne sait plus ce que c'est que d'être confronté à de vraies difficultés d'approvisionnement ! »* Dans ce tourbillon où se mêlent craintes de difficultés alimentaires et incertitudes sur nos capacités à disposer de semences et de fertilisants pour les récoltes à venir, ce n'est pas seulement l'avenir de l'agriculture française qui est en question, mais celui de tout l'écosystème rural, tellement malmené depuis plusieurs années. Les résultats des dernières élections présidentielles traduisent, au mieux, les attentes qui sont les siennes et, au pire, la « cassure » sociétale qu'il représente.

Une légitimité pour la ruralité

« Nous représentons un réseau qui a énormément de liens avec les communes et les territoires ruraux, poursuivait Fabrice Genin. *Nous y sommes légitimes ».* Le fragiliser, c'est mettre en péril tout un pan de la société française. Dans un tel contexte, ce qui insupporte le plus les agriculteurs présents, c'est le climat de peur régulièrement entretenu face à la chose agricole (voir encadré). *« Si l'agriculture redevient aujourd'hui un enjeu central,* soulignait le président de la FDSEA 21, *on parle beaucoup, mais, concrètement, les choses ne changent pas. Nous avons détricoté notre capacité à produire, revenir en arrière est urgent ! »* Pour cela, il faudra dans le prochain gouvernement un ministre de l'Agriculture à la hauteur des enjeux. Indéniablement, l'actuel détenteur du poste a « fait le boulot » mais l'horizon qui s'ouvre aujourd'hui réclame un responsable politique capable de dire concrètement vers quoi l'agriculture française doit aller. Par ailleurs, comme la campagne des législatives est déjà lancée, Hervé Lapie n'a pas hésité à inciter les adhérents à rappeler aux différents candidats les 30 propositions que la FNSEA avait présentées avant la présidentielle. Les messages restent d'actualité ! *« C'est important pour souligner que les agriculteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement du pouvoir d'achat des consommateurs et pour alerter sur le fait que de plus en plus de projets agricoles sont confrontés à des contestations systématiques et pas toujours justifiées ».* L'époque que nous vivons impose de toute façon la nécessité de revoir les cadres traditionnels : *« C'est ce que le gouvernement est en train de faire sur le nucléaire ! »* remarquait Fabrice Genin, et c'est sans doute ce qui caractérise une vision stratégique qui doit s'appliquer à l'agriculture, comme le soulignait le thème choisi pour cette assemblée générale. S'adressant aux élus présents, le président du syndicat côte-d'orien concluait ainsi son propos : *« Il va falloir aller vite, sur la Loi de modernisation de l'économie (verrou à réformer pour rendre Égalim 2 réellement efficace), sur la gestion de l'eau… Sinon, nous subirons des choix uniquement conditionnés aux questions de pouvoir d'achat ».* Et on le sait : dans ce cas de figure, les agriculteurs ne sont jamais gagnants…

Berty Robert



Invité d'honneur de cette assemblée, le secrétaire général adjoint de la FNSEA Hervé Lapie.

Ils ont dit…

Sur les chartes riverains liées aux Zones de non-traitement (ZNT) : *« Il faut être clair,* affirmait Fabrice Genin, *soit les produits phyto sont dangereux et il faut les interdire, soit on explique clairement ce qu'il en est, mais arrêtons de jouer sur les peurs des uns et des autres ! »*

Hervé Lapie, secrétaire général adjoint de la FNSEA : *« Nous sommes à la manœuvre pour alléger le Green deal et la stratégie « Farm to fork ». Il ne faudra pas non plus geler des surfaces productives avec des jachères. Il est surtout important de ne pas oublier les corps intermédiaires, dont nous sommes l'un des représentants, afin de ne pas laisser la place aux groupuscules et aux ONG… »*



// DÉMONSTRATIONS

Voir en action

Le 27 et 28 avril, SV Pro, en partenariat avec Pottinger, proposait une démonstration de matériel de fenaison ; un moment d'échanges professionnels et de convivialité.



Damien Martin est venu accompagné par son beau-frère, son beau-père et son neveu.

« Même si nous n'achetons rien, ce type d'événements permet de se tenir au courant des évolutions du matériel. N'étant pas encore client SV PRO, c'est toujours intéressant de les découvrir » réagit Damien Martin, exploitant agricole à Montigny-sur-Canne, lors des démonstrations organisées par SV Pro et Pottinger au Gaec des Plots à Devay. Entre les tracteurs John Deere (de 100 à 400 ch) et le matériel divers (faucheuse, faneuse, andaineur, télescopique, presse et remorques ensileuses) une dizaine d'appareils étaient en marche pour les démonstrations dynamiques. *« Nous voulons maintenir le lien avec les clients nivernais et les agriculteurs curieux de nos marques, c'est indispensable de proposer ce genre d'événements pour y parvenir. D'ailleurs, nous alternons les thèmes entre la fenaison et le travail du sol afin de répondre le plus largement possible à la demande locale »* souligne Arnaud Tran, responsable matériel d'accompagnement pour SV Pro.

Un contexte favorable

De son côté, Jérémy Darmet, responsable Centre France pour Pottinger, détaille : *« malgré les conflits, c'est un contexte favorable pour vendre du matériel, car les cours des marchés sont assez bons que ce soit en culture ou en élevage. De plus, dans la Nièvre, les structures agricoles se développent, la main-d'œuvre agricole est de plus en plus compliquée à trouver ce qui rend la mécanisation des taches indispensable. Et, nous nous devons d'être présents pour proposer à nos clients les outils les plus adaptés à leurs besoins »*. Au total, sur les deux jours, près de 300 personnes ont participé à la rencontre. Une autre démonstration de la gamme travail du sol est envisagée pour l'automne.

Chloé Monget



Le service de remplacement, la Fédération des Cuma ou encore la Chambre d'agriculture étaient partenaires de l'événement.



De gauche à droite : Arnaud Tran, Frédéric et Philippe Maillault, Jérémy Darmet.

Les accueillants

C'est donc au Gaec des Plots que l'événement se déroulait. Frédéric et Philippe Maillault, les associés, pointent : *« Nous avons confiance en SV Pro et Pottinger depuis environ 15 ans. Ils proposent du matériel facile à utiliser et fiable. De plus, lorsque nous avons un problème, nous obtenons toujours de l'aide auprès d'un interlocuteur. C'est peut-être un détail mais cela change tout. Dans la même lignée, ils viennent aussi nous aider à mettre les machines en route, en réglant les appareils. Le contact humain dans ces cas-là n'a pas de prix »*.

// UN AN ET DEMI SANS BÂTIMENT

La solidarité locale mobilisée

Jean-Baptiste Fabry s'est installé à Champvoux en 2012, sur la ferme familiale. Mais, tout ne s'est passé comme prévu et aujourd'hui il remercie ceux qui l'ont aidé.

« Je n'aurais jamais pensé que les choses se seraient déroulées comme cela » explique Jean-Baptiste Fabry, exploitant à Champvoux (12 vêlages, 100 brebis, et 220 ha de céréales). Depuis tout petit, il baigne dans le monde agricole avec des parents et des grands-parents agriculteurs : *« C'était une évidence pour moi, mais au départ mes parents voulaient que j'emprunte une autre voie »*.

Persévérant, Jean-Baptiste Fabry finit par s'installer sur la ferme familiale en 2012 avec en poche un BTS Management des unités commerciales et un BPREA. *« L'exploitation était en indivision entre mon père et mes deux oncles. Si tout se passait plutôt bien, ça s'est corsé rapidement. En effet, un de mes oncles voulait un certain prix pour ses parts, ce que je comprends tout à fait. À chaque proposition, je demandais un emprunt, et quand tout était calé, rien ne se passait car finalement ce n'était jamais assez »*.

De mal en pis

Entre querelles quotidiennes et après plusieurs procédures qui lui ont été favorables, la cour d'appel donne finalement raison à son oncle. Résultat : Jean-Baptiste a dix jours pour quitter les lieux. *« Je devais tout retirer, que ce soit les animaux, les cornadis, la paille, le matériel divers… »*. Pour ne rien arranger, sa mère, qui le soutenait, décède subitement, son père fait un grave AVC et il perd un autre être cher : *« Psychologiquement, j'étais au plus bas, car il était difficile de faire pire »*.

Une vie dans la boue

Ainsi, durant un an et demi, il n'a plus de bâtiments : *« J'ai été obligé de laisser les vaches dehors durant tout ce temps. J'ai d'ailleurs perdu un veau. N'ayant aucun bâtiment, je ne pouvais pas mettre à l'abri mon matériel ou encore me mettre à couvert en cas de pluie. Je travaillais dans la boue en permanence »*. Afin de ne pas répercuter ses ennuis sur la vie communale, il fait comme il peut : *« je nettoyais les roues de mon tracteur à la truelle afin de ne pas les décrotter sur la route ; tout était très compliqué »*. Mais, Jean-Baptiste n'était pas seul.

« Quand j'ai parlé de ma situation, mes amis (agriculteurs ou non) de Varennes-Vauzelles, Raveau, Guérigny, Pougues, Tronsanges, Pouilly, Champvoux… m'ont dit que je partais pour mieux revenir. Et, sans rien demander en retour, ils se sont mobilisés et sont venus avec leur propre matériel pour m'aider. Ils ont aussi mis une partie de mon matériel sous leurs bâtiments. C'est très touchant de voir qu'une solidarité existe encore. Sans eux, je pense que cela aurait été très complexe de continuer ! ». D'ailleurs, il pense à faire une grande fête de remerciement. Aujourd'hui, Jean-Baptiste Fabry insiste : *« J'ai pu récupérer ma ferme, preuve que la roue tourne »* avant d'ajouter : *« j'ai plein de projets : étoffer son cheptel, ou encore installer mon neveu sur la ferme avec moi – car la structure le permet »*. Papa depuis 6 mois d'un petit Paul, il conclut sa mésaventure par un conseil : *« avec le temps, la roue tourne et il faut garder à l'esprit que face à l'agressivité inutile, la parole est d'argent et le silence est d'or »*.

Chloé Monget

Un regret



Jean-Baptiste et son fils, Paul, «peut-être futur agriculteur».

Si Jean-Baptiste Fabry est aujourd'hui en paix avec lui-même, il a tout de même un regret : *« la Chambre d'agriculture avait parlé à mon père d'un transfert de bail. Mais, à l'époque il n'en a pas tenu compte, car mes oncles voulaient lui vendre. Je pense que mon installation se serait passée autrement si nous avions opté pour cela »*.



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V-MAT Construction
Dallage Béton

Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

contact@vmat-dallage-chape.fr

// HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Une cause de la recrudescence des vols sur les exploitations agricoles

Depuis quelques mois, une recrudescence des vols sur les exploitations agricoles est à constater. Carburant, outillage, ferraille… depuis la hausse des prix des matières premières, ces dernières sont devenues la cible privilégiée des voleurs.



Gendarmerie nationale

Depuis la hausse des matières premières, une recrudescence des vols sur les exploitations agricoles est à constater

Lors du week-end de Pâques, plusieurs milliers d'euros d'outillage ont été volés à la scierie de la commune d'Hauterive. Plusieurs milliers de litres de carburant ont également été dérobés dans le même secteur, sur cette même période. Des faits qui sont loin d'être isolés dans le département. Au début de l'année, c'est la commune de Villeneuve-l'Archevêque qui était ciblée avec plusieurs centaines de litres de GNR volées. « *La plupart des faits dans le département, au niveau des exploitations agricoles, concernent le vol de carburant, le vol de petits et moyens outillages, ou encore de la ferraille. Tout ce qui tient dans un camion en somme* », indique le Major Stéphane Verse, référent sûreté du groupement de la gendarmerie de l'Yonne. « *On constate une recrudescence depuis le début de l'année, voire un peu avant, avec la hausse des prix des matières premières* ».

Avec la crise sanitaire et les confinements, le nombre de vols et cambriolages avait largement chuté dans l'Yonne. Cependant, avec le retour à la quasi « normalité », il était prévisible que ces délits repartent à la hausse. « *Aujourd'hui, on est sur des chiffres similaires à ceux avant la crise sanitaire* », affirme le Major Verse.

Des vols de nuit, comme de jour

Des vols qui, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, ne se font pas seulement de nuit. « *Sur les exploitations, ils se font aussi la journée, lorsque celles-ci sont un peu éloignées de toutes habitations* », poursuit-il.

Des faits facilités par le manque de protection de certaines exploitations, qui ne ralentissent pas les voleurs. Pourtant, il existe des choses à mettre en place, souvent à faibles coûts, pour dissuader les voleurs d'agir. « *Il y a la protection périmétrie, c'est-à-dire tout ce qui est clôture et accès à l'exploitation. Il est bien d'avoir une vraie clôture, qui n'est pas forcément grillagée, cela peut-être aussi une clôture végétale comme une haie. L'idée est d'empêcher un véhicule de s'approcher le plus possible de la zone du vol* », détaille le Major Verse. « *Pour les portails, dans la mesure du possible, il est mieux de les laisser fermer lorsqu'on n'est pas sur l'exploitation* ».

L'éclairage est aussi un moyen intéressant pour repousser les voleurs et alerter le voisinage d'une intrusion. « *Et même s'il n'y a pas d'habitation aux alentours, si un véhicule ou une patrouille passe, cela attire l'attention. Et les passants auront peut-être plus facilement le réflexe d'appeler le 17 en soupçonnant quelque chose d'anormal* ».

Les caméras, l'atout numéro 1

S'ils sont plus coûteux, les systèmes de protection par caméras ou pièges photos sont néanmoins les plus efficaces. « *Pour les caméras, il faut qu'elles soient visibles, pour l'aspect dissuasif, et qu'elles surveillent les accès aux sites et aux différents hangars* », précise le Major Verse.

Pour les vols de carburant, des dispositifs permettent de les détecter directement. « *On peut mettre en place une petite sonde qui s'installe aussi bien sur les engins que sur les cuves. Lorsqu'il y a une baisse brutale du niveau de carburant, cela envoie une alarme sur le smartphone de l'exploitant. Il est même possible de raccorder ce dispositif à une alarme sonore sur le site* », explique-t-il.

Un chien est également considéré comme un dispositif de protection. « *L'essentiel c'est qu'il aboie* », sourit le Major Verse. Dans le cas où un chien mord un cambrioleur, l'exploitant ne risque toutefois pas grand-chose, « *car il y a déjà la violation de domicile voire de tentative de cambriolage* ».

En cas de vol, il est essentiel de prévenir la gendarmerie. « *Certains exploitants ne nous signalent pas les faits lorsqu'ils sont victimes de dégradations ou de « petits » faits. Pourtant, même s'ils ne veulent pas déposer plainte, il est intéressant pour nous qu'ils fassent remonter l'information car c'est ce qui nous permet de déterminer des zones où des vols peuvent à nouveau avoir lieu. En nous faisant remonter des faits, cela nous permettrait par exemple d'aménager nos services pour des patrouilles, des interventions spécifiques, des points de contrôle sur des carrefours* », assure le gendarme. De quoi faciliter le travail des militaires et réduire les risques de nouveaux vols sur son exploitation ainsi que sur celles de ses voisins.

Note : Pour obtenir des conseils afin de protéger son exploitation, contacter le Major Stéphane Verse
06 46 87 26 72 ou à
stephane.verse@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Christopher Levé



// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

L'avenir en ligne de mire

Directrice de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er avril, Anne Bronner livre les priorités sur lesquelles l'organisme consulaire va devoir travailler.



Anne Bronner a pris la succession de Jean-Luc Linard à la direction de la Chambre régionale d'agriculture de BFC.

Un mois après votre prise de fonctions à la direction de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, quelles sont vos priorités ?

Anne Bronner : *«C'est d'abord aller à la rencontre des acteurs régionaux : Chambres départementales, État, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), acteurs économiques, organisations syndicales, instituts de recherche… Avec un principe de base : être à l'écoute et voir comment on peut conforter la Chambre régionale d'agriculture dans son écosystème, dans l'intérêt collectif des agriculteurs. Il s'agit aussi d'élaborer des outils à destination des Chambres départementales et d'animer des réseaux. Vis-à-vis du Conseil régional, la Chambre d'agriculture est vraiment l'interlocuteur qui porte la voix du monde agricole. Cela nous oblige à être un partenaire rigoureux, de confiance, qui mobilise des compétences multiples sur des sujets souvent complexes. Nous devons être capables de proposer une feuille de route. Avec Christian Decerle, le président de la Chambre régionale, nous allons travailler sur trois axes :*

- identifier des sujets prioritaires sur lesquels nous devrons proposer des objectifs, une méthodologie, un calendrier. C'est le cas pour l'installation-transmission, les bovins allaitants, l'eau et le changement climatique.

- travailler de manière prospective sur l'évolution de nos agricultures à l'horizon des 10 ou 20 prochaines années afin, notamment, de définir les besoins d'accompagnement. C'est une attente exprimée par Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional BFC.

- renforcer la communication sur tout ce que nous faisons. Il s'agit aussi de renforcer le dialogue avec les élus et l'État. Dans ce cadre nous soutenons la journée Profilait du 23 mai, destinée à mettre en valeur le potentiel de production régional de protéines végétales à destination de l'élevage au sens large. Il y aura aussi un événement organisé dans le cadre de l'Observatoire prospectif de l'agriculture (OPA-BFC). D'ici la fin de l'année, nous programmerons des journées de la bio, et une journée sur l'eau et le changement climatique».

De quelle manière la Chambre régionale d'agriculture peut-elle agir sur la question de la gestion de l'eau ?

A.B. : *«Elle a été pleinement mobilisée dans le cadre du Varenne de l'Eau et du changement climatique. Un travail important de diagnostic a été mené, avant même ma prise de poste. Il est important de disposer, sur la question, de lignes directrices régionales, à l'intention des départements qui restent les niveaux opérationnels, via les Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). Une trentaine de conseillers sont formés sur le sujet du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau. Nous portons aussi des études, souvent en lien avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), afin d'évaluer les besoins actuels et futurs en eau, et les pistes d'adaptation. Dans ce cadre existe un travail spécifique sur l'abreuvement des animaux. Il y a également une étude prospective, portée par la Draaf, mais qui mobilise également la Chambre régionale d'agriculture et certaines Chambres départementales, cofinancée par l'État, le Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture. Sur trois territoires et trois filières (bovins allaitants en Saône-et-Loire, lait AOP dans le Doubs et grandes cultures en Côte-d'Or), des ateliers réunissant les différents acteurs concernés ont été organisés, avec l'objectif de définir des scénarios d'évolution et de projection de ces différents modes d'agriculture, à horizon 2030-2050. La profession aura à se positionner, sur la base des scénarios qui auront été définis. Une table ronde sur le sujet a été organisée lors de la dernière session de Chambre régionale d'agriculture, le 11 mars. Enfin, nous travaillons à un plan régional d'adaptation qui pourrait être présenté fin 2022 ou début 2023.»*

> ***« Dans son dernier rapport, le CGAAER repositionne les Chambres d'agriculture comme point d'entrée sur l'installation »***

La thématique de la rémunération des éleveurs bovins allaitants est aujourd'hui mise en lumière par l'entrée en vigueur de la contractualisation. Comment agissez-vous sur ce thème ?

A.B. : *«C'est un sujet très important. 26 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, le recensement agricole 2020 révèle une diminution importante de nos exploitations. Sur Égalim 2, les départements sont aux manettes, avec Interbev, pour suivre, informer et permettre l'appropriation de tout ce qui touche à la contractualisation. À ce stade, nous n'avons pas de demande qui remonte des départements pour un éventuel besoin en termes d'animation ou de formation. De nombreuses réunions s'organisent».*

La guerre en Ukraine a remis au premier plan la nécessité d'une agriculture productrice. Or la prochaine PAC est porteuse d'un « verdissement » important (green deal, stratégie de la ferme à la fourchette) qui est remis en question du fait du contexte international. Comment la Chambre régionale pourra-t-elle se positionner ?

A.B. : *«Ce sujet suscite de nombreux débats et discussions. Pour notre part, nous portons un volet Transition agroécologique, conversion à l'agriculture biologique et adaptation au changement climatique qui était engagé bien avant le déclenchement de la guerre en Ukraine. Comme l'a rappelé Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, au congrès de la FNSEA, à Besançon, fin mars, il faut concilier production et protection de l'environnement. Sur la part d'agriculteurs engagés dans une conversion en agriculture biologique, BFC se situe dans la moyenne nationale, à 12 %. Au-delà, la question de l'équilibre entre production et protection de l'environnement sera aussi l'un des constituants de la réflexion prospective que nous allons mener. Nous aurons à porter cette réflexion avec les différents acteurs volontaires, afin de voir comment nous pourrons décider au mieux des orientations de l'agriculture régionale. La prospective permettra d'engager la réflexion sur la PAC post-2027. On discute actuellement sur le green deal contenu dans celle qui va entrer en vigueur au 1er janvier 2023, mais il faut d'ores et déjà réfléchir à la suite».*

Le renouvellement des générations est un thème central pour l'agriculture française en général. Là encore, la Chambre régionale aura un rôle important à tenir…

A.B. : *«Les taux de renouvellement des exploitants en BFC sont variables selon les départements et les filières. On est autour de 45 % dans la filière bovins allaitants. Dans le Doubs toutes filières confondues, ce taux de remplacement est proche de 100 %. La question est la place du réseau consulaire demain, en particulier dans l'intérêt de l'accompagnement des nouveaux installés. Au niveau de la Chambre régionale, nous animons un réseau sur le sujet de l'installation, avec les Chambres départementales. Nous sommes labellisés comme Point accueil installation (PAI) et aussi en tant que Point accueil transmission (PAT). Le Conseil régional de BFC nous a confirmé qu'il souhaitait continuer à mobiliser le réseau consulaire pour la partie qui le concernera demain : la pré-instruction sur la Dotation jeune agriculteur (DJA), qui est financée par la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). C'est une reconnaissance de l'expertise du réseau consulaire sur ce domaine. Par ailleurs, il faudra voir ce que l'État souhaite à l'avenir pour les PAI et PAT. Des discussions sont en cours au plan national, mais le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) vient de sortir un rapport qui porte sur l'évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture. Dans ses dernières recommandations figure la nécessité de positionner le réseau consulaire sur ce sujet PAI-PAT, en associant les autres acteurs. Nous sommes à la disposition du Conseil régional pour décliner de manière concrète l'organisation dans ce domaine qui interviendra à partir de 2023. Nous travaillons aussi sur la transmission. Nous devons tout faire pour que les projets de cession d'exploitation soient anticipés, dans l'idéal, au moins dix ans avant. En 2022, en BFC nous avons 5 660 agriculteurs de plus de 67 ans et, en face, nous avons eu 850 exploitants qui se sont installés, en moyenne sur la période 2015-2019. Nous devrons aussi avoir une réflexion sur la tendance à l'augmentation de la taille des exploitations et du temps de travail des exploitants, qui peut aboutir à des situations d'épuisement».*

Propos recueillis par Berty Robert

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Une enveloppe précieuse et de nombreuses inconnues

Jacques de Loisy, président de la section Grandes cultures au sein de la FRSEA Bourgogne - Franche-Comté, revient sur ce qui a été obtenu pour les zones intermédiaires. Des avancées qui ne seront pas de trop face au bouleversement que provoque la guerre en Ukraine.

Le 29 avril, un navire chargé de 70 000 tonnes de maïs ukrainien a quitté le port roumain de Constanza, sur la Mer Noire. Une victoire symbolique sur le blocus imposé aux ports ukrainiens par la marine russe depuis le début de la guerre, le 24 février, mais qui ne doit pas masquer les vraies craintes que la situation fait peser sur les productions végétales mondiales. Cette réalité, le côte-d'orien Jacques de Loisy, président de la section Grandes cultures au sein de la FRSEA, tient à la rappeler. *« Le conflit ukrainien,* explique-t-il, *a fait gonfler les prix des céréales et des oléagineux. Il pose aussi de gros problèmes aux producteurs en matière d'approvisionnement (carburant, engrais, pièces détachées pour les machines…), par ailleurs, pour certains pays dans le monde, les choses commencent à devenir compliquées ».*



Résultat d'un long travail

Dans un tel contexte, les exploitants en productions végétales de BFC sont préoccupés, d'abord par les chutes de pluies de ces derniers jours, assez inégalement réparties en Côte d'Or, entre le plateau châtillonnais, peu gâté, et le reste du département. Mais, au-delà de la météo, les choses évoluent plus largement. *« Le dossier des zones intermédiaires pour lequel un long travail collectif, mêlant Chambres d'agriculture, syndicats et différentes organisations professionnelles a été mené, avance,* souligne Jacques de Loisy. *Nous avons obtenu une enveloppe de 45 millions d'euros pour la Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) zone intermédiaire (ZI), qui se répartit en 9 millions d'euros par an sur cinq ans. BFC est parvenu à capter près d'un tiers de l'enveloppe nationale annuelle de 30 millions d'euros. Cela témoigne du poids syndical qui a été le nôtre sur ce dossier. En parallèle, nous bataillons avec les services de l'État pour que le cahier des charges se rapportant à cette MAEC ne soit pas trop complexe, afin qu'un maximum d'agriculteurs puissent y accéder ».* Pour le vice-président de la FRSEA, il importe aussi de veiller à ce que cette MAEC ZI *« ne serve pas de palliatif aux carences de l'État qui a supprimé l'aide au maintien en agriculture biologique. L'État et les Régions auraient pu prévoir un budget pour les bios. Il ne faut pas que cette enveloppe MAEC s'y substitue. Chacun doit avoir son enveloppe, les attentes des bios sont légitimes mais elles ne sont pas les mêmes. La réponse que l'État et la Région doivent apporter ne peut pas se faire au détriment de la MAEC-ZI ».* C'est là notamment la position de la commission productions végétales de la FRSEA BFC qui s'est réunie il y a quelques jours.

« Avoir le courage de revenir sur une position »

Elle s'est aussi penchée sur la question, là encore liée au conflit en Ukraine, du maintien de la stratégie *« Farm to fork »* au sein de la PAC. *« Nous souhaitons que l'Union européenne revoie sa copie. Dans ce contexte, il nous paraît aberrant de mettre des terres en système non productif. Nous permettre, en 2022, de retourner les jachères, pour en faire des cultures de production, c'est bien pour les médias, mais je ne suis pas sûr que cela pèse beaucoup : on sait qu'une terre en jachère doit être retravaillée convenablement, il nous faut aussi les semences et l'engrais. Cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il faut que la jachère disparaisse dans la future réglementation de l'UE. Nous devons produire, dans le respect de l'environnement, ce que nous faisons depuis longtemps. Même si la guerre s'arrêtait demain matin en Ukraine, il faudra plusieurs années pour que le pays se remette en ordre de marche. L'Europe doit avoir le courage de revenir sur sa position et doit s'assurer que les producteurs français et européens disposent de moyens de production et de protection des cultures. Dans l'immédiat, pour la récolte 2023, il faut s'assurer que les producteurs auront des fertilisants ».* En BFC, les productions végétales, c'est 5 600 exploitations.

Berty Robert

58 Assemblée générale d'Afdi BFC

// RENDEZ-VOUS

Après deux années contrariées par la covid 19, Afdi Bourgogne-Franche-Comté organise son assemblée générale en présentiel. Cette année, elle se tiendra le 10 mai dans la Nièvre, à l'EPL Nevers-Cosne-Plagny à Challuy.

L'assemblée générale ordinaire de l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi) sera ouverte à tous, le 10 mai à l'EPL de Cosne-Plagny à Challuy.

Pendant la matinée, à partir de 10 heures, se tiendra l'assemblée générale ordinaire où seront passées en revue les activités de l'association pour l'année 2021. Puis, l'après-midi sera dédiée à une table ronde sur la thématique « Les circuits courts au Nord comme au Sud : quels enjeux ? » - Quels sont les enjeux actuels pour le développement des circuits courts au Nord comme au Sud et quelles réponses y apporter ? Cinq intervenants de la Nièvre et d'ailleurs présenteront leurs travaux, activités et projets liés aux circuits courts, qui permettront d'illustrer les stratégies, opportunités, contraintes et enjeux liés à ce mode de commercialisation qui a connu un regain d'intérêt avec l'épidémie de Covid 19. Le temps de présentation sera suivi d'un temps de débat collectif avec la salle.



Afdi BFC

Un riziculteur malgache devant les rizières.

Les invités

Parmi les intervenants, Afdi accueillera :

- les élèves de BTS agricole Production animale du lycée de Challuy qui restitueront un travail d'enquête sur la commercialisation en viande bovine dans la Nièvre.
- Benoit Mathé, agriculteur nivernais, vice-président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et référent circuits courts en tandem avec Amélie Vincent, présidente du Drive fermier 58.
- Maxime Albert, chargé de mission « Alimentation de proximité » du Conseil départemental de la Nièvre, qui évoquera le Plan Alimentaire Territorial (PAT) en cours dans le département.
- L'union de coopérative laitière Rofama de Madagascar (en visio), partenaire d'Afdi, à travers l'intervention de son directeur qui présentera son activité de valorisation et commercialisation du lait local
- Joël Magne, retraité de l'enseignement agricole et vice-président d'Afdi Auvergne-Rhône-Alpes qui fera le lien entre ces diverses initiatives locales et les enjeux de souveraineté alimentaire.

Produire, transformer, vendre et consommer local c'est contribuer à la création de valeur ajoutée dans son territoire mais également contribuer à sa souveraineté alimentaire. Souveraineté, autonomie alimentaire… autant d'enjeux cruciaux pour les pays en voie de développement et qui bénéficient d'une attention nouvelle dans le contexte actuel. Des enjeux qui fondent l'action du réseau Afdi au profit de l'agriculture familiale et des droits de paysans depuis sa création dans les années 1970.

D'après communiqué

Pour tout renseignement : afdibfc@afdibfc.org ou au 03 80 48 43 27.

// ÉNERGIE

Partenariat entre Alliance BFC et un producteur d'énergie solaire

Alliance BFC, qui regroupe les coopératives agricoles Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, et l'entreprise TSE, vont développer des projets agrivoltaïques en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est une étape supplémentaire de l'implication croissante du monde agricole dans la production énergétique : le 28 avril, Alliance BFC (regroupement des coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) et le producteur d'énergie solaire TSE ont officialisé leur partenariat. TSE, né en 2012, est un producteur indépendant français d'énergie solaire, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur (développement, financement, construction et exploitation).

Il exploite aujourd'hui un parc de 14 centrales solaires au sol et de grandes toitures industrielles, qui représente 210 MW de puissance et l'équivalent de la consommation électrique d'environ 110 000 habitants.

Dernièrement, il a inauguré la deuxième plus grande centrale photovoltaïque de France, située à Marville, dans la Meuse, d'une puissance installée de 150 MW pour une surface de près de 150 ha. Le groupe réalise un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros.

Les projets qui devraient être développés dans le cadre du partenariat conclu concerneront des structures de puissances comprises entre 3 et 10 MW. Il s'agit aussi de participer aux essais menés sur les deux sites pilotes de TSE dans le département de la Haute-Saône (en cours de construction) et de la Côte-d'Or (en développement). Ces essais seront menés pendant 9 ans en commun par les équipes R & D de TSE et de l'Alliance BFC, sur les deux sites en question, en grande culture, autour d'une production bio.

Un système d'ombrières

Concernant les projets de puissances comprises en 3 et 10 MW, ils seront répartis en BFC dans des exploitations de différentes typologies (grandes cultures, élevage ou autres) adhérentes des coopératives de l'Alliance.

Le système d'ombrières agrivoltaïques que TSE développe consiste en des panneaux solaires rotatifs installés sur des câbles à 5 m de hauteur au-dessus d'un terrain agricole. Grâce à la très faible emprise au sol (0,5 %) des poteaux et haubans – avec 27 m entre deux poteaux –, *« la solution est compatible avec la plupart des machines agricoles et pratiques culturales »*, rappelle l'entreprise. *« L'agrivoltaïsme, comme la méthanisation végétale ou encore la micro-méthanisation, font partie du panel de solutions innovantes que nous développons à l'échelle de notre alliance pour diversifier et pérenniser les exploitations agricoles »* explique Lionel Borey, président de l'Alliance BFC et de Bourgogne du Sud. *« L'agrivoltaïsme présente l'avantage de sécuriser le revenu de nos agriculteurs tout en contribuant à la transition énergétique, c'est un dossier vertueux qui s'inscrit aussi dans la politique RSE de nos coopératives et de l'alliance »*, ajoute pour sa part Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC et de Dijon Céréales. Rappelons qu'Alliance BFC fédère 12 000 agriculteurs adhérents et emploie 1 600 collaborateurs, pour un chiffre d'affaires d'environ 900 M€.



TSE

L'entreprise TSE développe un système d'ombrières photovoltaïques qui présente l'avantage d'avoir peu d'emprise au sol. Des étudiants-ingénieurs de l'école agronomique de Purpan, à Toulouse, seront associés aux travaux de recherche menés sur ces installations.

Berty Robert, avec communiqué

// VALORISATION

Carbone et agriculture : quel lien avec le monde de l'entreprise ?

Agronov, le pôle régional d'innovation en agroécologie de Bourgogne-Franche-Comté organise les Rencontres carbone à Dijon, fin mai. Le lien à opérer entre production agricole et entreprises du secteur du carbone sera au centre des échanges.

Après le succès important de sa première journée carbone, qui s'est tenue en juillet dernier, Agronov, le pôle régional d'innovation en agroécologie de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) renouvelle cette action et voit les choses en grand pour 2022. La prochaine édition de cet événement aura lieu le 31 mai, dans les locaux de Dijon Métropole (40, avenue du Drapeau à Dijon), de 9 heures à 18 heures. Le thème retenu pour cette journée sera : « Carbone en agriculture : quelles synergies avec le monde de l'entreprise ? Une journée pour comprendre ».

Si, en 2021, avaient été abordées les pistes d'innovation et la compensation, les Rencontres carbone 2022 ont aussi pour objectif de créer des échanges entre le monde agricole et le monde de l'entreprise, pour favoriser les projets de séquestration, d'atténuation et de compensation au sein de toutes les filières qui font appel de près ou de loin au monde agricole. Lors de cette journée du 31 mai, des conférences seront proposées, qui aborderont le sujet carbone sous tous les angles :

- Le point de départ de la neutralité carbone
- Le rôle de l'agriculture
- L'importance de la donnée
- La valorisation du carbone, par EDF

Au programme également :

- Un an après la journée de juillet 2021 sur la neutralité carbone du monde agricole, où en est-on ? (par Agrosolutions).
- Une table ronde sur le thème : quelle implication du monde agricole en BFC?

L'après-midi sera dédiée aux rendez-vous en BtoB afin de permettre à chacune de repérer des solutions. Cette journée sera organisée en partenariat avec EDF, entreprise qui a pris des engagements de neutralité carbone dans d'autres domaines (industrie) et qui apporte une riche connaissance du marché carbone, et les Pépinières Naudet, dont les compétences en agroforesterie pourront apporter des réponses concrètes aux agriculteurs. La journée des Rencontres carbone est ouverte à tous les professionnels de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire, ainsi qu'aux industries qui consomment des matières premières agricoles.

Berty Robert, avec communiqué

EUROPE

// LAIT

Le prix du bio bientôt égal au conventionnel

Le rattrapage des prix entre ces deux modes de production laitière ne devrait être que passager et conjoncturel mais il frappe symboliquement les esprits.



Justocker

La conjoncture mondiale du lait présente des situations très hétérogènes.

Les prix des intrants et de l'alimentation animale ne cessent de progresser. Celui du lait aussi. Dans l'Union européenne, les 1 000 litres auraient été payés 443 € en moyenne en février dernier. En Europe du nord, où le lait collecté est essentiellement transformé en beurre et en poudre pour être exportés, les prix du lait augmentent plus fortement qu'en Europe du sud. En Belgique par exemple, le seuil de 500 € les mille litres est franchi depuis le mois de janvier dernier. En France, les 1 000 litres collectés ont été facturés aux éleveurs sur la base d'un prix standard de 398 € en moyenne. Là encore, *« le prix du lait augmente davantage pour les producteurs livrant à des industriels fabricant des produits intermédiaires beurre/poudre*, analyse l'Idele. *En revanche, il est réévalué plus lentement par les transformateurs spécialisés dans les produits finis, dont la valorisation est plus stable »*. En Europe, les prix records permettent aux éleveurs de retrouver des marges confortables. En France, *« la marge Ipampa sur coût total indicé se redresse depuis le début de l'année. Elle s'établit à 108 €/1 000 l (+25 € /2021), un niveau saisonnier qui n'avait plus été atteint un mois de février depuis 2014 lorsque la marge Ipampa culminait à 157 € /1 000 l »*, souligne l'Idele.

Moins de vaches de réforme

Pour profiter de la conjoncture, les éleveurs laitiers gardent davantage leurs vaches. Depuis juin 2021, la baisse de la vente des vaches de réformes est presque continue (-6 % sur les semaines 12 et 13 par rapport à 2021). Cependant, le prix conventionnel standard pourrait rattraper le prix du lait bio standard. En février, ce dernier était encore payé 469 € les 1 000 litres. Mais comme le prix du lait bio est amené, comme chaque printemps, à baisser fortement d'ici les deux mois à venir, il s'alignera au cours sur le prix du lait conventionnel qui ne cesse, lui, de progresser. *« La portée symbolique de cet évènement pourrait marquer les esprits, même s'il ne s'agira que d'une inversion passagère »*, souligne l'Idele. On observe d'ores et déjà quelques fermes en "déconversion" (repassage au conventionnel). Semaine après semaine, la désaffection des Français pour les produits laitiers bios se poursuit. *« Les ventes de beurre, de fromages et de crème enregistrent des chutes spectaculaires sur les trois mois derniers mois (respectivement -21 %, -22 % et -30 % sur un an) »*, rapporte l'Idele alors que dans le reste de l'Union, le marché reste porteur. Dans le reste de l'Europe, la consommation croît toujours. L'optimisme retrouvé dans toute l'Europe ne se traduit pas encore dans tous les pays par une hausse de la collecte de lait. Si bien qu'à l'échelle des Vingt-sept, celle-ci demeurait stable en février dernier.

Des prix durablement élevés

Surtout, cet optimisme retrouvé n'est pas partagé par les éleveurs laitiers américains et océaniens. Hormis l'Argentine, qui renoue avec la croissance en février dernier grâce à des conditions climatiques, les autres grands bassins de production majeurs de la planète voient toujours leur production de lait baisser, mais à un rythme plus modéré. *« L'USDA (ministère américain de l'agriculture, ndlr) prévoit une collecte de lait en repli durant le deuxième trimestre 2022 de -0,7 % par rapport à 2021 »*, rapporte l'Idele. En Australie et en Nouvelle-Zélande, la collecte de lait replierait fortement (jusqu'à – 8 % par rapport à février 2021). Les conditions climatiques n'ont pas été favorables à la production de fourrages et les deux pays ont fermé leur marché du travail aux travailleurs saisonniers étrangers. Les prix du lait vont rester durablement élevés.

Actuagri

Nécrologie

Décès de Bernard Pons, ancien secrétaire d'État à l'Agriculture



L'ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture (1969-1973), Bernard Pons s'est éteint le 27 avril à l'âge de 95 ans. Cet ancien résistant et médecin est né à Béziers en juillet 1926. Proche de Georges Pompidou, il est élu député du Lot en 1967 et devient secrétaire d'Etat dans les gouvernements de Jacques Chaban-Delmas et de Pierre Messmer. Il travaille pendant quatre ans sur de nombreux dossiers avec ses trois ministre de tutelle : Jacques Duhamel, Michel Cointat et Jacques Chirac ainsi qu'avec deux présidents de la FNSEA : Gérard de Caffarelli et Michel Debatisse. Ancien ministre des DOM-TOM (1986-1988) et de l'Équipement (1995-1997), il retrouve les bancs de l'Assemblée nationale jusqu'en 2002. Le Président de la République Emmanuel Macron lui a rendu hommage dans un communiqué en soulignant notamment que Bernard Pons *« prouva l'acuité d'un regard développé par trente ans de vie au contact du monde rural »*. Ses mémoires au titre évocateur *« Aucun combat n'est jamais perdu »* sont à l'image de cet homme dévoué, énergique et très attaché au développement des territoires. (Crédit INA)

// EN BREF

LÉGISLATIVES
EELV et LFI prêts à désobéir à la PAC

Dans un communiqué commun paru le 2 mai, La France insoumise (LFI) et Europe Ecologie Les Verts (EELV) annoncent avoir trouvé un accord pour porter une *« bannière commune »* intitulée *« Nouvelle union populaire écologique et sociale »* aux prochaines élections législatives des 12 et 19 juin. Les deux partis politiques se sont mis d'accord sur des *« objectifs programmatiques communs qui constitueront la base d'un programme partagé de gouvernement de plusieurs centaines de propositions. »* Parmi elles, figure l'idée d'être *« prêts à désobéir à certaines règles européennes (en particulier économiques et budgétaires comme le pacte de stabilité et de croissance, le droit de la concurrence, les orientations productivistes et néolibérales de la Pac, etc.) »* Les mesures de la Pac visées par l'accord ne sont pas précisées. Dans leurs programmes à la présidentielle, les deux partis proposent une réforme en profondeur de la déclinaison française de la future Pac (PSN). Dans un entretien accordé à Agra presse fin janvier, le député LFI Loïc Prudhomme précisait vouloir mettre en œuvre cette réforme *« immédiatement »*. Chez EELV, la réforme incluait la mise en place d'un *« remboursement des aides Pac pour les exportations en dehors de l'UE »*.

INFLATION
Hausse record des prix agricoles en mars

Avec la flambée des cours des céréales liée à la guerre en Ukraine, les prix agricoles à la production ont augmenté de 26,8 % de mars 2021 à mars 2022, contre +14,5 % entre février 2021 et février 2022. *« Cette hausse est inédite : la plus forte hausse sur un an enregistrée jusque-là était de 26,1 % en mars 2008 »*, souligne l'Insee dans un communiqué, cité par l'AFP. En mars, le prix des céréales s'est envolé de 68,6 %, et celui des oléagineux de 70,8 %, par rapport au même mois de l'année précédente, selon l'indice IPPAP qui mesure l'évolution des prix des produits agricoles à la première mise sur le marché. Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, les prix des produits agricoles ont aussi fortement augmenté d'un mois sur l'autre (+36,9 % pour les céréales entre février et mars, +27,4 % pour les oléagineux). L'Insee constate également une accélération du prix des animaux sur un an (+17,5 %), tirée par ceux des bovins (+28,2 %), quand l'évolution de la volaille (+11,1 %) et des porcs reste plus modérée (8,1 %). Sur fond d'épizootie de grippe aviaire en France et en Europe, le prix des œufs augmente de 13 % sur un mois et de 63,3 % sur l'année, « en raison d'une offre limitée et d'une demande forte ».

ÉLEVAGE

// INTERPROFESSION BÉTAIL ET VIANDE

Promouvoir les viandes locales réclame de la pédagogie

Lors de son dernier conseil d'administration, Interbev BFC est revenu sur le travail de fond mené afin de faire comprendre aux acheteurs régionaux potentiels ce qu'il faut entendre par « approvisionnement local ».



Si la volonté de nombreux acteurs locaux de consommer plus de viandes régionales est réelle, elle doit être renforcée par une meilleure connaissance de l'ensemble des filières.

De la pédagogie, encore et toujours ! C'est le maître-mot au sein d'Interbev Bourgogne - Franche-Comté (BFC) l'interprofession bétail et viande régionale. Une pédagogie qui s'avère chaque jour un peu plus indispensable si l'on veut combler le fossé entre les intentions de consommer plus de viande d'origine locale, exprimées par la société, et la réalité des approches. Le fait était confirmé le 28 avril, à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, à l'occasion de la dernière réunion du conseil d'administration d'Interbev BFC. L'organisme y passait en revue les activités de ces derniers mois, avec, notamment, des rencontres opérées lors du Salon de l'agriculture. L'interprofession a ainsi pu échanger avec les équipes commerciales de Sogeres, entreprise qui gère la cuisine centrale de Chalon-sur-Saône.

Quelque chose à inventer

C'est aussi à cette occasion que l'interprofession a pu aborder le sujet lié à l'approvisionnement des cuisines des lycées de BFC. Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'agriculture, souhaite qu'Interbev fasse des propositions, afin d'accroître l'engraissement des bovins sur la région. *« Pour avancer sur ce sujet,* estime Yves Largy, président d'Interbev BFC, *peut-être faut-il inventer quelque chose, dans le cadre de la contractualisation qui se met actuellement en place… »* De manière plus générale, Interbev BFC s'est beaucoup mobilisée ces derniers mois sur la restauration hors domicile (RHD) publique et privée. Des rencontres ont été organisées avec Watterlot Viande, un négociant basé à Dompierre-sur-Nièvre, dans la Nièvre, mais aussi avec Dijon Métropole ou le Conseil régional BFC. De ces rencontres il ressort un constat : celui d'une grande méconnaissance par rapport à l'organisation de la filière viande. *« En discutant avec eux,* précise Caroline Mousseron, directrice d'Interbev BFC, *on réalise que leurs approches de la consommation de viande locale reposent sur beaucoup d'idées préconçues »*. Ce n'est pas rien lorsqu'on tente de sensibiliser une collectivité telle que Dijon Métropole qui prépare et sert 8 000 repas par jour !

Mieux connaître les filières

Les thématiques, par exemple, du circuit court et de la consommation de proximité, sont très souvent associées, dans l'esprit de ces interlocuteurs, à l'image du producteur isolé et pas trop éloigné, alors qu'elles peuvent prendre en compte des filières beaucoup plus structurées et aptes à répondre aux attentes sur des échelles plus grandes, quantitativement parlant. Faire preuve de pédagogie s'illustre par exemple à travers la visite d'une délégation de Dijon Métropole à l'abattoir de Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire, afin de découvrir un outil de proximité. Ce conseil d'administration a aussi permis une discussion autour de l'instauration en BFC d'un Fonds d'assainissement régional (FAR), destiné à indemniser des éleveurs dont une bête est saisie en abattoir car présentant une maladie. Cela représente une proportion minime des plus de 260 000 animaux abattus chaque année en BFC, mais il faut néanmoins la prendre en compte. Cela imposera de se coordonner avec les Groupements de défense sanitaire (GDS) et d'harmoniser des situations aujourd'hui très différentes d'un département à l'autre en BFC. Nous n'en sommes donc encore qu'au début d'un long processus.

Berty Robert

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Une conjoncture contrastée

Ce conseil d'administration d'Interbev BFC aura aussi été l'occasion de faire un point sur la conjoncture bovine dans un contexte général marqué par l'accélération de la décapitalisation. En 2021, la consommation de viande bovine en France a été stable par rapport à 2020 (-0,1 %). Les ventes de viande hachée demeurent dynamiques (+13 % en 2021 par rapport à 2019) et sur le début de 2022 la hausse était encore de 6 % comparée à la même période de 2020. Les cours de la viande bovine sont en hausse : +22 % en 2021 sur les vaches de catégorie R, à 4,98 euros, et +27 % en 2021 sur les Jeunes bovins U, à 5,12 euros. Une bonne tendance, à nuancer, toutefois avec la hausse parallèle des coûts : en février, l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) accusait une hausse de 15, 4 % sur un an. Pour les aliments, c'est +13 %, pour le petit matériel, +24 % et pour les engrais… +82 % !

// EN BREF

Prairies

Des pousses cumulées supérieures à la normale, notamment en Bourgogne - Franche-Comté

Selon les estimations du service de la statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste), publiées dans une note de conjoncture du 29 avril, la production cumulée des prairies permanentes était supérieure de 24 % à la normale au 20 avril. Une production qui n'est *« toutefois pas exceptionnelle »* au regard des années 2014, 2019 et 2020, soulignent les auteurs. Le niveau de pousse estimé par Agreste représente 25 % de la production annuelle attendue, soit 5 points au-dessus de la normale. *« Malgré le manque d'eau localement important, les températures élevées depuis février ont favorisé un redémarrage rapide de la pousse d'herbe. »* Résultat : la production d'herbe est excédentaire dans les deux tiers des régions fourragères (80 % des surfaces de prairies permanentes). La pousse a été très importante dans la moitié nord du pays — particulièrement dans les régions Grand-Est, Bourgogne - Franche-Comté et Hauts-de-France — et normale dans le Sud-Ouest. Seule la région Paca fait exception. La production y est *« fortement déficitaire »* en raison de la sécheresse qui perturbe la reprise de la pousse.

Inao

Une base de données nationale sur les animaux biologiques

Dans un communiqué de presse du 2 mai, l'Institut national des appellations d'origine (Inao) a annoncé la mise en ligne d'une base de données des animaux biologiques. Cet outil permet aux opérateurs de publier gratuitement des offres d'animaux biologiques, et aux acheteurs de consulter les disponibilités près de chez eux. Cette base de données a été mise en place conformément à un règlement européen qui dispose que chaque État membre doit disposer d'une base de données répertoriant les offres d'animaux biologiques disponibles sur leur territoire. *« Cette base est amenée à évoluer. Dans un premier temps, seuls les volets consultation et publication des offres sont proposés. Elle intégrera par la suite de nouveaux services et outils »*, précise le communiqué. Pour en savoir plus : www.animaux-biologiques.org.

// INSTALLATION

58

La fontaine de la passion

Rémi Thibaudat a intégré le Gaec de Clairefontaine (Garchizy) le 1er mars dernier. À 24 ans, il rejoint son père, Éric, et devient ainsi la 5e génération d'exploitants sur le site.



Éric, Béatrice, Rémi, Mauricette et André Thibaudat sont fiers de leur parcours. Aujourd'hui la ferme se compose de 125 vêlages environ, 130 ha de prairies naturelles, 320 ha au total avec des cultures de blé, orge de printemps ou encore tournesol.

« J'ai toujours adoré le contact avec les animaux, et c'était une évidence de me lancer dans l'élevage » détaille Rémi Thibaudat, qui vient de s'installer comme associé du Gaec de Clairefontaine. Si au départ il souhaitait s'établir de son côté (en volailles), il s'est finalement décidé à rejoindre la structure familiale : *« Les montants des fermes qui pouvaient être reprises étaient trop importants et les lourdeurs administratives n'ont pas aidé »*.

Après avoir travaillé deux ans dans une entreprise privée, il se lance dans l'aventure de l'installation *« en plein covid »* précise-t-il. *« Cela n'a rien arrangé pour mon dossier… Au départ, j'ai commencé à le monter tout seul. Mais, dès que j'avais une question, je ne pouvais contacter personne à cause du confinement. Voyant que mon projet piétinait, mes parents ont commencé à m'aider, et heureusement ! »*. Béatrice, sa mère, ajoute : *« même si les jeunes peuvent avoir un soutien, je trouve que le système, très compliqué, ne les encourage pas. Je pense que s'il était simplifié, il y aurait peut-être plus d'installations, même pour les hors cadres »*.

Chaises musicales

Afin de faciliter l'établissement de son fils, Béatrice prend une décision. *« J'ai décidé de me retirer du Gaec afin qu'il puisse prendre ma place. Cela étant, si Rémi avait pu installer son atelier volaille au sein de notre société, nous serions potentiellement restés tous les trois. Ceci dit, mon départ ne s'est pas fait à regret car j'étais et suis toujours formatrice au CFA de Challuy, un métier que j'adore »*.

Même si aujourd'hui elle ne fait plus partie de l'entreprise, elle y participe encore (avec le sourire) : *« je me charge de toute la paperasse, car que ce soit Éric ou Rémi, ce n'est pas leur truc »*.

Bousculer les habitudes

Même si Éric Thibaudat, installé depuis 1995, travaillait avec son père puis son épouse (installée en 2007), l'arrivée de Rémi bouscule un peu ses habitudes : *« Il voudrait réduire la période de vêlage et à terme de diminuer le nombre. C'est une bonne chose qu'il se projette dans le Gaec comme cela, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, ça montre son engagement. Et, c'est aussi motivant d'avoir un regard neuf sur sa façon de travailler »*.

Fier que son fils emprunte son chemin, ce dernier insiste tout de même : *« j'aime mon travail, mais je ne veux pas que ma vie soit mise entre parenthèses pour autant. Il faut pouvoir trouver un système ou les deux s'allient sans se détruire »*.

Famille et travail

Béatrice rebondit : *« Le siège social de la société est aussi notre lieu d'habitation. Du coup, le bal des visites (commerciaux, clients, etc.) est incessant, même le dimanche ! Ce qui est parfois pénible »*.

Face à cela, Rémi a de son côté pris les devants en habitant à 1 km de la ferme : *« une fois que je suis chez moi, je suis tranquille. Je n'ai d'ailleurs aucun papier administratif pour pouvoir réellement faire cette coupure. Avoir une vie personnelle est non négociable. Nous donnons beaucoup à notre exploitation, en s'oubliant trop souvent. Je ne veux pas de cela pour mon avenir »*.

Centenaire

André, 83 ans, et Mauricette, 75 ans, les anciens patrons du Gaec, et grands-parents de Rémi concluent : *« Nous sommes fiers que la ferme puisse continuer à exister, et nous espérons qu'elle perdurera encore longtemps à l'image de notre famille »*.

L'histoire du Gaec de Clairefontaine se poursuit, et peut-être qu'un nouveau membre fera son apparition prochainement car : *« Depuis mon installation, ma sœur, aide-soignante, parle de plus en plus de nous rejoindre »* note Rémi avec un sourire.

En attendant, 2028 marquera le centenaire du Gaec de Clairefontaine. Toute la famille réfléchit d'ailleurs à marquer le coup !

Chloé Monget

Une exploitation périurbaine

Le Gaec de Clairefontaine est situé dans Garchizy, rue pasteur. Une implantation qui a ses avantages et ses inconvénients : *« Nous sommes à proximité des commerces, des écoles et des équipements sportifs, en somme de tout ce que la ville peut offrir »* souligne Béatrice Thibaudat. Son fils Rémi est d'ailleurs formel : *« je cherchais une exploitation du même type car je ne veux pas mettre ma vie sociale aux oubliettes pour mon travail. Il faut pouvoir se couper de notre métier sans pour autant en être trop éloigné »*. Mais, cet ancrage a son revers de médaille : *« on ne peut rien faire sans avoir des yeux qui étudient ce que l'on fait »* souligne son père en expliquant qu'un jour, il avait été alerté par des voisins car un broutard *« hurlait à la mort. Or, il s'est avéré qu'il appelait juste les femelles… il faisait son travail de mâle… »*. Rémi ajoute : *« nous devons faire attention à tout, pour ne froisser personne, ce qui peut être un peu lourd à la longue »*.

LA CHANVRIÈRE
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.
La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.
Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.
Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.
Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).
N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :
Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// COLZA

L'implantation 2022-2023 commence dès maintenant !

La réussite de la prochaine campagne de colza se prépare dès maintenant. Terres Inovia vous explique pourquoi.

Pour garantir une levée réussie et un colza robuste, le choix du travail du sol à réaliser en interculture est déterminant. En plus du risque bioagresseur (limaces, rongeurs, adventices), il est nécessaire de prendre en compte la gestion de la paille, de la structure du sol et du risque d'assèchement du sol lors de la prise de décision.

Observer son sol au printemps

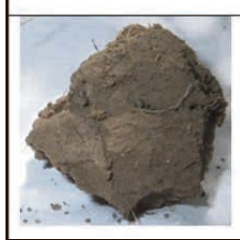
La période idéale pour réaliser un test bêche est avant la récolte du précédent lorsque le sol est encore frais (mars à mai), le diagnostic sur sol sec rendant difficile l'observation. Son objectif est de repérer d'éventuels accidents structuraux et leur profondeur dans des zones représentatives de la parcelle.

Pour réaliser le test bêche, la première étape est de prélever un bloc de terre puis d'observer l'état général de ce dernier et de noter la profondeur à laquelle



des différences sont observées :

- S'il se tient en un seul bloc continu sans présence de terre fine c'est souvent synonyme d'un compactage sévère avec porosité réduite, à confirmer lors de la deuxième étape
- Si le bloc se désagrège en grosses mottes, c'est un signe possible de compactage déjà fragmenté par un travail du sol,
- Si le bloc ne se tient pas sur la bêche et se désagrège en petites mottes avec beaucoup de terre fine, c'est que le sol n'est pas compacté.

Tassée avec une absence de porosité visible à l'œil et peu/pas de racine à l'intérieur des mottes (Mottes Delta)	Tassée mais avec des fissures par lesquelles les racines peuvent se frayer un chemin (Mottes Phy)	Poreuse et non tassée avec une présence de racines. (Mottes gamma)
		

La deuxième étape permet de préciser le diagnostic. Elle consiste à observer la structure interne des mottes prélevées. Ces mottes peuvent être de trois types : tassées, tassées et fissurées ou poreuses.

Adapter le travail du sol est gage de réussite de l'implantation

Suite à ces observations et en fonction d'éventuels tassements observés et de leur profondeur, il existe plusieurs recommandations : la possibilité de ne pas travailler le sol, un conseil de le travailler entre 0 et 10 cm ou bien entre 0 et 20 cm (cf. tableau ci-dessous)

La prise de décision (choix des outils, nombre de passages, etc.) doit ensuite tenir compte du type de sol et des autres problématiques à gérer par le travail du sol (résidus du précédent, bioagresseurs).

		Etat interne des mottes		
		Poreux (Gamma Γ)	Fissuré (Phy Φ, lamellaire P)	Tassé (Delta Δ)
Etat général du bloc prélevé	Ouvert (terre fine)	Non travail possible	Non travail possible	Peu probable
	Bloc (mottes décimétrique)	Non travail possible	Sur 10-20 cm uniquement Non travail possible	Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol préférable sur 0-10 cm
			Sur 0-10 cm Travail du sol préférable sur 0-10 cm	Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm
	Continu (monobloc)	Situations rares de sol non travaillé depuis de nombreuses années fortement rappuyés mais non tassés	Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol préférable sur 0-10 cm Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm	Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol nécessaire sur 0-10 cm Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol nécessaire sur 0-20 cm

Ne pas oublier de mobiliser les autres leviers pour obtenir un colza robuste

Bien évidemment, l'observation de son sol est une étape clé pour optimiser le travail du sol et obtenir un colza robuste, mais il ne faut pas négliger les autres critères pour atteindre cet état. Il faut être prêt à semer tôt et au plus proche d'une pluie efficace et annoncée de 7 à 10 mm en maîtrisant la densité de semis et en assurant une nutrition optimale du colza en azote et phosphore (précédent avec un fort reliquat, fertilisation minérale ou organique au semis et/ou association à une légumineuse gélive).

Nicolas Latraye

// EN SAVOIR +

Scanner ce QR code pour en savoir plus sur l'état structural du sol avant l'implantation du colza : le test bêche avec Stéphane Cadoux de Terres Inovia.

// NOUVEL ARRÊTÉ ABEILLES

Quelles sont les légumineuses concernées ?

La réglementation « abeilles » évolue. Pour aider les producteurs à s'y retrouver Terres Inovia fait le point sur les légumineuses qui arrivent bientôt en floraison.

Suite à l'arrêté abeilles publié le 20/11/2021, l'application des produits phytosanitaires (insecticides, acaricides, herbicides et fongicides issus de la chimie ou du biocontrôle), doit respecter la période d'activité des pollinisateurs lors de la floraison et de la production d'exsudats.

À l'approche de la floraison des légumineuses, voici un rappel des cultures concernées et non concernées par la réglementation.

Les légumineuses non concernées : Certaines cultures sont exemptées de cette réglementation car considérées comme non attractives. Parmi ces cultures, on retrouve les légumineuses qui présentent des floraisons principalement autogames (très peu accessibles aux pollinisateurs) sans production d'exsudat. **C'est le cas du pois, du soja et de la lentille.**



L. Jung – Terres Inovia

Abeille butinant une féverole

Les légumineuses concernées : Les autres légumineuses sont considérées comme attractives par la floraison et/ou par la production d'exsudats. On retrouve parmi les légumineuses à graines **la féverole, le lupin et le pois chiche.** Également, les légumineuses fourragères sont concernées telles que **la luzerne**. Sur ces cultures, **la nouvelle réglementation s'applique.**

Et les légumineuses associées ou en couvert ?

Lorsqu'une légumineuse considérée comme attractive est associée ou utilisée en couvert, quel que soit le statut de la ou les cultures compagnes, **l'arrêté abeilles doit s'appliquer sur la parcelle durant la période où la légumineuse devient une zone de butinage.**

Bastien Remurier, Terres Inovia

// EN SAVOIR +

Scanner le QR code pour en savoir plus sur le nouvel arrêté abeilles.

// PRÉVENTION

Un site internet pour concevoir au mieux son chai

Opérationnel depuis novembre 2021, le site monprojetdechai.fr a été créé par les services de santé sécurité au travail de la MSA. Un outil conçu pour permettre aux vignerons de se poser les bonnes questions lorsqu'ils conçoivent leur chai.



Pour un chai bien conçu et pratique, il est essentiel de réfléchir aux interventions humaines qui auront lieu en son sein.

Zoé Besle

Lors de la création d'un chai, l'aspect technique est souvent le plus étudié, au détriment parfois d'autres facteurs pourtant capitaux. La santé et la sécurité des opérateurs qui vont utiliser l'outil, son ergonomie et la manière dont il va être utilisé au quotidien en font partie. Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit dans la conception de leur chai, les vignerons peuvent se rendre sur le site monprojetdechai.com. Cette plateforme numérique est le fruit de trois ans de réflexions d'un groupe de travail de la MSA. *« Il y a dix ans, la caisse centrale organisait des formations sur la conception de chai à destination des conseillers. Une collègue du Maine-et-Loire, qui n'arrivait pas toujours à répondre aux sollicitations des vignerons, a suggéré la création d'un outil pour permettre aux viticulteurs de se poser les bonnes questions sur leur projet »*, explique Jacques Vermorel, conseiller en prévention filière viticole de la MSA Ain-Rhône. Un groupe de travail est ensuite lancé en 2019. Il aboutira à la création de cet outil sous la forme du site monprojetdechai.fr, mis en route en novembre 2021. Lors du Sival 2022 (Salon international des techniques de productions végétales), il a reçu le prix d'or dans la catégorie « services et logiciels ».

Favoriser la réflexion des viticulteurs

Sur ce site, plusieurs onglets permettent aux visiteurs de construire et structurer leur réflexion. La catégorie « clés de réussite » met l'accent sur trois points : réfléchir aux interventions humaines, rester maître de son projet et impliquer tous les acteurs. Les explications proposées rappellent des informations connues mais essentielles, par exemple la différence entre le travail prescrit et le travail réel. Exemple avec la question *« Comment se fait le pressurage du blanc ? »*. Du point de vue du travail prescrit *« cela se fait automatiquement : le raisin entre dans le pressoir depuis le conquêt. À distance, grâce au pupitre, je contrôle l'entrée de la vendange, je stoppe le transfert quand le pressoir est plein, et je démarre le pressurage. Il s'arrête tout seul quand le cycle est terminé »*. Mais la réponse est différente, si l'on parle de travail réel : *« Je m'assure que le raisin entre correctement dans le pressoir ; je gère les pannes ou blocages lors du transfert de la vendange entre le conquêt et le pressoir ; je monte près du pressoir pour répartir le raisin dans le pressoir ; je peux remonter pour vérifier que le pressoir n'est pas trop rempli ; je commande le démarrage du pressoir à partir du pupitre ; je surveille le cycle pour m'assurer que tout se passe bien »*. Une différence essentielle à appréhender dans la conception de l'outil de travail.

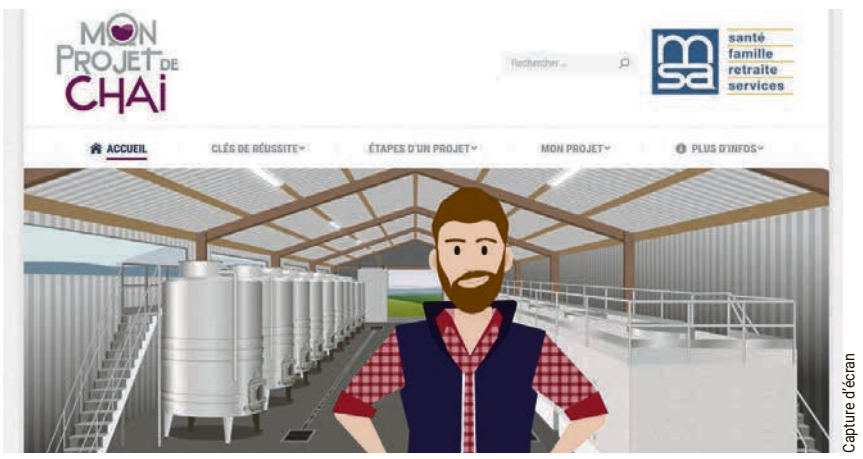
Cinq étapes de conception

Dans l'onglet « étapes d'un projet », les viticulteurs retrouvent les cinq étapes de conception d'un chai : intention, programmation, conception, réalisation et rodage. Des petites vidéos explicatives – d'une durée d'une minute ou moins – détaillent le déroulé de chacun de ces cinq moments. Enfin, le site possède une catégorie « Mon projet », qui évoque plusieurs points essentiels du fonctionnement d'un chai. La réception de la vendange, la vinification et le stockage, le pressurage, l'élevage et le stockage ainsi que le conditionnement sont évoqués sous forme de questions : À quelle fréquence arrive la vendange ? À quelle fréquence faut-il déplacer le pressoir ? À quels moments de la journée ? Quels sont les types de contenants choisis (bouteilles de différents formats, BIB, palox pour le tiré-bouché…) ? etc. *« Nous avons choisi de présenter ces catégories sous forme de questionnement car ce sont eux qui ont les réponses sur la manière dont ils travaillent. On ne s'intéresse pas aux choix techniques : s'ils ont des cuves en inox cylindriques ou des cuves en béton, c'est leur décision »*, explique Jacques Vermorel. Pour le conseiller de la MSA Ain-Rhône, l'implication dans toutes les étapes de création du chai est essentielle. *« Les vignerons ont souvent tendance à déléguer certains points aux architectes ou aux bureaux d'ingénierie. Si un architecte est capable de placer un pressoir sur un plan de chai, il ne sait pas forcément comment on le remplit, quels raisins ou quels cépages vont dans le pressoir, comment il sera entretenu… ce sont des points essentiels sur lesquels seul le vigneron peut avoir la réponse »*. Il est donc essentiel d'anticiper les situations d'entretien et de maintenance. Les process propres à chaque exploitation changeant selon le type de production, oublier de mentionner telle ou telle technique de travail peut amener à des situations compliquées une fois le chai réalisé. *« Dans une cave coopérative, un chai d'une grande envergure avait été installé, avec de nombreux égrappoirs. Le problème était que le hérisson de la machine, qui doit être extrait et nettoyé régulièrement pour garantir la bonne qualité du vin, était bloqué : les égrappoirs étaient installés dans une fosse, il était impossible de sortir cette partie de la machine en intégralité »*. Toute la fosse contenant les égrappoirs a donc dû être démontée et cette partie refaite pour pouvoir être utilisée correctement. Une bonne conception de chai permet d'éviter ce genre d'écueil et d'économiser du temps et de l'argent.

Zoé Besle

Des vignerons convaincus par l'outil

Plusieurs vignerons ont déjà utilisé le site pour pousser la réflexion autour de leur projet de chai. C'est le cas de Brieg Clodoré, vigneron à Rivolet (Rhône). Installé depuis 2020 sur son exploitation, il a récupéré un cuvage en 2021 qu'il cherche à rénover. *« J'ai deux hectares de vignes, les trois quarts sont en rouge (gamay), et le reste en chardonnay, le tout en appellation Beaujolais »*, explique-t-il. Le cuvage qu'il a récupéré est assez ancien, utilisé pour la dernière fois en 2006. Le viticulteur a déjà prévu des travaux d'aménagement, notamment pour l'évacuation des eaux usées, qui interviendra en avril 2022. *« J'ai entendu parler du site monprojetdechai.fr dans une publication viticole. En cherchant des informations sur internet, je suis également tombé sur une vidéo de la MSA qui m'a reconduit vers le site »*. Il a ensuite contacté la MSA pour bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller dans son projet. *« Aujourd'hui, j'ai déjà une dizaine de cuves béton de 70 hl. Mon objectif est d'atteindre les 200 hl vinifiés d'ici 5 à 10 ans »*, précise Brieg Clodoré. Pour l'instant, il vinifie une soixantaine d'hectolitres, le reste de ses raisins étant vendu. Le site monprojetdechai.fr lui a permis de voir plus clair dans les différentes étapes de son projet. *« Le site est intéressant pour sa partie questionnements, puisqu'il détaille quelles questions il faut se poser et dans quel ordre. Les interrogations sur les interventions humaines sont très intéressantes et détaillées »*, constate-t-il. Céline Balandras, vigneronne, possède deux exploitations – une certifiée HVE 3 et l'autre en agriculture biologique – sur la commune de Pommiers (Rhône). Pour la première, d'une surface de 52 hectares en gamay et en chardonnay, elle compte réaliser un chai. *« On est un peu court en place sur notre chai déjà existant. Notre nouvelle infrastructure d'une surface de 120 m² accueillera deux cuves de vinification et deux de stockage, dans un premier temps »*, explique-t-elle. Pour ce chai créé de A à Z, contrairement à l'autre chai de l'exploitation placé dans un bâtiment déjà existant, la vigneronne prévoit d'encuver par gravité. *« Le site et l'accompagnement de la MSA permettent de bien réfléchir au projet, en calculant et en vérifiant tout ce qu'on veut faire »*, conclut la viticultrice.



Capture d'écran

Entièrement gratuit, le site monrpojetdechai.fr offre de nombreuses pistes de réflexions et conseils pour la création d'un chai.

RÉCOLTE DE L'HERBE

Étaler l'herbe pour favoriser la qualité de l'ensilage

Des essais réalisés dans l'Ouest de la France montrent qu'il faut privilégier l'étalement du fourrage pour permettre un séchage homogène et rapide qui favorise la qualité de l'ensilage d'herbe.



Claas

L'andainage juste avant l'ensilage permet de profiter au maximum de l'effet de séchage naturel du fourrage

Pour récolter l'herbe en ensilage, les combinaisons de faucheuses-conditionneuses restent privilégiées par les entreprises de travaux agricoles. Celles-ci choisissent souvent des modèles avec groupeurs d'andains pour favoriser la rapidité du chantier d'ensilage et exploiter la puissance croissante des ensileuses.

Des études menées en Normandie et Limousin montrent cependant que cette technique n'est pas la plus efficace pour obtenir un fourrage de qualité homogène. *« Avec ce type de matériel, il est difficile d'atteindre rapidement les 30-35 % de matière sèche qui sont l'objectif pour un ensilage de qualité »*, remarque Christian Savary, des Chambres d'agriculture de Normandie. *« Le fourrage a tendance à sécher dessus, mais peut chauffer à l'intérieur de l'andain, avec une détérioration de la qualité. Même si les andains ne sont pas empilés les uns sur les autres, mais déposés côte à côte par la faucheuse, la vitesse et l'homogénéité du séchage ne seront pas satisfaisantes. »*

Les recommandations issues de ces essais sont soit de faucher à plat et faner dans les quatre heures qui suivent, soit de faucher et conditionner tout en étalant le fourrage. *« Le taux de matière sèche recherché est atteint une demi-journée à une journée plus vite de cette manière qu'avec un fourrage qui reste en andains. »*



Denis Lucas

Le respect d'une hauteur de coupe de 7 centimètres minimum favorise le séchage et limite la montée de pierres et de terre dans l'andain.



RÉCOLTE DE L'HERBE

Faucher à sept centimètres de haut minimum

Les essais ont aussi mis en évidence des pertes de fourrage plus faibles avec une faucheuse classique qu'avec une faucheuse conditionneuse. Les conditionneurs à fléaux peuvent engendrer des pertes de fourrages jusqu'à 9 à 10 % en luzerne. *« Comme la faucheuse simple est moins lourde et moins exigeante en puissance qu'une conditionneuse, on peut aussi avoir une machine plus large pour le même prix et ainsi augmenter le débit de chantier »*, remarque Maxime Le Manach chez Claas.

La hauteur de fauche doit être au minimum de sept centimètres, voire jusqu'à dix centimètres pour les luzernes. On limite ainsi l'incorporation de terre et on favorise la circulation de l'air pour le séchage.

Dans les secteurs très caillouteux, il faudra rouler les parcelles après semis ou en sortie d'hiver pour limiter le risque d'incorporer des pierres dans les andains. La problématique des cailloux est l'un des arguments avancés par les utilisateurs de faucheuses avec groupeurs d'andains. En évitant de recourir à l'andainage et ces machines limitent en effet les risques d'avoir des pierres dans le fourrage. *« Les problématiques de pierre ou de terre dans les andains sont souvent liées à une fauche trop rase et un mauvais réglage des andaineurs »*, relativise Christian Savary.

Certains constructeurs proposent d'ailleurs des systèmes de réglage hydraulique de la hauteur de travail des andaineurs depuis la cabine, pour s'adapter plus rapidement à des conditions de chantier différentes.



L'andaineur à tapis offre une qualité de ramassage remarquable, mais son coût très élevé le rend difficilement rentable pour l'ensilage, sauf à pouvoir l'utiliser sur de très grandes surfaces.

Valoriser des andaineurs coûteux

Les andaineurs à pick-up et tapis ont été beaucoup mis en avant ces dernières années pour la qualité du fourrage qu'ils permettraient d'obtenir, avec moins de terre et de pierres et plus de feuilles. Des arguments qui ont été validés par les essais, mais la différence par rapport



Avec une faucheuse conditionneuse, il est préférable d'étaler le fourrage plutôt que de le regrouper, afin d'obtenir un séchage homogène et rapide.

Les clés d'un bon ensilage d'herbe

- Faucher à 7 centimètres minimum de hauteur en étalant le fourrage pour favoriser la circulation de l'air et la repousse.
- Faner dans un délai de 4 heures (sauf si conditionnement) en adaptant la vitesse de rotation des toupies à la vitesse d'avancement. Il faut 5 à 6 passages de dents par mètre d'avancement de la faneuse. Les dents doivent effleurer le sol sans gratter pour limiter l'incorporation de terre et l'angle de piquage doit être élevé avec un fourrage vert.
- Andainer juste avant l'ensilage en réglant la hauteur de travail. Adapter le régime de la prise de force au volume de fourrage et à la vitesse d'avancement. Un régime de 350 à 450 tr/min est souvent suffisant.

Promodis
Pro, Proche, Promodis

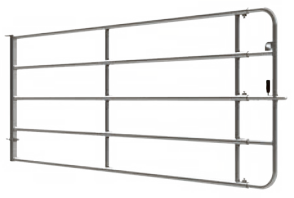
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

FORMULE DIRECTE



Broyeur B250 H
Largeur de travail 2,50 m.
540 ou 1000 trs/min.
4060 €
Prix HT
Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m,
5-6 m, 6-7 m



BHA3-4 / 3-4 m
145 €
Prix HT
Règlement comptant



Gyrobroyeur E1502
Largeur de travail 1,50 m., boitier 45 cv
1370 €
Prix HT
Règlement comptant

Broyeurs d'accotement
BERTI



STOCK DISPO



Citernes à eau
PASDELOU
Modèle 5300 l.
5850,00€
Prix HT
Règlement comptant

YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
yonneagri.fr
03 86 91 79 09

Groupe Méthivier
Agence de Toucy
03 86 44 01 08

RÉCOLTE DE L'HERBE



Krone

La faucheuse simple associée à un passage de faneuse offre une bonne qualité de fourrage et permet d'obtenir un bon débit de chantier sans recourir à un gros tracteur.

différence sur la perte de feuilles est plus significative pour un fourrage riche en légumineuses ou qui atteint plus de 50 % de matière sèche en vue d'une récolte en foin notamment. *« Ces outils représentent de gros investissements et ne sont pas valorisés à leur juste valeur dans de l'ensilage »*, constate Christian Savary. *Il y a aussi des questionnements sur le coût d'entretien et la nécessité d'un chauffeur expérimenté pour valoriser l'outil. »*

Le prix élevé de ces andaineurs à tapis incite à travailler de grandes surfaces pour garder un prix de revient acceptable, alors que les fenêtres météo restent courtes, ce qui implique parfois de travailler dans des conditions pas forcément idéales.

Denis Lucas

La qualité de l'andainage fait le débit de l'ensileuse

Qu'il s'agisse d'andains regroupés lors de la fauche ou d'andainage après étalement du fourrage, la régularité des andains impacte fortement le débit de l'ensileuse.

« Si l'andain est irrégulier, vous ne pouvez pas exploiter les capacités de l'ensileuse, car l'alimentation de la machine est irrégulière et le régime moteur va varier en permanence **, constate Benjamin Harris, chez Claas.** *Il faut aussi veiller à l'orientation des brins de fourrage dans l'andain. Si tous les brins arrivent parallèlement à l'axe du rotor, la qualité du hachage est compromise. »*

Les regroupeurs d'andains à vis, ainsi que les andaineurs à soleil ont tendance à entortiller le fourrage qui se présente en forme de corde. De son côté, Claas tend à relancer les andaineurs à quatre rotors qui, selon le constructeur, *« produisent des andains qui passent plutôt bien dans l'ensileuse. »*

Les andaineurs à dépose centrale prennent aussi le pas sur ceux à dépose latérale qui ont l'inconvénient de confectionner des andains parfois déséquilibrés si la quantité de fourrage ramassée à l'aller et au retour est différente.

Pour les andaineurs à tapis, la vitesse des tapis doit être adaptée à la vitesse d'avancement pour ne pas créer de paquets, qui vont compliquer l'alimentation de l'ensileuse.



Kuhn

Les andaineurs à dépose centrale réalisent des andains plus homogènes que les appareils à dépose latérale.





// LES NOUVEAUTÉS

Agram Huit mètres d'envergure pour l'andaineur double Hay Row Jet

L'andaineur Hay Row Jet 8002 d'Agram affiche, grâce à ses deux rotors, une largeur de travail de 8 m et confectionne exclusivement un andain central. Annoncé pour un débit de chantier pouvant atteindre 8 ha/h, cet appareil à châssis porteur est équipé de deux roues arrière directionnelles pilotées par un mécanisme actionné par l'attelage trois points pivotant. Ses deux rotors, animés par des boîtiers à bain d'huile, reposent sur des essieux dotés de six roues situées près des dents, afin d'optimiser le suivi du terrain. Une sécurité à cames protège sa chaîne cinématique composée de cardans et de boîtiers renvoi d'angle.



Agram

Agram Deux faneuses Jet et Fan de 7,7 et 9 mètres



Agram

Les faneuses Jet Fan 776 et Jet Fan 908 enrichissent l'offre en modèles portés Agram. Ces machines, pourvues respectivement **6 et 8 toupies, travaillent sur une largeur de 7,70 et 9 m**. Conçues pour être utilisées à une allure de 10 km/h, elles affichent des **débits de chantier allant jusqu'à 7,7 et 9 ha/h**. Ces faneuses portées disposent d'une tête d'attelage flottante équipée de deux stabilisateurs. Leurs toupies, munies de dents à six spires, se règlent en inclinaison en fonction du fourrage. Elles s'orientent également à droite ou à gauche pour dégager les bordures des champs.
Modèle : Jet Fan 776 et Jet Fan 908
Largeur de travail : 7,70 et 9 m
Nombre de toupies : 6 et 8
Nombre de bras par toupie : 7 et 6
Diamètre des toupies : 1,20 et 1,45 m
Poids : 915 et 1 200 kg

Claas Une faucheuse portée de 4,20 mètres compacte au transport

Pourvue d'un lamier à 10 disques et à suspension pendulaire, la faucheuse portée Claas Disco 4400 Contour concilie **grande largeur de travail (4,20 m) et gabarit compact au transport**. Elle inaugure un inédit système de repliage en diagonale, qui permet de **respecter sur la route une hauteur inférieure à 4 m et de limiter le porte-à-faux arrière**. Le vérin hydraulique assurant le pivotement du lamier en cas d'obstacle est utilisé pour basculer de quelques degrés le groupe de fauche vers l'arrière et gagner ainsi de précieux centimètres. La Disco 4400 est par ailleurs équipée d'une astucieuse boîte à outils, qui permet, grâce à un **code couleur (rouge et noir) d'identifier les couteaux en fonction du sens de rotation des disques**. Cette boîte amovible intègre aussi un rangement pour les couteaux usagés.



David Laisney

Claas Les andaineurs à quatre rotors Liner ramasse jusqu'à 15 m.

Composée de trois modèles ramassant sur 9,30 à 15 m d'envergure, **la gamme d'andaineurs Liner à quatre rotors de Claas bénéficie d'une conception entièrement revue.** Le châssis annoncé plus robuste présente une forme trapézoïdale absorbant mieux les contraintes. Il abrite notamment le module électronique et les vannes hydrauliques. Les rotors demeurent entraînés par des cardans et boîtiers renvoi d'angle, mais ils sont désormais **montés sur des bras télescopiques.** Ils reposent sur quatre roues, voire six en option. **Ces andaineurs se déclinent en deux finitions : Trend et Business.** Avec la première, l'appareil se contrôle à partir des distributeurs hydrauliques du tracteur ou, en option, à l'aide de la **console Cemis 10.** La seconde finition intègre en standard le système hydraulique load sensing et le pilotage s'effectue via un terminal Isobus. La largeur de l'andain se règle mécaniquement sur les modèles Trend, tandis qu'elle s'ajuste hydrauliquement sur les Business. Le **relevage indépendant des rotors avant et arrière** par commande séquentielle est disponible avec les deux finitions.
Modèle : Liner 4700, 4800, 4900 - Finition : Trend, Trend ou Business, Business
Largeur de travail : 9,30 à 12,70 ; 9,30 à 13,60 ; 10,10 à 15 m
Largeur d'andain : 1,30 à 2,20 m ; 1,40 à 2,40 m ; 1,40 à 2,50 m
Diamètre des rotors : 3,5 m ; 3,50 m ; 3,80 m - Nombre de bras par rotor : 12, 12, 14



Claas

PRESSES À BALLES RONDES KRONE

Demandez une démonstration



Ne portez plus les rouleaux de filet pour les charger dans la chambre grâce au chariot latéral KRONE EasyNet !

Nouveau



La presse à 4 courroies KRONE capable de presser tout type de fourrage en haute densité sans précaution particulière !

Ouverture et fermeture de porte en moins de 5 secondes et sans secousse : gagnez du temps et du confort !

VARIPACK



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

- 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
- 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
- 18 Crézancy 02 48 79 02 30
- 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

FENAISON



SOYEZ TRANQUILLE
Nous sommes là !

- Stock pièces disponibles
- Service express
- Permanence SAV le week-end

03 80 27 08 00

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - giacomelagri.com
JOHN DEERE

// LES NOUVEAUTÉS

Fendt Les remorques autochargeuses Tigo VR compatibles TIM

Avec **deux modèles**, les remorques autochargeuses Fendt Tigo VR complètent les Tigo PR et XR. Proposant une longueur de coupe théorique de 37 mm, ces machines disposent de série de la **paroi frontale VarioFill et reprennent l'unité de chargement de la Tigo PR, avec les volumes de chargement des XR**. D'une largeur DIN de 2 m, le pick-up reçoit sept rangées de dents et un entraînement hydraulique permettant de faire varier le régime de 70 à 150 tr/min.
Dotées d'une sécurité d'entraînement se déclenchant à 2 500 Nm, les Tigo VR reçoivent **en option deux ou trois rouleaux de déchargement**. Celles qui en sont dépourvues peuvent néanmoins accéder au **fond mouvant réversible**.
En option, le **dispositif d'affûtage FlexShape** assure le maintien du tranchant des couteaux directement sur la remorque. À défaut, il est possible d'avoir un deuxième jeu de couteaux embarqués sur un support dédié.
En option, les Tigo VR accèdent au **train roulant à mise à niveau automatique Fendt Stability Control**, qui améliore la stabilité aussi bien dans les dévers que sur route, en limitant notamment le roulis.
Enfin, ces remorques disposent du **TIM** qui, lui, permet de réguler la vitesse d'avancement du tracteur en fonction de la sollicitation et du régime du pick-up, optimisant le débit de chantier.
Modèle : Tigo 65 VR et 75 VR
Volume de chargement (DIN) : 38 et 44 m³ - Longueur : 8,77 et 9,77 m



Fendt

Fendt Une faucheuse frontale pour les dévers

D'une **largeur de travail de 3,10 m**, les faucheuses frontales Fendt Slicer 310 F (sans conditionneur), 310 F KC (conditionneur à dents) et 310 F RC (conditionneur à rouleaux) sont conçues pour évoluer sur **terrains vallonnés et en dévers**. Légères, ces machines disposent d'une suspension pendulaire autorisant un débattement latéral de +/- 7,5 degrés, ainsi que d'une sécurité en plastique contre les collisions mineures. Les modèles avec conditionneur bénéficient en option d'un **report de charge hydraulique** permettant d'ajuster la pression sur le lamier.
En option, ces trois faucheuses frontales accèdent au **repliage hydraulique des protections latérales**, au rétroviseur avant ou à la prédisposition pour des caméras.
Fendt propose également les **faucheuses arrière doubles sans conditionneur à suspension centrale Slicer 860 et 960**. Légères, ces machines disposent de deux boulons permettant de faire varier le chevauchement avec la frontale, et donc la largeur de fauche, de respectivement 8,30-8,60 m et 9,30-9,60 m. Ces papillons intègrent une nouvelle génération de dispositif de **sécurité anticollision** mécanique.
Les Slicer 310 F, 860 et 960 embarquent un jeu de couteaux supplémentaires à changement rapide.


Fendt

Jeulin Deux autochargeuses grand volume



M.Portier

Le spécialiste des faucheuses autochargeuses Jeulin étend sa gamme pour la récolte des fourrages en proposant deux remorques autochargeuses de 37 et 44 m3 DIN (55 et 78 m3 déployé). Les Jirès 650 et 780 disposent d'un pick-up de 1,80 m de large disposant de 5 rangées de dents et d'un rouleau tasse-andain. Elles embarquent un ameneur alternatif à 5 rangées de peignes permettant de préserver les fourrages secs. Ce système d'amenage peut recevoir jusqu'à 8 couteaux. En option, la Jirès 650 profite de 33 couteaux permettant la récolte d'ensilage. Ces machines à caisse entièrement tôlée reposent sur deux essieux chaussés en pneus 500/50-17 (jusqu'au 650/40-22,5 en option) et affichent un PTAC de 12 t. Compatibles Isobus, les Jirès sont pilotées depuis le terminal du tracteur ou depuis une console tactile 7 pouces IsoMatch Tellus Go, un équipement qui trahit le lien de parenté de ces autochargeuses avec les modèles Vicon désormais plus commercialisés.

Kuhn 13,40 mètres d'envergure pour la faucheuse conditionneuse FC 13460 RA


Kuhn

La faucheuse conditionneuse Kuhn FC 13460 RA présente une largeur de coupe allant de 12,40 à 13,40 m. Cette machine semi-portée, composée de deux éléments dotés d'un groupeur à tapis, s'utilise en combinaison avec une unité de fauche frontale et confectionne un andain central mesurant de 1,80 à 3 m de large. Son essieu télescopique s'élargit jusqu'à 4 m au champ et se rétracte pour respecter une largeur sur route de 3 m. Cette faucheuse se replie en long pour le transport et mesure ainsi moins de 4 m de haut. Elle est constituée de quatre lamiers Optidisc de 2,65 m de large, sans entretien et pourvus du changement rapide des couteaux. La FC 13460 RA dispose d'un conditionneur à doigts mobiles en acier. Sa suspension est assurée par le système Lift-Control proposant le réglage de la pression au sol depuis la cabine. Le pilotage s'effectue depuis le terminal Isobus du tracteur ou à l'aide des consoles CCI 800 ou 1200. Les fonctions principales peuvent être gérées depuis le joystick CCI A3.
Poids : 8,4 t - Puissance requise : 280 à 400 ch

POUR VOTRE LABELLISATION



ON VOUS DONNE BIEN PLUS QUE DU CRÉDIT.

Le Crédit Agricole vous accompagne à toutes les étapes de labellisation ou de certification de votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Détail et conditions des offres et des solutions dédiées auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Les crédits sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.
04/2022 – 4035 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. **BETC**

// LES NOUVEAUTÉS

Kuhn Un andaineur à tapis frontal



Kuhn

Kuhn lance l'andaineur à tapis Merge Maxx 440 F, complétant les Merge Maxx 760, 950 et 1090. Monté sur le relevage avant, cet appareil de 3 m de large dispose d'un tapis double d'une largeur de 1 m, pour, au choix, former un andain à gauche ou à droite ou former deux petits andains de chaque côté. Posé sur deux larges patins rotatifs réglables en hauteur, il propose un débattement de +/- 10 degrés pour suivre le sol et se verrouille dès qu'on le relève. Un système d'allègement hydraulique évite d'exercer une pression au sol trop importante. Un manomètre informe le conducteur de toute montée en pression anormale.

Cet appareil peut être utilisé en solo pour andainer, retourner un andain, séparer un gros andain en deux petits. Il peut aussi s'employer en combinaison avec un andaineur arrière, afin de soulever et déplacer le fourrage sans avoir à rouler dessus.

Comme ses grands frères, il est doté, pour une meilleure préhension du fourrage, d'un rabatteur Windguard à rouleaux, prolongé en option d'un filet de rétention limitant l'encrassement du capot moteur du tracteur. Le capotage arrière est quant à lui transparent pour offrir une bonne visibilité sur le fourrage. Sur le Merge Maxx 440 F, le mode de travail, la vitesse des tapis et la formation de l'andain sont réglables directement depuis la cabine du tracteur.

Krone Une enrubanneuse traînée pour des balles jusqu'à 1,65 mètre

Après le modèle porté EasyWrap 150 lancé l'an dernier, Krone complète sa gamme d'enrubanneuses avec la traînée EasyWrap 165 T. Dotée d'un bras de chargement équipé d'un capteur, **cette machine fonctionne de manière automatique**, dès lors qu'une balle est détectée : chargement, enrubannage et dépose. Le bras de chargement reçoit également un réglage hydraulique pour s'adapter au diamètre de la balle, qui peut atteindre 1,65 m et son poids 1 650 kg. La table d'enrubannage est dotée de quatre courroies et de quatre (six en option) rouleaux latéraux de guidage pour un bon maintien de la balle. Profitant d'un châssis surbaissé propice à la stabilité, l'EasyWrap 165 T dispose de **deux satellites offrant une vitesse de rotation élevée, jusqu'à 40 tr/min.**

Le film de 750 mm peut être étiré à 55 ou 70 %. Pour contrôler le bon chevauchement entre les couches de film, Krone utilise **un capteur d'angle de rotation, qui mesure avec précision la position des satellites.** Cela garantit le fonctionnement y compris avec un tracteur au débit hydraulique limité, Krone préconisant 40 l/min à 200 bars. La dépose de la balle, qui peut se faire en roulant, s'effectue par le pivotement de la table, une bâche préservant le film. **Le vire-balle proposé en option est activé hydrauliquement depuis la cabine.** Cette enrubanneuse compatible Isobus est entièrement pilotée depuis le terminal du tracteur ou depuis un boîtier Krone. Des commandes déportées sur la machine facilitent également le changement de bobine. Le timon hydraulique peut recevoir en option **un support pour dix bobines.**



Krone

Kverneland Des petits tapis groupeurs pour favoriser le séchage des andains

Kverneland a développé des **tapis groupeurs de petite taille pour sa combinaison triple de faucheuses conditionneuses 53100,** travaillant sur une largeur allant de 9,80 à 10,20 m. Ces équipements, baptisés BX et mesurant chacun 1,90 m de long, **confectionnent au choix un seul andain ou trois séparés, afin de favoriser le séchage de l'herbe.** La largeur de reprise du fourrage s'élève au maximum à 4,30 m, autorisant le ramassage avec un pick-up de 4,5 m. Le constructeur commercialise, par ailleurs, un **système de démontage rapide des tapis groupeurs,** qui permet d'alléger la combinaison pour les chantiers de fauche en épandage large. Il comprend notamment des roulettes de manutention pour les tapis et des multicoupleurs hydrauliques.



Kverneland

Massey Ferguson Des faucheuses papillons et frontales compactes

L'offre en matériels de fenaison Massey Ferguson évolue avec les combinaisons de fauche sans conditionneur **MF DM 8612 TL et MF DM 9614 TL offrant une largeur de travail respective de 8,60 et 9,60 m.** Profitant d'un châssis compact, elles disposent d'une fixation pendulaire à grand débattement des **lamiers de nouvelle génération à 6 et 7 disques.** La suspension hydropneumatique réglable est complétée par un dispositif anticollision, permettant d'effacer le lamier vers le haut et l'arrière en cas d'obstacle. **La fixation des lamiers selon deux positions permet d'ajuster la largeur de fauche et le recouvrement** avec la faucheuse frontale de 2,80 ; 3 ou 3,10 m de large. Cette combinaison limite sa **hauteur à 4 m au transport** et peut être dételée en position verticale.



Massey Ferguson

La **faucheuse frontale MF DM 316 FP intègre un lamier à 6 disques d'une largeur de 3,10 m** monté sur une suspension pendulaire autorisant un débattement latéral de +/- 7,5 degrés. Le châssis compact évite l'utilisation d'un triangle d'attelage. La suspension à ressort peut être remplacée par **un système hydropneumatique sur les deux modèles équipés d'un conditionneur** à dents (MF DM 316 FP-KC) ou à rouleaux (MF DM 316 FP-RC). **La hauteur de fauche s'ajuste par le relevage avant** du tracteur et la largeur de l'andain par des déflecteurs. Les protections latérales se replient hydrauliquement en option.



RÉCOLTE DE L'HERBE

// LES NOUVEAUTÉS

Massey Ferguson Des andaineurs à quatre rotors moins encombrants

Afin de limiter la hauteur de transport sous la barre des 4 m, Massey Ferguson dote ses deux nouveaux andaineurs à 4 rotors MF RK 1254 TRC et MF RK 1254 TRC-Pro d'un **essieu à réglage hydraulique**. Leurs rotors à 12 bras ratissent sur une largeur de **10 à 12,50 m**.
Par ailleurs, leur grand frère **MF 1404 TRC-Pro**, travaillant sur une largeur de 11,5 à 14 m, profite d'améliorations concernant la suspension à ressort du rotor avant et de chemins de came modifiés. Il accède en option à des essieux tandem directionnels ou encore à un kit Isobus.



Massey Ferguson

Schuitemaker Plus de volume pour les autochargeuses Rapide 75 et 85

Afin de répondre aux besoins d'agriculteurs utilisant leur remorque autochargeuse pour la récolte du foin et de l'ensilage, mais aussi pour l'affouragement, Schuitemaker étend sa gamme Rapide série 10 avec deux modèles de 41 et 46 m3 DIN. Ces machines reçoivent au sommet de la caisse une tôle de compression ajustable en hauteur et dotée d'une demi-lune qui guide et compact le fourrage pour optimiser la hauteur du chargement. Avec cet accessoire, le constructeur estime qu'il augmente le volume utile de la caisse de 7 à 8 m3. Ces deux autochargeuses reprennent le pick-up traîné et le rotor avec ses couteaux positionnés sur le dessus (coupe de 44 mm). Pour plus de polyvalence, lorsque la remorque est dotée de rouleaux démêleurs, ceux-ci sont montés sur un cadre amovible facilitant leur démontage pour passer à la récolte de foin. Profitant d'un système de freinage mixte hydraulique et pneumatique, les Rapide 75 et 85 reposent sur un essieu tandem d'une capacité de 20 t.



M. Portier



Pöttinger Les remorques autochargeuses Jumbo aux capacités XXL

La troisième génération de remorques autochargeuses Jumbo 7000 se caractérise par un nouvel entraînement du rotor hacheur, combinant une transmission à doubles cardans grands angles et une courroie Powerband avec boîtier renvoi d'angle planétaire. La Jumbo 7000 autorise jusqu'à 3 000 Nm de couple (2 500 auparavant) et peut donc être entraînée par des tracteurs de 200 à 500 ch. D'une largeur DIN de 2,30 m, le pick-up à sept rangées de dents, toujours à cames, a été redessiné pour limiter l'effet peigne. Entraîné hydrauliquement pour une adaptation automatique du régime à la vitesse d'avancement, il s'appuie sur deux roues de jauge se repliant hydrauliquement, voire sur un troisième rouleau à l'arrière pour les conditions humides. Il autorise un débattement latéral de +/- 3,5 degrés, soit 12 cm à chaque extrémité.



Pöttinger

Redessinées, les 48 dents du rotor de 850 mm de diamètre acceptent 11 % de volume en plus. Le fond de la caisse a été abaissé de 25 cm à l'avant, afin d'optimiser le chargement. Les Jumbo 7000 disposent d'une paroi frontale mobile permettant d'augmenter le volume de 4,3 m³ DIN. Le plus gros modèle affiche un volume DIN de 54 m³ et 56,55 m³ avec les rehausses. Ces machines disposent d'un entraînement électrohydraulique de l'affûtage des 48 couteaux Autocut, qui réduit le temps d'aiguisage. Optionnelle, la paroi frontale intelligente d'une longueur de 830 mm propose un volet de compression de grande superficie. Grâce à un capteur de contrainte, elle mesure la pression de chargement. Combiné à un capteur de couple sur la courroie et un second capteur sur le volet de compression, ce capteur permet de gérer le volume de compression souhaité et la hauteur de remplissage. Trois modes prédéfinis assurent trois niveaux de densité, pouvant atteindre 400 kg/m³ avec du fourrage à 50 % de matière sèche. Pour une utilisation au transport d'ensilage de maïs, le volet de compression peut être replié vers l'avant. Pour cet usage, le pick-up peut être démonté et déplacé avec un chariot optionnel, augmentant de 520 kg la charge utile. Pour la vidange, les nouveaux rouleaux démêleurs en V des versions DB offrent un tiers de capacité de déchargement en plus, la vidange ne dépassant pas une minute en moyenne, grâce à deux moteurs à deux vitesses. Ils sont entraînés directement depuis le boîtier planétaire sur le côté de la machine. Ces autochargeuses bénéficient d'un nouveau fond mouvant à chaînes plates et d›un plancher tôlé.
Pilotées par Isobus, les Jumbo peuvent recevoir en option un système de pesée, un essieu à suspension hydropneumatique, un éclairage full leds avec plusieurs projecteurs de travail…
Modèle : Jumbo 7380 DB ; 7400 ; 7450 DB ; 7470 ; 7520 DB et 7540 - Volume DIN : 38 ; 40 ; 45 ; 47 ; 52 et 54 m³ - Volume DIN avec rehausses : 40 ; 42 ; 47,25 ; 49,25 ; 54,55 et 56,55 m³ - Longueur : 9,35 ; 9,35 ; 10,66 ; 10,66 ; 11,98 et 11,98 m

Pöttinger Un nouvel andaineur à tapis

Pottinger élargit sa gamme fenaison avec un nouvel andaineur à tapis : le MERGENTO VT 9220. D'une largeur de travail jusqu'à 9,20 m pour la dépose d'un andain central et 8,70 m pour la dépose d'un andain latéral, il est conçu pour tous les types de fourrages et est également adapté pour la paille. Ce modèle sera disponible à partir du 1er août prochain. Le pick-up pendulaire à cames est composé de six rangées de dents légèrement coudées vers l'avant pour un ramassage en douceur. Grâce à la commande par came, les dents du pick-up convoient activement le fourrage au plus près du tapis. Le point de transfert est situé 120 mm plus haut que la bande de transport. Ainsi, le fourrage tombe par lui-même sur le tapis. Les rouleaux de jauge, proches de la première rangée de dents du pick-up, assurent un suivi idéal des contours du terrain. La fixation centrale et totalement libre de mouvement des deux unités assure une suspension constante sur toute la largeur de travail. La cinématique des bras porteurs, munis de trois vérins, réagit instantanément à chaque irrégularité du sol. En mode andain central, le débattement vertical est de +475 mm jusqu'à -195 mm et le débattement latéral de +30° à -13°. L'inclinaison dans le sens d'avancement s'adapte de +11,5° à -0°. Sur le MERGENTO, les tapis sont débrayés automatiquement en bout de champ avant leur relèvement. Après la manœuvre, ils démarrent à nouveau automatiquement. La temporisation des arrêts et démarrages des tapis se règle depuis le terminal dans la cabine.



Pöttinger

Le sens de rotation et la position des deux tapis sont réglables séparément sur le terminal depuis le poste de conduite. Le MERGENTO VT 9220 s'adapte aux conditions du terrain : forme de la parcelle, quantité de fourrage ou encore matériel de récolte utilisé par la suite – dépose d'un andain central, latéral à droite ou à gauche, de deux andains simples sur l'extérieur ou enfin une accumulation temporaire du fourrage.

SIP Un andaineur à tapis de 9 mètres d'envergure

L'andaineur à tapis Air 900 T du constructeur slovène SIP, présenté comme prototype au Space 2021, devrait être commercialisé à l'automne 2022. Cet appareil, d'une **envergure de travail allant de 7 à 9 m**, se compose de **deux unités de ramassage de 3,45 m** de large coulissant chacune sur une poutre. Conçu pour **travailler à 20 km/h**, il confectionne un andain central ou dépose au choix le fourrage à gauche ou à droite. L'Air 900 T reprend, en accord avec l'Autrichien Reiter, le concept de **pick-up surplombé d'un ameneur rotatif**. Ses deux modules de ramassage sont suspendus hydrauliquement et évoluent de manière poussée pour un **meilleur suivi du terrain**.



David Laisney

Largeur de travail : 7 à 9 m
Largeur de l'andain : 0,8 à 2 m
Poids : 5 750 kg
Largeur au transport : 2,95 m
Hauteur au transport : 3,95 m

// LES NOUVEAUTÉS

Tanco Un combiné de fauche semi-porté jusqu'à 9,80 mètres



La combinaison de fauche Autocut de Tanco fera ses premières démonstrations dans l'Hexagone au printemps. Déclinée en deux modèles M9.c et M10.c de **8,90 et 9,80 m**, cette faucheuse conditionneuse comprend une machine frontale M3.c de 2,80 m et deux unités à l'arrière. Particularité de cette combinaison, **la partie arrière utilise un châssis semi-porté doté d'un essieu directeur** offrant un angle de braquage de 40 degrés. Cette conception autorise un **repliage en long** au transport (2,70 m de large et 2,10 m de haut), tandis que le poids supporté par les roues arrière soulage le relevage du tracteur et limite le tassement. Le petit modèle est ainsi accessible pour des **tracteurs à partir de 180 ch**. Le châssis semi-porté permet également d'améliorer le travail de la suspension pendulaire du lamier, selon le constructeur. Fournis par Comer, ces derniers disposent d'une sécurité individuelle (point de cisaillement) des disques, qui sont dotés d'une fixation rapide des couteaux. Le traitement du fourrage est assuré par un **conditionneur à doigts semi-mobiles en acier**. La faucheuse frontale s'illustre par sa suspension tirée, dotée d'**une glissière assurant un pivotement du lamier de 19 degrés d'avant en arrière**. Le dégagement vertical atteint 850 mm et le pivotement transversal +/- 16 degrés.
Modèle : M3.c, M9.c et M10.c
Largeur de travail : 2,80 ; 8,90 et 9,80 m
Nombre disques : 7, 8 et 9
Largeur d'andain : 1,60 à 2,45 ; 2,20 à 2,90 ; 2,60 à 3,20 m
Poids : 1 200, 3 340, 3 440 kg

Tonutti L'andaineur soleil modernisé avec l'Audax



M. Portier

Après son retour sur le marché français en 2018 et le lancement en 2019 de la gamme Power Rake, Tonutti poursuit le renouvellement de son offre en andaineurs soleil avec les trois modèles de la gamme Audax proposant **une largeur de travail de 7,50 à 9,50 m**. Ces appareils profitent d'un essieu redessiné (pivots de direction renforcés), chaussé de plus grosses roues (10.0/75-15.3) pour offrir **davantage de stabilité** au champ comme sur la route. Le châssis central intègre désormais les conduites hydrauliques, qui sont ainsi mieux protégées. La hauteur de levage des soleils progresse pour offrir **plus de dégagement** en bout de champ. Les deux tubes pilotant le relevage des soleils reposent sur des supports renforcés et coulissent à l'aide de **bagues sans entretien**, à démontage rapide en cas d'usure. Les soleils ne sont plus retenus par une chaîne, mais par **un câble**. La largeur de l'andain se règle désormais à l'aide d'un repère gradué en agissant sur **les quatre derniers soleils**, au lieu de deux auparavant. À noter que le modèle à 16 soleils accueille une articulation sur les châssis latéraux et deux roues supplémentaires pour le suivi du sol. Afin de satisfaire à l'homologation routière, l'Audax est dorénavant **attelé sur la chape** et non plus sur les bras de relevage.
Modèle : Audax 12, 14, 16. Nombre de soleils : 12, 14, 16. Largeur de travail maxi : 7,50 ; 8,50 ; 9,50 m
Largeur de l'andain : 0,90 à 1,80 m. Poids : 2 020, 2 140, 2 390 kg - Largeur de transport : 2,50 m

Vicon Des grands volets pour rapprocher les andains



D.Laisney

Les longs volets rapprocheurs de Vicon permettent de **déposer l'andain de la faucheuse arrière à côté de celui confectionné par l'unité de coupe frontale**. Ils s'adaptent sur les faucheuses conditionneuses portées arrière Extra 732T (3,20 m) et 736T (3,50 m) neuves ou déjà en service. Ces grands déflecteurs réalisent un **andain mesurant jusqu'à 3,4 m de large avec l'Extra 732T et jusqu'à 3,8 m avec l'Extra 736T** lorsqu'elle est associée à un groupe frontal de 3,6 m.

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr



// ENSEIGNEMENT

Des passionnés de la maçonnerie paysagère

Le vendredi 22 avril a eu lieu les sélections départementales et régionales du concours du meilleur apprenti de France (MAF) dans la catégorie espaces verts. Romain Kapp et Mathias Sainsard, du CFA agricole de l'Yonne ont participé et ont respectivement obtenu une médaille d'or et une médaille d'argent au niveau départemental.

C'est la première fois que le CFA agricole de l'Yonne participait (et accueillait) les sélections départementales et régionales du concours du MAF dans la catégorie espaces verts. Une première marquée par de bons résultats avec trois médailles obtenues : une médaille d'argent au niveau départemental pour Mathias Sainsard, élève de terminale Bac pro aménagement paysager, et une médaille d'or au niveau départemental pour Romain Kapp, élève de première en Bac pro aménagement paysager. Ce dernier obtient également une médaille d'argent au niveau régional, malheureusement insuffisant pour atteindre le niveau national*. « *Ce sera pour l'année prochaine* », ne désespère-t-il pas.

Les deux jeunes du CFA ont choisi de participer à ce concours par passion de la maçonnerie paysagère. « *C'était aussi pour le challenge de passer un concours et pour acquérir de l'expérience* », explique Romain Kapp. « *Je voulais aussi voir si j'en étais capable, voir si j'arrivais à gérer mon temps, gérer mon chantier* », justifie, quant à lui, Mathias Sainsard. « *C'était un défi personnel. Et ça ne peut que m'apporter du plus pour la suite, dans la vie professionnelle* », ajoute-t-il.

« Un plus pour le CV »

Pour ces jeunes, qui rêvent tous deux d'un jour monter leurs propres entreprises, participer à ce concours n'apporte que du positif. « *C'est un plus pour le CV, en plus du diplôme* », assure Mathias Sainsard. « *Cela nous offre des chances supplémentaires de trouver un emploi après nos études. Cela montre aux entreprises qu'on est passionné par ce métier et qu'on a de l'envie* », poursuit Romain Kapp.

C'est aussi une belle vitrine pour le CFA agricole de l'Yonne et pour les entreprises accueillant les apprentis (Romain Kapp effectue son alternance à la SARL Philippe Liperi, à Migé et Mathias Sainsard est à Jardins réalisation, à Joigny).

Satisfaits de cette expérience, les deux élèves espèrent désormais surfer sur cette bonne dynamique pour la fin de l'année scolaire, avec une échéance importante à venir pour Mathias Sainsard : les dernières épreuves du baccalauréat début juin.

*Pour accéder au niveau national, l'obtention de médailles d'or aux niveaux départemental et régional est nécessaire. Il s'agit d'une seule et même journée de concours avec des critères d'attribution de médailles différents : la médaille d'or est accessible pour une note située entre 16 et 20 sur 20 au niveau départemental et pour une note située entre 18 et 20 sur 20 au niveau régional.

Christopher Levé



Mathias Sainsard et Romain Kapp (de gauche à droite) sont les deux jeunes du CFA agricole de l'Yonne qui ont participé au concours du MAF le vendredi 22 avril.

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

Quel bilan pour le plan de développement 2017-2021 ?

Le mardi 12 avril était jour d'assemblée générale pour les Jardins de la Croisière, basés à Sens. L'occasion de faire le bilan de l'année 2021 qui était la dernière année du plan de développement 2017-2021 qui avait pour but de conforter leur autofinancement, de maintenir un bon niveau de sorties vers l'emploi et d'améliorer les locaux et les conditions de travail des salariés.

Lors de l'assemblée générale des Jardins de la Croisière, Michel Jouan, le président, a rappelé que l'association s'était engagée « *dans un plan de consolidation et de développement 2017-2021. Ce plan nous a permis de réaliser une réorganisation profonde de nos pratiques* ».

Ce plan avait pour objectifs trois axes principaux : développer les deux activités des Jardins de la Croisière (chantiers verts et maraîchage) afin de conforter leur autofinancement, de maintenir de bons résultats en termes de sorties vers l'emploi et d'améliorer les locaux ainsi que les conditions de travail des salariés.



Les Jardins de la Croisière

Le plan de développement 2017/2021 a permis de voir les deux activités des Jardins de la Croisière (chantiers verts et maraîchage) se développer.

82 % de sorties dynamiques

Cette année 2021 était donc la dernière année de ce plan de développement. Une année charnière avec la volonté d'aboutir dans les axes de travail du plan et de mettre en œuvre un nouveau challenge, celui de s'inscrire dans un dispositif expérimental, SEVE Emploi, auquel les Jardins de la Croisière ont candidaté et été retenus. Ce dispositif, ainsi que les partenariats avec les entreprises et les structures d'emploi du territoire, ont permis de dépasser les 82 % de sorties dynamiques, « *un résultat jamais atteint depuis 27 ans* », précise Michel Jouan.

Aussi, le développement des activités économiques s'est poursuivi l'an dernier avec une augmentation notable du chiffre d'affaires (+ 16 %).

Quant à l'amélioration des locaux et des conditions de travail des salariés ? « *Nous avons su saisir les opportunités du plan France relance et du Conseil départemental, de GRDF et de la fondation AG2R la Mondiale pour réaliser de nombreux investissements liés à la construction du bâtiment numéro 3, des vestiaires mais aussi d'une laveuse à légumes et d'un broyeur* », détaille Michel Jouan. Le contrat est donc plus que rempli pour ce plan de développement.

Christopher Levé

// EMPLOI

Plus que jamais, la viticulture recrute

Le mercredi 27 avril, l'Anefa et Pôle emploi ont organisé une matinée de visites sur la découverte des métiers de la vigne et du vin, au Clos de la Chaînette, à Auxerre. Avec pour objectif de promouvoir ces métiers auprès des demandeurs d'emploi, des métiers où le besoin en main-d'œuvre est important.

C'est une douzaine de personnes qui se sont présentées le mercredi 27 avril au Clos de la Chaînette, à Auxerre, où étaient organisées des visites sur la découverte des métiers de la vigne et du vin, par l'Anefa et Pôle emploi. Un chiffre encourageant pour le milieu viticole, encore et toujours demandeur en main-d'œuvre. « *Cette sortie a pour but d'éveiller des envies de suivre des formations ou de travailler directement dans des métiers viticoles, sachant qu'on a beaucoup de besoins en ce moment et malheureusement de moins en moins de postulants* », constate Marjorie Lefèbvre, conseillère dédiée auprès des entreprises à Pôle emploi, en charge de l'agriculture et de la viticulture.

Et pour accompagner ces visites, une jeune femme, en formation au CFPPA, est venue témoigner de son expérience. « *Elle a pu montrer une vision positive des métiers de la viticulture tout en ayant conscience des contraintes notamment climatiques qu'il peut y avoir tout au long de l'année. Mais elle est heureuse de faire cette formation dans ce milieu. Cela fait plaisir à entendre car malheureusement dans l'esprit des gens, la viticulture se résume trop souvent aux vendanges, ou encore à des métiers trop durs physiquement, alors que ce n'est pas forcément le cas* », continue Marjorie Lefèbvre.



Une douzaine de demandeurs d'emploi, sur deux groupes, étaient présente au Clos de la Chainette, le 27 avril.

Des solutions recherchées pour la mobilité

Si la sortie a eu lieu au Clos de la Chaînette, cela n'est pas un hasard. « *Il y a beaucoup de demandeurs d'emploi qui ne sont pas mobiles, alors en faisant ces visites à Auxerre, cela permettait d'attirer davantage de monde et donc de potentiels travailleurs* », explique la conseillère Pôle emploi. « *Il y a un vrai problème de mobilité qui est récurrent même si beaucoup de domaines ont mis en place des navettes pour aller chercher les travailleurs* ». Si cela a d'abord fonctionné pour la période des vendanges, on voit de plus en plus de domaines avoir recours à ce système pour les autres périodes charnières du cycle de la vigne, qui nécessitent de la main-d'œuvre. « *On essaye aussi, avec le département et la Ville, de construire quelque chose pour remédier à cette problématique, notamment pour les vendanges où il y a de gros besoins. On espère arriver à trouver une solution* », conclut Marjorie Lefèbvre.

Christopher Levé

La Fondation EDF soutient les associations

// APPEL À PROJETS

Un appel à projets à hauteur de 60 000 euros est lancé en Bourgogne - Franche-Comté par la Fondation EDF. Il vise à soutenir les associations qui œuvrent dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de l'inclusion.

Le Comité Mécénat territorial de la Fondation groupe EDF en Bourgogne - Franche-Comté (BFC), réunissant les représentants d'EDF-SA, d'EDF Renouvelables, de Dalkia, de Citelum et d'Enedis, lance un appel à projets à hauteur de 60 000 € pour soutenir les associations régionales actives dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de l'inclusion. Le montant des soutiens attribués se situera dans une fourchette de 3 000 à 15 000 €. Sur l'environnement, la Fondation soutient des initiatives et des programmes en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, notamment au travers de projets pédagogiques et de sensibilisation aux problèmes environnementaux, ou d'expérimentations innovantes pour adapter, préserver ou restaurer des espaces naturels ou la biodiversité, en se fondant sur la nature et des actions qui s'appuient sur les écosystèmes.

Sur l'éducation, elle soutient des projets autour de deux priorités : « égalité des chances » et « citoyenneté ».

Sur l'inclusion, elle oriente ses soutiens principalement autour de projets de lutte contre la pauvreté ayant un impact direct sur les bénéficiaires : insertion, réinsertion sociale ou professionnelle des personnes fragiles.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 juillet à minuit (date de dépôt complet des projets). Pour concourir, les associations doivent déposer un dossier sur le site internet de la Fondation groupe EDF au titre du territoire de Bourgogne - Franche-Comté : https://projetsfondation.edf.com/fr/

Le règlement de l'appel à projet est consultable sur le site de la Fondation groupe EDF.

Peuvent déposer un projet dans le cadre de cet appel à projets :

Les associations réunissant les conditions suivantes :

- éligibles au mécénat (articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts) ;
- ayant leur siège social ou une antenne en BFC (adresse postale) ;
- ayant au moins 2 ans d'existence et des ressources annuelles supérieures à 100 000 € ;
- qui proposent un projet ou une action déployés principalement en BFC, s'inscrivant dans un des axes de l'appel à projets ;
- qui sollicitent un soutien de la Fondation groupe EDF situé entre 3 000 et 15 000 €, ce soutien ne pouvant dépasser plus de 50 % du budget total du projet.

Les projets seront examinés par la Fondation groupe EDF en août et septembre. Les résultats de l'appel à projets seront annoncés début octobre et les dotations financières seront versées avant la fin de l'année 2022.

D'après communiqué

// EN BREF

Nièvre : Les investissements du Département

Réunis en Commission permanente lundi 25 avril sous la présidence de Fabien Bazin, les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont délibéré sur 19 rapports. Au cœur des débats, les enjeux d'accès à la santé ont tenu une place particulière. Une nouvelle pierre est posée à la construction du projet Santé-Nièvre via la création prochaine d'un centre de santé. Face au déficit majeur de temps médical sur l'ensemble du département, ce projet permettra de venir compléter l'offre libérale existante pour répondre aux besoins de soins qui restent sans réponse aujourd'hui. Par ailleurs, la structure départementale du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, subventionné à hauteur de 204 000 euros par l'Agence Régionale de Santé, renforcera son action hors de ses murs afin de répondre à des publics éloignés de la prévention primaire.

Face aux difficultés que l'actualité vient renforcer, le Département entérine deux conventions de partenariat, avec la Commune d'Imphy et l'agglomération de Nevers, destinées à améliorer la qualité de l'habitat et à réduire la précarité énergétique des habitations énergivores, donc coûteuses. Le Conseil départemental s'investi également à travers ses soutiens aux projets pédagogiques des collèges (budget global de 35 000 euros), à 17 associations et structures culturelles (montant total de 96 500 euros) et à la politique sportive de haut niveau avec des aides individuelles et associatives (30 900 euros). Enfin, avec des crédits engagés à hauteur d'environ 115 000 €, le Pays Nivernais Morvan se voit ainsi doté d'une aide à l'ingénierie dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux Nivernais bénéficieront d'une aide au financement d'un poste de direction dans chaque structure.

D'après communiqué

COLLECTIVITÉS

// AIDES

71

Un coup de pouce pour les centralités rurales

128 communes de Bourgogne-Franche-Comté ont été répertoriées pour bénéficier de l'aide régionale « Centralités rurales en région » (C2R), dont la mise en place devrait être effective dès l'automne prochain. Pour en bénéficier, il faut que les élus en saisissent tous les contours. Éric Houlley, vice-président du Conseil régional en charge de la cohésion du territoire, est venu en Saône-et-Loire pour en parler.

En soutenant la création de logement dans les centres-villes, en aidant à la réhabilitation ou à la reconversion des friches, ou en réaménageant une place de marché ou une halle aux grains, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) entend *« s'engager contre la déprise des territoires »*. L'aide spécifique Centralités rurales en région, (C2R), est destinée aux villes de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et présentant des critères de fragilités : perte de services publics, perte d'emplois, paupérisation des logements… Au niveau régional, 128 centralités rurales ont été identifiées. Ce soutien va souvent venir en plus du dispositif de l'État Petite ville de demain (PVD), *« qui permet surtout de mobiliser des moyens en ingénierie »*, rappelait Éric Houlley, vice-président du Conseil régional en charge de la cohésion des territoires, venus parler du C2R à Tournus récemment. *« C2R est moins basé sur l'ingénierie et a vraiment été conçu pour être complémentaire à PVD »*. Ainsi sur les 128 communes, 89 regroupent le double label PVD-C2R.



Éric Houlley était accompagné de membres de l'équipe de direction de l'aménagement du territoire, avec (à gauche) Loïc Puthod, le directeur et (tout à droite) Alice Berthet, la chargée de mission référente pour les bourgs-centres.

Deux cas de figure

Il y a cependant deux cas de figure, détaillait Éric Houlley : *« soit les villes ont déjà avancé sur leur projet de territoire et ont des idées bien précises »*, l'équipe de la direction des territoires interviendra alors en soutien pour peaufiner la hiérarchisation des projets au programme. Le soutien financier arrivera alors en plus de l'accompagnement en ingénierie et pourra monter jusqu'à 500 000 € (ou 50 % maximum des dépenses d'investissement). Soit les communes *« n'ont pas encore de stratégie de revitalisation et l'aide financera alors l'étude pour définir la stratégie globale plus un projet »*. Dans ce cas de figure, l'aide maximale sera de 200 000 € (ou toujours 50 % maximum de l'investissement). La convention couvrant la période 2022-2026 devra être signée par la commune en question, par la Région et par l'intercommunalité. Un aspect qui laissait dubitatif plusieurs élus présents dans la salle : *« ça va faire grincer des dents que ce soit uniquement le centre-ville de la commune centrale de la Comcom qui soit bénéficiaire »*, s'inquiétaient certains participants. Ce à quoi Éric Houlley rétorquait que *« sans centralité attractive et dynamique, la ruralité n'a pas d'avenir »*…



Photo : Réussir SA

Les élus des communes, des communautés de communes, les techniciens présents ont désormais jusqu'en juillet pour se pencher sur ce nouvel accompagnement et faire leur demande. Les équipes de la Région ont bien rappelé qu'elles sont là pour les accompagner dès le départ, pour ne pas perdre de temps et cibler correctement les projets finançables par ce dispositif. Car c'est bien la revitalisation des centres bourg des communes rurales désignées qui est le cœur de cible de ce dispositif.

Françoise Thomas

// TECHNOLOGIES

21

Le Département de Côte-d'Or recrute des conseillers numériques

Cinq conseillers numériques ont été recrutés par le Conseil départemental de Côte-d'Or pour accompagner les habitants dans leurs démarches du quotidien.

Les conseillers recrutés par le Département de la Côte-d'Or ont pour mission principale d'accompagner tous les Côte-d'Oriens dans le virage du numérique, et notamment les publics éloignés de ce sujet, tels les seniors ou les personnes vivant dans un territoire non pourvu en espaces publics numériques ou Maisons France Service. Ils sont également amenés à animer des ateliers auprès de différents publics sur les enjeux et les usages du numérique ainsi qu'à assurer l'accompagnement du déploiement de la fibre optique (réunions publiques, inaugurations, collèges, salons…) Ce recrutement s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif France Relance visant à soutenir les projets numériques des collectivités territoriales. Cela permet d'obtenir de l'État un soutien financier pendant 2 ans pour le recrutement et la formation d'agents dédiés à la médiation numérique.

Résorber les difficultés

Le Département de la Côte-d'Or a ainsi reçu l'accord de recruter cinq postes, soit le nombre maximal pouvant être obtenu dans le cadre de ce dispositif. Le Département bénéficie d'une subvention de 250 000 € pour la période 2022-2023, soit un accompagnement financier de 50 000 € par agent. *« À travers cette nouvelle mesure, le Département confirme son engagement pour résorber les difficultés liées au numérique, proposer des services publics de qualité, simples et inclusifs, et lutter contre la fracture numérique »* explique le président du Conseil départemental, François Sauvadet. *« La dynamique est bonne dans le département, avec un maillage du territoire important en espaces labellisés Maisons France Services Côte-d'Or et des Espaces publics numériques Côte-d'Or »*. En demandant la labellisation « Côte-d'Or » (ex-réseau Sati), les espaces numériques peuvent bénéficier d'aides du Département supplémentaires : travaux, fonctionnement, prêt de matériel, espace de ressources partagés, une meilleure visibilité auprès des usagers ou encore une expertise sur des sujets précis concernant le numérique. Aujourd'hui, six espaces bénéficient déjà de cette labellisation sur le département.

D'après communiqué



Philippe Bruchot

Quelques-uns des nouveaux conseiller numériques qui vont opérer sur la Côte-d'Or.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Agir pour la Cessation et la transmission de mon exploitation

•Vendredi 20 mai

Les clés pour préparer et anticiper ma transmission
Contact : Amélie Fercoq, Conseillère en entreprise, CA21 Tél. : 06 87 55 78 90, amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
20 mai à la Chambre d'agriculture, Bretenière (21)

// La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim

• Mardi 10 mai et lundi 23 mai

Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21. Tél. 03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Le 10 mai – Chambre d'agriculture Châtillon sur Seine (21)
Le 23 mai – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Les maladies sur cultures : savoir les identifier et les gérer

• Jeudi 19 mai à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Optimiser le réglage de sa moissonneuse-batteuse

• Lundi 30 mai (lieu à définir)

La Chambre d'agriculture propose une formation sur le réglage des moissonneuses, avec exercices pratiques sur engins.
Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Interpréter les caractéristiques de son sol, sa fertilité et les pistes d'amélioration

• Jeudi 9 juin à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Poulinage

• Mercredi 8 juin à Cercy-la-Tour

À destination de tous les détenteurs d'équidés (professionnels et particuliers), .

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Les extraits fermentés et enrobages de semences : savoir les utiliser sur ma ferme

• Vendredi 18 mai

À Auxerre et sur le terrain, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Louis Gabaud au 03 86 94 22 29.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 31 mai

De 9 heures à 17 h 30 (lieu à définir). Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de levage

• Jeudi 02 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Réussir son installation en société

• Vendredi 3 et vendredi 10 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée générale de la Fédération charolaise

• Mardi 17 mai

La Fédération charolaise organise son assemblée générale mardi 17 mai à Montceau-et-Écharnant. Le rendez-vous est donné à partir de 14h30 à la salle des fêtes. Une intervention sur les enjeux de la valorisation de la viande en vente directe est notamment au programme, tout comme une visite de l'exploitation du Gaec Terrand de Cussy-la-Colonne. Un apéritif dinatoire clôturera cette journée, sous réserve d'une inscription avant le 13 mai.

Renseignements : Fédération charolaise de Côte d'Or au 03 80 90 68 80

// Intercantonales des anciens exploitants

• Jeudi 19 mai, lundi 30 mai et jeudi 2 juin

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or organise des réunions intercantonales jeudi 19 mai à 9h à la MFR de Baigneux-les-Juifs (suivi d'un repas au restaurant « la Calmagne »), lundi 30 mai à 9h à la maison de l'Agriculture à Bretenière (suivi d'un repas au restaurant « Home Cooking » à Brazey-en-Plaine) et jeudi 2 juin à 9h au pôle agricole de Créancey (suivi d'un repas aux « Portes de Bourgogne »). Ces réunions d'échanges entre anciens exploitants et propriétaires ruraux seront l'occasion d'aborder l'actualité syndicale, la revalorisation des retraites, la transmission des sociétés et tout autre sujet relatif à la situation actuelle des retraités agricoles et/ou propriétaires ruraux.

Inscriptions au 03 80 68 67 67 avant le 10 mai pour la réservation des repas.

NIÈVRE

// Assemblée générale de l'association Étangs de France Nivernais Morvan

• Vendredi 6 mai

Jean de Gesnais, président de l'association Étangs de France Nivernais Morvan, rappelle : *«Au nombre de 3 000 en Nivernais, les étangs sont un riche patrimoine qu'il convient de protéger et de valoriser. Cette source d'activité délaissée dans la Nièvre est pourtant prometteuse de développement économique et d'emplois multiples »*. Afin de poursuivre les actions de l'association, son assemblée générale aura le 6 mai à partir de 14 h à la salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois (sur inscription auprès du Cerd : 03 86 85 02 10).
Au programme :
- Compte-rendu d'activités des deux dernières années,
- Présentation et approbation des comptes des exercices 2020 et 2021,
- Renouvellement du conseil d'administration,
- Le vote des cotisations,
- Assurance responsabilité civile de groupe,
- Abonnement de groupe à la revue Étangs,
- Point sur la régularisation des cormorans,
- Cartographie des cours d'eau et ses conséquences sur le statut et la gestion de nos étangs exposée par Chantal Dumon et Maître Blanchecotte, avocat au barreau de Nevers,
- Questions diverses,
- Débat avec la salle et pot de l'amitié.

YONNE

// Printemps à la ferme

• Dimanche 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

// Printemps à la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 352 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	- de 200	3.65	3.65	3.65	
		250-300	3.59	3.63	3.62	0.12
		300-350	3.36	3.61	3.47	0.06
		350-400	3.32	3.47	3.42	0.11
		400-450	3.36	3.51	3.43	0.05
	R	250-300	3.24	3.39	3.34	0.09
		300-350	3.37	3.48	3.40	0.20
		350-400	3.25	3.25	3.25	0.07
F	U	250-300	3.15	3.29	3.23	-0.11
		350-400	2.96	3.17	3.12	0.03
	R	250-300	3.04	3.05	3.04	
		300-350	2.97	2.97	2.97	0.10
		350-400	2.90	2.99	2.94	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 306 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.44	3.66	3.50	
		500 et +	3.40	3.46	3.42	0.27
	R	500 et +	3.14	3.20	3.17	
F	U	300-350	2.90	3.20	3.12	
		400-450	2.92	3.07	2.99	-0.09
		450 et +	2.81	3.35	3.12	0.22
	R	400-450	2.67	2.94	2.78	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 264 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.90	3.10	2.99	0.18
	R	+ 500 kg	2.66	2.76	2.72	
F	E	24 à 36 mois	3.30	3.60	3.47	-0.17
		- 5 ans	3.15	3.95	3.30	
		5 à 10 ans	3.00	3.16	3.04	
	U	24 à 36 mois	2.68	3.32	2.95	0.01
		- 5 ans	2.72	3.15	2.96	0.02
		5 à 10 ans	2.26	3.15	2.95	0.13
		+ 10 ans	2.53	2.96	2.78	0.20
	R	24 à 36 mois	2.60	2.69	2.63	
		- 5 ans	2.46	2.84	2.59	0.13
		5 à 10 ans	2.50	2.74	2.63	0.21
		+ 10 ans	2.01	2.77	2.50	0.22

OBSERVATIONS

Effectif global : 922 - Taux de vente : 97 %
900 bovins vendus sur 922 présentés (soit 97.6 %).

Broutards / Taurillons : on remarque cette semaine que l'offre débute sa régression saisonnière. Principale conséquence : l'activité commerciale s'anime encore un peu plus, cours en hausse, pas d'invendu, et acheteurs qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins.

Laitonnes/Génisses : on constate que l'ambiance est totalement identique à l'ambiance de vente des mâles, à la différence près que les volumes restent étoffés pour la saison.

Taureaux : progression des tarifs sous la pression des besoins pour l'Allemagne et la Belgique notamment.
Vaches et Génisses 3 ans : présentation de belle qualité entraînant des transactions fluides à des cours en légère hausse directement liée au déficit offre/demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/05/2022

Effectif : 215

Broutards charolais et limousins :	(215 - 395 kg)	730 - 1400	3,16 - 3,55
Broutards charolais et limousins :	(405 - 490 kg)	1300 - 1580	3,01 - 3,35
Laitonnes charolaises et limousines:	(255 - 350 kg)	820 - 1150	2,93 - 3,46
Laitonnes charolaises et limousines :	(355 - 415 kg)	1020 - 1200	2,81 - 3,23
Génisses 24 - 36 mois:	(405 - 610 kg)	1250 - 1820	2,72 - 3,24
Vaches légères :	1060 - 1500		
Vaches entre deux :	1510 - 1800		
Vaches lourdes :	1820 - 2260		

Vente rapide et globale en males et femelles à des prix attractifs et particulièrement en limousins et blonds d'aquitaine qui sont activement recherchés.
Bonne demande en génisses et taureaux qui voient leurs tarifs progresser.de façon significative.
Aucun invendu.
Apports plus importants en vaches, le placement est rapide et global à des tarifs soutenus.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : 5,06 à 5,24 € kg de viande.
Vente globale à des tarifs reconduits.
Prochain marché bovin le lundi 9 mai aux horaires habituels.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/04/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 119 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.18	3.23	3.20	-0.18
F	U	300-350	2.91	3.12	3.10	-0.02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 111 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3.39	4.03	3.81	
	U	24 à 36 mois	2.65	3.02	2.88	
		- 5 ans	2.58	3.19	2.84	0.03
		5 à 10 ans	2.51	3.06	2.72	0.00
		+ 10 ans	2.54	2.73	2.62	
	R	+ 10 ans	2.08	2.52	2.32	

Effectif global : 230 - Taux de vente : 89 % **Broutards/laitonnes :** peu d'apports en présentiel mais une réussite dans les vente vidéos 5 lots trouvent preneurs sur 6. Cours reconduits dans toutes les catégories.

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.90	5.10	5.10	0.00

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	4.80	5.15	4.95	0.00
	R	-10 ans +400 kg	4.65	5.05	4.90	0.00

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 309 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.97	4.63	4.49	
		de 38 à 44 kg	4.27	4.55	4.36	
	R	de 38 à 44 kg	4.07	4.27	4.13	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 117 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.39	2.85	1.69	
F	U	- de 60 kg	1.58	2.02	1.88	
		+ de 60 kg	1.14	1.83	1.63	0.18
	R	+ de 60 kg	1.13	1.49	1.30	-0.06

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 14 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	86.00	111.00	99.00	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 28 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	15.00	35.00	25.00	

Effectif global : 468 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Peu de disponibilités entre les derniers agneaux de bergerie et les premiers agneaux d'herbe. Face à ce contexte d'offre déficitaire, les acheteurs sont présents et rendent la vente très active avec des tarifs en hausse. **Brebis :** Présentation de qualité avec des bons lots de brebis lourdes qui se négocient rapidement à des cours qui augmentent. **Béliers :** Bonne vente

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/04/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 440 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.43	4.22	0.09
		de 38 à 44 kg	4.21	4.54	4.38	0.12
		+ de 44 kg	4.07	4.24	4.15	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 219 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.55	2.05	1.92	0.23
		+ de 60 kg	1.44	1.68	1.55	

Effectif global : 724 - Taux de vente : 98 %
Agneaux laitons : l'offre ne permet toujours pas de contenir la demande et la hausse des cours est une nouvelle fois à prendre en compte. Vente rapide et dynamique.
Brebis : la demande est forte, cours haussiers.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 MAI 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande dynamique sur toutes les catégories. Cours bien orientés, mais insuffisant face à la hausse des charges !

Bovins maigres : les cours restent très facilement reconduits dans un contexte de bonne demande et d'offre toujours restreinte.

POLITIQUES

Le 1er décret précisant les modalités d'application de la réforme du dispositif de gestion des risques climatiques est paru. Il précise que les membres du CNGRA, seront membres de la Commission chargée de l'Orientation et du Développement des Assurances aux Récoltes (CODAR), qui donnera avis sur les modalités du dispositif. Ceci confirme la présence des représentants professionnels. Selon les ordres du jour, des « représentants des filières agricoles », dont la liste n'est pas encore connue, pourront être consultés.

ENVIRONNEMENT

Le ministère (MTES) a fixé en avril un cadre de compensation carbone des vols intérieur, comme prévu par le Loi Climat. Ils introduisent un prix plafond pour les crédits à 40 €/t, au-delà duquel les exploitants sont dispensés de l'application du taux de compensation en Europe (20% pour les émissions de 2022 et 50% pour 2024). C'est donc une réelle opportunité pour les compagnies aériennes de compenser leurs émissions par des crédits carbones agricoles français, notamment ceux vendus par l'association France Carbon Agri

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de la 6ème réunion agricole et agro-alimentaire dédiée à la guerre en Ukraine en date du 21 avril, Gilles GAUTHIER président de Culture Viande a cité le « Plan d'urgence de Culture viande » face à la décapitalisation bovine, et salué le combat de l'ensemble des organisations pour répondre à cet enjeux. Ce plan, selon Culture Viande, s'inscrit dans EGALIM 2. La FNB observe cependant à date très peu d'engagement des abatteurs dans la mise en œuvre d'EGALIM 2 ou dans les actions pour freiner la décapitalisation. Or, sans ce maillon de la filière, les solutions face à ces grands enjeux de la filière bovine ne pourront atteindre les résultats attendus.

FOCUS

Après plusieurs mois d'attente, la version informatique de l'outil Boviwell a été lancée. Cette version informatique est présente sur le terrain depuis la semaine dernière! L'informatisation de l'outil de référence du bien-être animal pour la filière viande bovine est l'opportunité de déployer plus facilement les diagnostics. La FNB insiste de nouveau sur la nécessité de valoriser en termes de rémunération éleveur, la mise en place de ce diagnostic et la valorisation des bonnes pratiques associées!

EN REGION

Un projet d'harmonisation des Fonds d'Assainissement Régionaux est en cours. Au nombre de 5 actuellement, le but de cette harmonisation est d'avoir une couverture sur tout le territoire mais aussi d'avoir des modalités similaires à l'échelle nationale sur les montants de participation, les niveaux de remboursement, le choix des pathologies, les interlocuteurs conventionnés... Ce projet se jouant en région, il est essentiel que les professionnels en FRB se saisissent du sujet!

FAIT DE LA SEMAINE

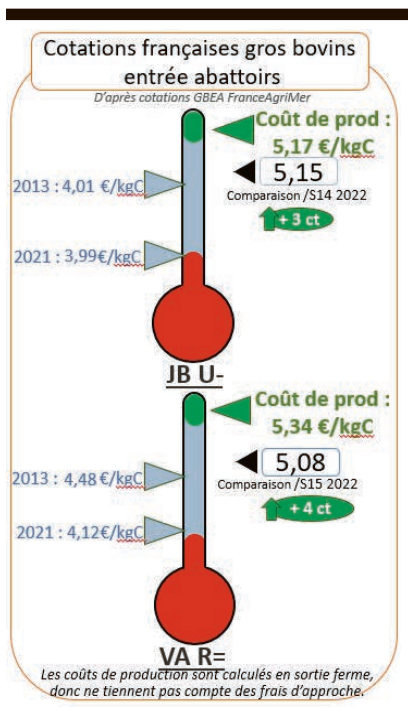
La section Bovin d'INTERBEV a acté la validation de la méthode prix de revient en agriculture biologique. De nouveau, la FCD n'a pas changé de position, et reste sur un refus catégorique de diffusion publique de ces indicateurs de référence, avec une diffusion par les acteurs de la filière. Pour la vache finie bio, le prix de revient est donc de 6,87€/kgc pour le 2nd semestre 2021. Il est de 7,22€/kgc pour les génisses, 7,19€/kgc pour les bœufs, 9,78€/kgc pour les veaux et 3,76€/kgc pour les broutards

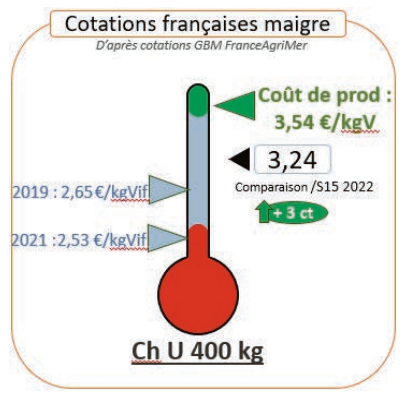
CHIFFRE DE LA SEMAINE

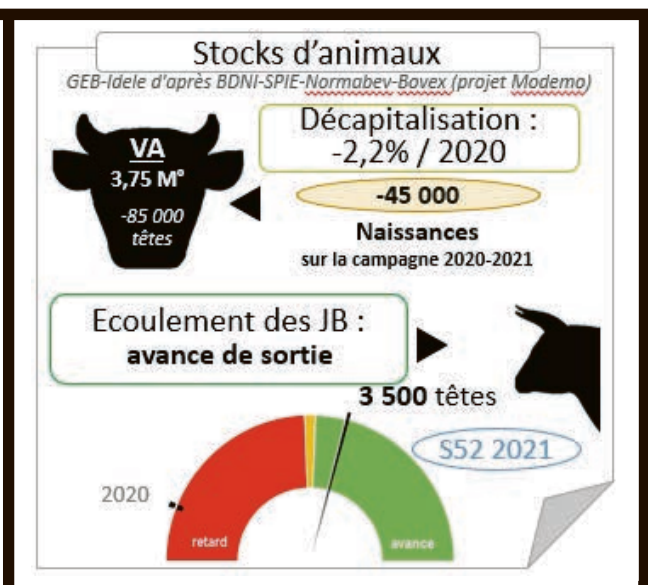
133,1

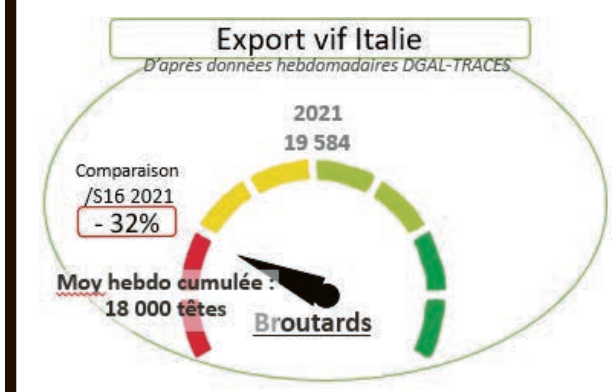
C'est le niveau de l'IPAMPA en viande bovine sur le mois de mars 2022. A noter que lors de la dernière actualisation du coût de production au 2nd semestre 2021 (qui donnait 5,34€/kg pour la vache allaitante), l'IPAMPA viande bovine était à 116,9. La hausse est donc de 16,2 points! Dans le cadre de l'application d'EGALIM 2, il est donc essentiel de contractualiser en se basant sur la prise en compte des indicateurs coût de production dans le prix payé éleveur!

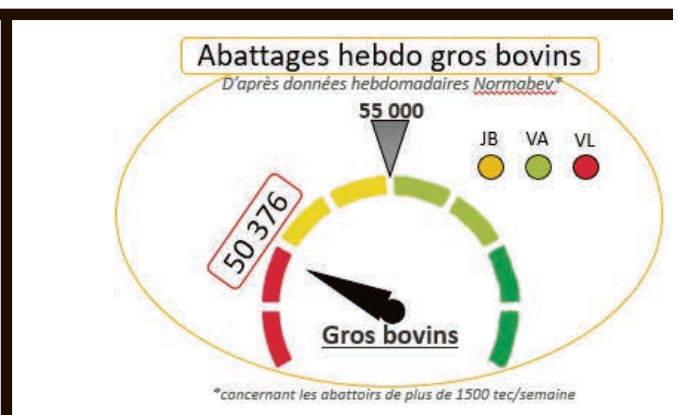
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

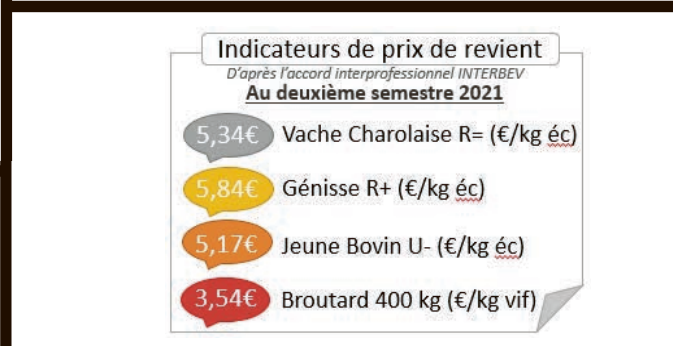


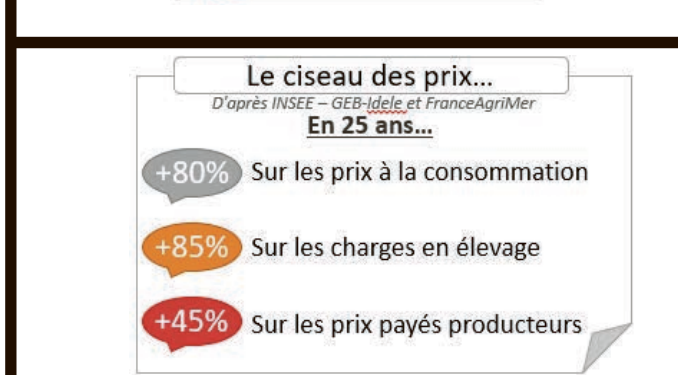












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 18
du 2 au 8 mai 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'offre reste globalement stable et le commerce dynamique avec des cours facilement reconduits. La marchandise légère et non vaccinée ralentit les ventes. Sur certaines places de marché, l'offre commence sa régression saisonnière ; la demande étant toujours très forte, cela entraine une hausse des cours encore plus accentuée que les semaines passées.

Gros bovins maigres : L'offre est de qualité et les transactions sont fluides et totales sur des cours fermes à haussiers en lien avec le déficit offre/demande toujours prégnant. Les vaches d'herbe sont activement recherchées ; le marché de la viande continue de tirer les cours vers le haut.

Boucherie : La situation reste identique avec une forte demande face à des apports insuffisants. Les prix sont haussiers en allaitantes d'entrée de gamme ; ils ont toujours tendance à plafonner en haut de gamme. Les vaches mixtes et laitières continuent de progresser.

Veaux : Les volumes sont limités et favorisent les ventes. Les cours sont reconduits voire à la hausse sur la plupart des places de marché. Le tri est plus sélectif en croisés. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste actif et les transactions sont soutenues.

Ovins : En agneaux, les effectifs sont stables en bassin aveyronnais. Ailleurs, l'offre diminue à cette période où les derniers agneaux de bergerie sortent et les premiers agneaux d'herbe arrivent. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers. La vente est donc très active avec des cours reconduits voire haussiers. En agnelets, l'apport est encore très satisfaisant pour la saison à des tarifs attractifs. En brebis, l'ambiance est très bonne, les prix restent fermement maintenus.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends Class 816 RZ, 2005, BE, 9 000 H, 22 000 euros, - vibro. 7.50 m., Kongskilde, 3 000 euros, - herse plate 7.50 m. Quivogne, 2 800 euros, - Aramix 5 m., IID, 3 000 euros (1804)
✆ 06 86 67 84 35

Travail du sol

07 - vends ROTOVATOR KUN dans l'état largeur 1m70 travaille 1m60;
✆ 04 75 81 02 93 - 06 38 22 16 59

38 - Vends pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique - Faucheuse Krône AM 203 S. 5 assiettes repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

42 - Vends cause retraite, charrue Huard 5 C révers. + herse rot. Agram 3m + Vibro Carre, semoir Nodet 3m, 21 R + presse HD NH D1000 (botte 170 kg), bon état.
✆ 06 62 80 13 75

69 - Vends déchaumeur 10 D avec disques et rouleaux 3 m. socs Carbur TBE. P : 7000 HT.
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

01 - Vends faneuse Deutz 6821, 6 toupies ; faucheuse Deutz MP 428, 8 assiettes très peu servie.
✆ 06 85 75 59 69

07 - Vends mini roundballer ABBRIATTA M50 peu servi 9000 euros ttc 07.
✆ 06 83 01 54 23

26 - Vends presse Lely Welger RP 245 DN 2014, 10500 BOT, boitier E-link lidge, filet 17 coutx, T-options, prix à débattre.
✆ 06 79 81 58 13

38 - Vends enrubanneuse 3100 Maschio année 2012 peu servie très bon état prix 8500 euros.
✆ 06 84 24 26 60

42 - Vends presse balles rondes John Deere 582, liage ficelle, pick up 2 mètres, Amions 42.
✆ 06 48 39 80 26

58 - Vends cause retraite : - faucheuse Pottinger 7 assiettes, faneuse Pottinger 6 toupies, andaineur Pottinger 4,20 m, presse NH648, -chargeur Quick55 (1802)
✆ 06 11 32 57 22

Irrigation

07 - Vends pompe honda d'arrosage 55 GX 160, 7 tourniquets, tuyaux 6m de longueur, diametre 50, 18 tuyaux.
✆ 04 75 81 02 93
06 38 22 16 59

Manutention

07 - Vends remorque plateau p 5m largeur 2,3
✆ 06 30 81 16 36

52 - Recherche chargeur complet Quick attelage euro pour tracteur Case 5150 en état (1701)
✆ 03 25 87 14 55 -
06 77 11 67 69

Divers

01 - Agriculteur recherche un corn sheller avec tapis pour reprise sous cribs.
✆ 06 63 37 70 09

01 - Vends vis à grain diamètre 110 / 8m. / 380 V. - Veleuse - Lame 2m orientable.
✆ 06 84 47 25 74

01 - Vends 14 appareils photos - Div. accessoires - 8 livres la photographie albums anc. 800 euros. Vends collection 50 livres sur les armes 750 euros.
✆ 06 10 93 21 15

18 - Recherche piquets d'acacia fendus en 1,5 m.
✆ 06 76 95 07 58

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1706)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Achète 2 roues ou pneus 16-9-34 + 1 train avant pour Renault 651, année 1980 (1805).
✆ 06 82 93 40 19

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (1803).
✆ 06 71 10 93 35

30 - Vends cadre Gard, scarificateur 9 dents, intercep Gard 2m - 2,50m, bineuse à lames Ferrand, herse rotative kuhn 1,80m, TBE.
✆ 06 60 72 08 01

38 - Vends godet à terre 2m3 : 300 euros ; cuve fioul 1300 l : 200 euros ; 1 plateau 6T 2m/5m: 650 euros ; 1 couple d'ânes : €.
✆ 06 38 55 53 31 ou
04 74 97 23 88

38 - Vends foin récolte 2021 bottes rondes diam 115 à l'abri - vends charrue Huard quadrisoc 1000 euros - vends semoir engrais Kuhn 600 kg 800 euros.
✆ 04 74 59 02 03

38 - Vends laveuse noix bac à pierre tapis élévateur sur roues bon état arrêt activité.
✆ 06 50 78 38 89

38 - Vends presse balles rondes Feraboli FF122e liage électrique courroie et pneu TB.
✆ 06 87 86 21 96

38 - Vends matériels pour tracteur 40 cv charrue presse herse semoir engrais monte botte bas prix.
✆ 06 45 09 94 53

38 - Vends tonne lisier 7000l Pichon 5000 euros HT - Quad Artic cat 450 avec treuil lame déneigement 3500 euros HT.
✆ 06 83 93 04 19

38 - Vends remorques agricole 7 et 5T - Faucheuse Kuhn 4 assiettes presse Case F 200.
✆ 06 72 48 03 28

38 - Vends remorque Gilibert 4 roues équipée céréales et fourrage 600 euros à débattre - Épandeur Krone 3T5 1300 euros à débattre - Vis à grain 6m 200 euros à débattre.
✆ 06 31 80 13 93

42 - Vends piquets chataigniers. Promotion poules pondeuses bio. Bocaux. Chevrons planche.
✆ 04 77 27 98 29 ou
06 50 27 01 30

42 - Cherche tracteur IH 423 - 453. Vds pirouette Kuhn 4T. cellule vis à grains 7 m p pr force.
✆ 04 77 75 95 89

42 - Vds dalle de traite 10 postes, très bon état, décro. automatic, Delaval.
✆ 06 16 20 47 11

58 - Vends presse balles rondes MC Hale V660 avec groupe hacheur (5 300 bottes) - faucheuse Potinger Novacat 305, 3 m, lamier, 2 campagnes, - pince Bugnot Duobal, - 2 rateliers extérieurs (carrés et pend.), le tout TBE (1708)
✆ Renseignements et photos au
06 10 65 49 13

- 1 bétaillère Mazeron 5,25 m., plancher refait, tole 5/7épaisseur
- 1 faucheuse Fella conditionneuse rouleaux 3160TLX-RC
- 1 épandeur à fumier 3400 Sodimac,
- 2 épandeurs à fumier 3300 Sodimac, révisé
- 1 épandeur à fumier Rafal 1200, chaîne neuve, crocs noix, econditionné, 2 pneus 23 1 R26 neufs.
- 3 presses balles rondes Sprinter 165/35 ficelle filets.
- 2 presses balles rondes Sprinter 180/35 ficelle filets.
- 1 faucheuse-conditionneuse John-Deere, 1365 TB
- 2 broyeurs Gyromas, tri-Rotor type 3305
- 1 broyeur Quitté Bomford, tri-Rotor 3000
- 1 broyeur de pierres Belin, BP194 graissage auto
- 1 pailleuse Silo-Farmer P300 TB goulotte tournante
- 1 herse de prairie Ponge HPP 60 ESV
- 1 andaineur Fella 455 DN

ETS **LEVEQUE**
21 Saffres - 03 80 49 63 86

69 - Vends benne Gourdon 8.5 T. année 2004, cage ensilage, béquille hydro, Pailleuse Scar portée année 2005, tarrière Yanicav année 2007 à prise de force, inverseur.
✆ 06 49 51 98 45

69 - Vends presse MD J Deer 224, Groupe de taille porté 3 points M O 750 L, lits et imperméables vendanges.
✆ 07 83 34 26 19 Heures Repas

73 - Vends andaineur Claas Liner 430.S, 4,20 mètres. Tank à lait 1000 litres. Poste de traite Stimopuls avec arrêt de traite.
✆ 06 71 49 15 32

74 - Vends motofaucheuse, faneur et autochargeuse Bucher. Très bon état.
✆ 06 10 92 89 30

74 - Vends faneuse Fella TH540, herse rotative Lely 2,5 m, semoir Sulky 3 m, semoir engrais Vicon 600 kg 12 m, rouleau Packer 2,5 m, déchaumeuse à disque 2,2 m.
✆ 06 78 22 10 91

84 - Vends 800 piquets vigne cornière 3,5 x 3,5, hauteur 1,40, prix à débattre.
✆ 06 22 02 14 31

Elevage

58 - Vends intérieur de stabulation de marque Jourdain, barrières Cornadis, toute longueur (1711)
✆ 06 87 49 71 60

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends voiture frigo Fiat Doblo 10 2012 106800 km diesel 3p 2p 4cv froid Nept
✆ 06 89 74 32 36 -
04 75 30 01 79

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Achat-Vente

Récolte

01 - Vente trèfle violet pur enrubanné ballots rond 22% protéines.
✆ 06 80 22 53 03

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 € la tonne (1710)
✆ 06 07 49 13 48

21 - Vends foin de prairie naturelle, récolte 2021, stocké à l'abri, 200 BR 120 x125, 300 bottes rectangulaires 250 x 120 x 90 (1806)
✆ 03 80 97 14 83

38 - Vends foin 2021 pour bovin, caprin, mouton agriculture biologique.
✆ 06 52 18 71 29

39 - Vds foin prairie permanente 1,30 x 1,20 filet, récolte juin extra.
✆ 06 84 21 69 15

52 - Vends mélange céréales en BB min. 500 kgs base avoine en C2 (1702)
✆ 03 25 87 14 55 -
06 77 11 67 69

52 - Vends foin 2ème coupe luzerne, 140 euros/tonne départ ferme en C2 (1703)
✆ 03 25 87 14 55 -
06 77 11 67 69

52 - Vends foin luzerne déclassée en C2 à partir de 70 euros la tonne, départ ferme (1704)
✆ 03 25 87 14 55 -
06 77 11 67 69

58 - Vend foin sur pied environ 100 ha sur la commune de Decize, belle parcelle plate (1809)
✆ 06 81 06 35 07 -
06 79 55 52 06

Plants, pépinière

39 - Vends grume acacia.
✆ 07 87 57 48 39

Fourrage

01 - Vends paille bottes rectangulaire foin 2021 récolte mi-juin, PN+2e coupe.
✆ 06 81 05 53 56

18 - Vends foin de prairie naturelle, récolte 2021 enbottes rondes.Diam. 120-125, stockée à l'abri.
✆ 06 89 15 31 14

38 - Vends foin 2021 80 balles à l'abri prix à débattre.
✆ 06 50 49 65 00

58 - Vends 120 balles rondes, foin récolte 2021, 300 kg environ, TB qualité, stockées à l'abri, départ ferme (1709)
✆ 06 10 65 49 13

70 - Vends foin 2021 bio et enrubanné bio, bonne qualité, secteur Rioz-Montbozon.
✆ 06 84 73 77 39

Propriété

71 - À céder expl. polyc/élev, 2 productions : lait 510.000 l laiterie + 600.000 l v. directe, 6 PH robot de traite + 3 poulaillers label 400 m2, fermage modéré, 86 ha, groupe bon potentiel, 44 ha cult + 42 ha prairie, 1 seul propriétaire, bât à vendre, très bon emplac. situé au sud S-et-L.
✆ 06 83 18 64 28
ou 06 08 34 22 13

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Immobilier

71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler
au 07 50 21 22 85

Location

Agricole

01 - Camping à la ferme 25 places possible maraichage 01480 Chaleins.
✆ 04 74 67 82 85 HR

89 - Puisaye à louer 200 ha élevage charolais, 1/2 pré, 1/2 culture, stabul 1 500 m2, reprise matériel, cheptel 70 mères et suite. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 BRETENIERE (1602)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Emploi

Offre

13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute un ouvrier(e) paysagiste en arrosage. Vous devez savoir mettre en œuvre, entretenir et dépanner des systèmes d'arrosage. Vous êtes autonome sur votre secteur. Salaire selon profil.
✆ 04 91 05 12 12

13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute un conducteur d'engin agricole. Permis B obligatoire. Les Caces seraient un plus. Travail en équipe. Salaire selon profil.
✆ 04 91 05 12 12

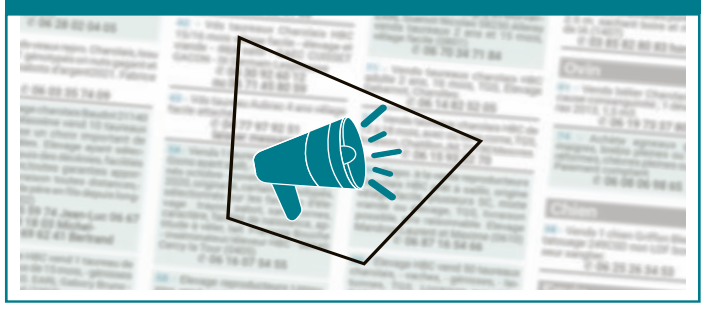
13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute élagueur(se). Vous avez une expérience dans l'élagage / abattage avec les diplômes correspondants. Permis B. Salaire selon profil + déplacement + paniers.
✆ 04 91 05 12 12

26 - Cherche conducteur machines agricoles pour CDD 6 MOIS (mai à novembre), pour effectuer les travaux de sols, conduite MB, transport grains etc....
✆ 06.76.93.16.63

PETITES ANNONCES

Terres de Bourgogne

Petites annonces
03 80 78 90 40



26 - Recherche personnes pour cueillette des fruits en juillet.
✆ 06 27 76 57 63

74 - Recherche salarié agricole exploit 74 pour conduite engins, entretien parcelle, soins animaux.
✆ 06 23 89 58 15

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

DIVERS

42 - Vends DPI,divers matériels, tracteur et foin .
✆ 0658897831

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

21 - Vends 5 génisses Simmentales cause surnombre 5-7 mois, CL IA BIO (1801)
✆ 06 07 34 79 79

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends veau femelle charolaise, 2 mois.
✆ 06 38 48 42 77

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande, vêlage facile, IND IBR (1712)
✆ 06 68 67 23 23

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC de 2 ans, TGS, indemne IBR.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 18 mois, avec ou sans corne, TGS, livraison, Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends 2 taureaux charolais 2 et 3 ans non inscrits, vêlage facile, TGS, Desvignes.
✆ 06 03 61 62 28

71 - Vends pour la reproduction 1 taureau limousin, 19 mois, fils de Jaurel, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vends bon taureau aubrac 2 ans, origine Jouve.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Caprin

38 - Vends chevrettes alpines chamoisées indem CAEV sanitaire ok sevrées ou non sevrées.
✆ 06 75 62 17 04

Ovin

38 - AV béliers lacaune lait 6 et 18 mois ARR bonne origine Contrôle laitier officiel Aveyron
✆ 06 07 43 08 38

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE

VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Achète toute l'année agneaux gras, maigres, brebis. Paiement comptant.
✆ 09 71 27 88 01

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

38 - Vends lapines de réformes vivantes ou prêtes à cuire.
✆ 06 71 17 49 32

71 - Vends lapins de Garenne pure race, vaccinés.
✆ 06 40 05 78 38

Chien

01 - A réserver chiots beauceron. N° mère 250268712257744 - Siret 77932400300010
✆ 03 85 31 52 01

07 - Eleveur vends 2 chiots border collie non lof 3 mois lignée travail parents haut niveau mère n° 250269811709376 siret 38752886200015.
✆ 06 85 43 05 88

71 - Vends chiots Berger Allemand non lof, nés le 14/01/2022, portée de 2 chiots 1 m., n° mère 250 269 606 301 502, siret n° 442 362 453.
✆ 06 83 13 82 29

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MAQUESIM
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 RUE DU VERGER
21410 AGEY
849 400 015 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 5 RUE DU VERGER - 21410 AGEY au DOMAINE LE PRE DU CHENE - 21540 CHEVANNAY à compter du 30 Septembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL22001636

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL GBE
SARL au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 21, Rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY-LA-COTE
RCS DIJON 512 909 532

L'AGE du 19/04/2022, a transféré le siège social du 21, Rue de la Rente Logerot, 21160 MARSANNAY-LA-COTE au 10, Rue Marcel Sembat, 21000 DIJON, à compter du même jour, et modifié l'art. 4 des statuts. Mention au RCS de DIJON.

AL22002041

NON DISSOLUTION

SERENITIQUE
SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
3 rue Jean-Baptiste Gambut
21200 BEAUNE
508 223 062 RCS DIJON

L'associé unique a décidé, le 22 avril 2022, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL22001964

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL FOUAILLY FRERES
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Rue de Combertault
Hameau de Challanges
21200 BEAUNE
389 103 920 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 20 avril 2022 la dénomination sociale EARL FOUAILLY FRERES par FOUAILLY PHILIPPE, et de modifier en conséquence les statuts de la société. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance.

AL22002021

MODIFICATION DU CAPITAL

LES EPICEAS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 100 euros
porté à 30 100 euros
Siège social
24 Rue des Templiers
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 912 393 154

Aux termes d'une décision d'associé unique en date du12/04/2022 et d'une constatation du président en date du20/04/2022, le capital social a été augmenté de 30 000 euros par voie d'apports en numéraire.
En conséquence l'article 7 est modifié comme suit :
Ancienne version
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à CENT EUROS (100 euros).
Il est divisé en 100 actions d'une valeur nominale de UN (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Nouvelle version
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à TRENTE MILLE CENT (30 100 euros).
Il est divisé en 30 100 actions d'une valeur nominale de UN(1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Pour avis Le président

AL22002030

TRANSFORMATION

VISA INGENIERIESARL
Capital : 40.000 euros
Siège social
112 Route de Dijon
21600 LONGVIC
RCS 350 477 030

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 04 22, les associés de la société VISA INGENIERIE ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 27 04 22. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 40.000 euros. Il est divisé en 510 parts sociales, de 78,43 euros chacune.
Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 40.000 euros. Il est divisé en 40.000 actions, de un euro chacune entièrement libérées.
Forme
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée. **Administration**
Anciennes mentions :- Jean-Pierre LAMY, gérant
Nouvelles mentions :- Jean-Pierre LAMY, demeurant 8 rue Robert Estienne 21000 DIJON est Président
Commissaires aux Comptes: le mandat a pris fin suite à la transformation de la société.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22002042

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI TOUR ELITHIS HQ 9
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
porté à 1 001 euros
Siège social
15 chemin de Daix 21240 TALANT
500 123 583 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 26 avril 2022, les associés ont décidé à l'unanimité et réalisé une augmentation du capital social de 1 euro par apports en numéraire. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés.
Pour avis, La Gérance

AL22002043

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MAISON HOTELIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 euros
Siège social
18 Rue de Cracovie
ZI NORD 21000 DIJON
RCS DIJON 015 850 472

DUA du 08.04.22 – Changement de Président. AM : Mme Catherine BOUILLE. NM : M. Bertrand CHALUMEAU – 4 Rue des Petits Fruits Rouges 21121 FONTAINE LES DIJON. DP du 08.04.22 – Nomination d'un directeur général. Le président décide de nommer aux fonctions de directeur général, la SAS EMENCE, 24 Rue de Mayence 21000 DIJON – RCS DIJON 450 783 410. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis Le Président

AL22002044

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI FRAF
Société civile immobilière
au capital de 3.048,98 euros
Siège social
22 rue de Rouen21000 DIJON
380 210 039 R.C.S. DIJON

AGE du 10 octobre 2021
- ANCIENNE MENTION : M. Michel René Georges DELHALLE, (22 rue de Rouen 21000 DIJON)
- NOUVELLE MENTION : Mme Johanna Marie Georgette JUDIC née DELHALLE (18 rue Buffon 21000 DIJON)
Pour avis, La Gérance

AL22002045

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VASCO
SAS au capital de 2 678 648 euros
Siège
4 av de la 1ère Armée
21000 DIJON
384 098 299 RCS DIJON

L'AGO du 29/03/2022 a décidé ne pas renouveler les mandats des CAC titulaires Hervé DELOUIS et ATLAS et des CAC suppléants Emmanuel MEUNIER et FIDUCIAIRE LYONNAISE SA et de ne pas procéder à leur remplacement. RCS DIJON

AL22002059

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCIERIE BARBIER
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Ancien capital : 100 000 euros
Nouveau capital : 45.000 euros
Siège social
22 Route des Laumes 21350 VITTEAUX
490 069 846 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 09/03/2022 et de la décision de la gérance en date du 28/04/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 55.000 euros, pour être ramené de 100.000 euros à 45.000 euros par voie de rachat et annulation de 5.500 parts sociales appartenant à certains associés.La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL.
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros).»Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000 euros).
AVIS DE TRANSFORMATION
Le 09/03/2022, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour que la réalisation effective de la réduction du capital social susvisée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. La société ouvrira ses exercices sociaux le 01/10 de chaque année civile et les clôturera les 30/09 qui suivront.Le capital social reste fixé à la somme de 45.000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions prévues par la règlementation applicable.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Bertrand BARBIER.Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Bertrand BARBIER, demeurant Route de Laumes, 21350 VITTEAUX.
Pour avis
Le Président

AL22002069

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAONE ET DOUBS ENERGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social
6A Rue Terreau de Lée
21250 SEURRE
752 232 090 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 28 avril 2022, l'associé unique a décidé :- de remplacer à compter du 28 avril 2022 la dénomination sociale SAONE ET DOUBS ENERGIES par BS ENERGIES et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,- de nommer Monsieur Raphaël SECULA, demeurant Chemin des Merisiers – Hameau de Bourguignon – 21200 MEURSANGES en qualité de Président, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Gilles BLOIS, démissionnaire,- de nommer Monsieur William BLOIS, demeurant 11 Rue Pierre Guidot – 21200 BEAUNE en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président.
POUR AVIS. Le Président.

AL22002071

CHANGEMENT DE GÉRANT

BLERI INVEST
SCI au capital de 1000 €
Siège
75 Avenue DU DRAPEAU
21000 DIJON
884620741 RCS Dijon

Au vu de l'AGO du 04/04 2022, les associés ont décidé de nommer Mme Shqipe SHEQIRI, demeurant 75 B avenue du Drapeau, 21000 Dijon en qualité de gérant à compter du 04/04 2022 sans limitation de durée en remplacement de M. Ibrahim SHEQIRI, démissionnaire. Mention RCS Dijon.

AL22002083

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PELUS 1
SCI au capital de 1520.00 €
Siège social
Loncheray 49220 LA JAILLE-YVON
RCS ANGERS 379562648

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/05/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 27 Rue Berbisey 21000 DIJON à compter du 01/05/2022 . Durée: 99 ans. Objet : L'acquisition, la construction, la vente, la gestion par bail ou autrement de tous biens immobiliers . Radiation au RCS de ANGERS et immatriculation au RCS de DIJON.

AL22002085

MODIFICATION DU CAPITAL

I TWO B
Société civile immobilière
Ancien capital de 10 000 euros
Nouveau capital de 1.000.000 euros
Siège social
7 rue Jelhy Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
902 876 531 RCS DIJON

L'AGE réunie en date du 22/04/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 990.000 euros par l'incorporation directe de compte courant. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1.000.000 euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Pour avis. La Gérance

AL22002089

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Olivier Benoit
Avocat
Spécialiste en droit des associés
34, rue Emile Bertin - 54000 Nancy
Tél : 03.83.27.32.32.

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE DE CHAMPAGNE HAUTE
société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de pharmaciens d'officine
au capital de 200 000 €
Siège social
7, Place du Petit Forum
21160 MARSANNAY LA COTE
818387599 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25/02/2022 et des décisions du gérant du 31/03/2022, il résulte que le capital a été réduit de 99 900 € pour être ramené de 200 000 € à 100 100 € par voie de rachat de 999 parts sociales appartenant à certains associés.
Cette réduction a été réalisée par annulation des parts sociales appartenant auxdits associés et par diminution du nombre de parts sociales existantes.
Les articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » ont été modifiés en conséquence :
- ANCIENNE MENTION : Capital social : 200 000 €
- NOUVELLE MENTION : Capital social : 100 100 €
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22002096

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SIRONA GEOBIOLOGIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 306 000 euros
Siège social
3 rue du Château 21250 BOUSSELANGE
035 550 250 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 avril 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Château, 21250 BOUSSELANGE au 1 route de l'étang neuf 39800 BIEFMORIN à compter du 21 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Pour avis, La Gérance

AL22002110

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

C.V.BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 806 000 euros
Siège social
3 rue du Château
21250 BOUSSELANGE
529 462 509 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 avril 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Château 21250 BOUSSELANGE au 1 route de l'Etang Neuf 39800 BIEFMORIN à compter du 21 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL22002112

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

R.E.BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 rue du Château
21250 BOUSSELANGE
822 638 888 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée R.E.BAT a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Château 21250 BOUSSELANGE au 1 route de l'Etang Neuf 39800 BIEFMORIN à compter du 21 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL22002119

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE CORBERE
RCS 380945121

L'AGE des associés, réunie le 11/02/2022 a voté le transfert du siège social de Mairie de Frôlois 21150 Venarey-les-Laumes, à Chez M. DARBOIS Nicolas 35 Grande Rue 21150 Frôlois.
Pour avis le Président
DARBOIS Nicolas

AL22002134

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Suivant AGE en date du 31/12/2021, les associés de la société SCI MORGANE, SCI au capital de 1500 euros, Siège social : 8 Rue Charles Dullin, ZAC DU BELVEDERE 21240 TALANT, RCS DIJON 524 954 880, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Régina MARCHAND, demeurant 8 rue du pré Closeau, 21310 BELLENEUVE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue du pré Closeau, 21310 BELLENEUVE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON CEDEX. Mention sera faite au RCS DIJON.Pour avis- Le Liquidateur

AL22002001

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision du 31/12/2021, les associés de la société SCI MORGANE, SCI en liquidation au capital de 1500 euros, Siège social : 8 Rue Charles Dullin, ZAC DU BELVEDERE 21240 TALANT, Siège de liquidation : 8 Rue du Pré Closeau 21310 BELLENEUVE, RCS DIJON 524 954 880, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur Madame Régina MARCHAND demeurant 8 rue du Pré Closeau 21310 BELLENEUVE, et déchargé cette dernière de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis – le Liquidateur

AL22002002

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LE TORREFACTEUR QUETIGNOIS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : Avenue de Bourgogne Centre commercial Grand Quetigny, 21800 QUETIGNY.
814562047 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 31 mars 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Cyrille BREYTON demeurant 3C Route du Mont, 70190 MONTARLOT LES RIOZ et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de DIJON. Le liquidateur

AL22002029

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANTEO
SARL au capital de 6 000 euros
Siège social
43 C Route de Verdun
21200 BEAUNE
834 691 966 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Anthony FAVIER, demeurant 38 Rue de Besançon - 39100 DOLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 38 Rue de Besançon - 39100 DOLE. C'est à cette adresse que la. correspondance devra être envoyée et que les actes et. documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL22002077

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

La SASU ECH a été constituée. Capital: 1000 €. Siège : 2, Chemin Parizot - Crottefou 58140 Marigny L'Église. Objet : Étude, conseil, suivi de chantier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, ape 7112b - ingénierie, études techniques. Durée : 99 ans. Président : Érick Chemel, 26 Rue Du Fécheray - Appt 45 92150 Suresnes. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : NEVERS

AL22001994

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/04/2022 à ECHENON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : EURL. Dénomination sociale : SB Façades 21. Siège social : 14 Rue de Sèves, 21170 ECHENON. Objet social : Isolation, peinture, ravalement de façades ; Négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social: 1 500 euros. Gérance: M. Bayram AKGUN, demeurant 14 Rue de Sèves 21170 ECHENON, assure la gérance. Pour avis. La Gérance

AL22002003

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18/04/2022, il a été constitué un GAEC dénommé : Les ruchers des 3 rivières
Forme : groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), société civile de personnes, régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, par les articles L. 323-1 à L. 323-16, R. 323-8 à R.323-54 du code rural et de la pêche maritime et leurs décrets d'application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Capital social : 237 600 euros
Apports : Apports net de biens mobiliers et immobiliers 197600 euros, apports en numéraire 40000euros
Siège social : ZAC du Gourmerault, Allée de Gourmerault, 21310 ARCEAU.
Gérance : M. SAMUEL DUBOIS demeurant au 67 route de Dijon, 21310 BEIRE LE CHATEL, M. JULIEN FORESTIER demeurant au 3 rue des lilas 21120 IS SUR TILLE
Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte d'Or). Pour avis et mention, les gérants.

AL22002080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 avril 2022 à BEAUNE (21200), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole. Dénomination sociale : PICOCHE CATHERINE. Siège social : 6 Rue du Clos des Capucins – 21200 BEAUNE. Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; Et plus spécialement la plantation et la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire, Gérance : Mme Catherine PICOCHE, demeurant 256 Rue de Combertault – Hameau de Challanges – 21200 BEAUNE-Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL22002015

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 25 avril 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : société par actions simplifiée. DENOMINATION : ARDPI AIR AND SECURITY. SIGLE : 3AS. CAPITAL : 25.000 Euros divisé en 2.500 actions de 10 Euros chacune. SIEGE SOCIAL : Route Nationale 74 – Aérodrome 21120 TIL CHATEL. OBJET : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :- la production et la commercialisation de produits et services dans le domaine de la l'aéronautique et de la sécurité,- la construction d'engins et de lanceurs spatiaux. DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. PRESIDENT : ARDPI MANAGEMENT – 9 Bis Rue de la Roche 21260 SELONGEY – RCS DIJON 900 977 539. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis

AL22002016

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD (21630) du 15 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société civile immobilière.Dénomination sociale : BELLALUI. Siège social : 15 Route d'Autun – 21630 POMMARD. Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue

ANNONCES LÉGALES

de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire. Gérance : M. Marc-Emmanuel CYROT et Mme Géraldine CYROT, demeurant tous deux 15 Route d'Autun – 21630 POMMARD. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22002018

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARSANNAY-LA-CÔTE (21160) du 8 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : BART ASSOCIÉS. Siège social : 23 rue Moreau - 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE. Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser sa réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 64 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Pierre BART, demeurant à COUCHEY (21160), 7 rue Raymond Poincaré et Madame Flora BART, demeurant à PERRIGNY-LES-DIJON (21160), 11 rue Christian Marvillet. Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés, au conjoint, à des descendants ou ascendants ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL22002019

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 27 avril 2022 il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : EFFYNGO. Siège : 8 chemin de la noue, 21600 LONGVIC. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : 1 000 euros. Objet : Toutes activités relatives à la réalisation de modélisations 2D et 3D au moyen de production de plans, réalisation de relevés scanner, réalisation de maquettes numériques et visites virtuelles, l'utilisation de drones pour établir des plans et relevés pour la réalisation de modélisation 2D et 3D. La création et l'exploitation des données spatiales de bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires ou d'habitation. La réalisation de diagnostic et expertises sur sinistres.La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts. Agrément : Les cessions de parts au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Gérance : Monsieur Jérémy DOUX demeurant 17 rue des Orfèvres 21240 TALANT et Monsieur Nicolas TRULTZSCH demeurant 3 rue Charles de Saint Mesmin 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL22002037

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLARS FONTAINE du 26/04/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : L'auberge du Côteau. Siège : 3 Route de Côte de Nuits - 21700 VILLARS FONTAINE. Durée: Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros en numéraire. Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, débit de boissons. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la. collectivité des associés. Président : Monsieur Patrick HUDELOT, demeurant 16 Rue de Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE. Directeur général : La société SAS LES JACHEES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 800 330 euros, dont le siège social est 9 Rue de la Grande Velle - 21700 VOSNE-ROMANEE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 895 249 274, représentée par Monsieur Jean-Yves BIZOT, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL22002038

ORTENSE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 200 000 euros
Siège social
24 Rue des Templiers
21121 FONTAINE LES DIJON
DIJON RCS EN COURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à FONTAINE LES DIJON (21) du 27/04/2022, il a été créé une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination sociale : ORTENSE. Durée : 99 années. Siège social : 24 RUE DES TEMPLIERS - 21121 FONTAINE LES DIJON. Capital social : 200 000 euros divisé en 200 000 actions de1 euros nominal chacune. Objet : - La prise de participation au sein de toute société industrielle, commerciale,artisanale et/ou civile ;- La prestation de services notamment de nature administrative, commerciale et technique, au profit de toute société au sein de laquelle la société détient une participation capitalistique directe ou indirecte ;- Le cas échéant, le contrôle et la participation active à la conduite de la politique de développement, de l'ensemble de ses filiales et sous-filiales ;- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières,mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;- La participation de la société,par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.Président : LES EPICEAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON (21), 24 Rue des Templiers et immatriculée auprès du RCS de DIJON sous le numéro 912 393 154. Directrice Générale : AROS, Société par Actions Simplifiée au capitalde 4 942 600 euros, dont le siège social est à ARBOIS (39),Zone Industrielle et immatriculée auprès du RCS de LONS LES AUNIER sous le numéro B : 530 711688. Accès aux assemblées générales : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Admission aux assemblées et droit de vote. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Immatriculation : DIJON.Pour avis. Le président

AL22002040

BPS AVOCATS D'AFFAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale :RENODEB
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Siège social : 24, rue de la Verpillère - 21270 HEUILLEY SUR SAONE
Objet social : - la réalisation de tous travaux de couverture par éléments, de travaux de charpente, de travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, travaux de revêtement des sols et des murs, - le nettoyage de tous types de locaux, décapage et nettoyage de façades, - pose de plaques de plâtre et isolation, - terrassement- l'activité de marchand de biens, - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social :3 000 €
Président : Monsieur William DEBESSEL24, rue de la Verpillère 21270 HEUILLEY SUR SAONE
Admission aux Assemblées et droit de vote: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés dont les décisions doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant du droit de vote avec prise en compte des voix du cédant. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON Pour avis

AL22002047

ISSPORT
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social
22 rue de la Rochotte
21120 IS SUR TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée. DENOMINATION : ISSPORT. SIEGE : 22 rue de la Rochotte, 21120 IS SUR TILLE. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 10.000 euros. OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger l'exploitation d'une salle de sport, de tout club de gymnastique, de remise en forme, de fitness, de musculation, de cardio-training, et de bien-être, mettant à disposition de sa clientèle tous types d'appareils de musculation ou tous autre types d'appareils susceptibles d'assurer le maintien en forme et le bien-être de son utilisateur ; le coaching ; la location de serviettes, peignoirs et douches.L'achat et la vente de tous matériels et appareils de musculation ; la vente de boissons et d'aliments énergétiques ; la vente de tous produits dérivés, de tous vêtements et équipements de sport. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : M. Luc REBOURSEAU, demeurant 2 ruelle Alfred de Musset, 21160 COUCHEY. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL22002061

RFC ANDRÉ LEMAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE MARIE LA BLANCHE du 02/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : V.L.F. Siège : 12 route de Verdun, 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétésCapital : 1 000 euros. Objet : Location de chambres d'Hôtes et d'un gîte. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Véronique FUSILLET demeurant 12 route de Verdun – 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE. Directeur Général : Monsieur Laurent FUSILLET demeurant 12 route de Verdun – 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS La Présidente

AL22002062

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ROLLER BAR. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 3 ter rue du chardenois, 21110 cessey sur tille.Objet : exploitation d'une salle de roller, de jeux vidéo, d'une boutique et d'un bar. Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 60000 euros. Gérant : Monsieur joaquim Fabin, demeurant 3 ter rue du chardenois, 21110 Cessey sur Tille. Gérant : Madame angélique Fabin, demeurant 3 ter rue du chardenois, 21110 Cessey sur Tille. La société sera immatriculée au RCS dijon.

AL22002087

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 29/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : JRBA TRANSPORTS. Siège : 25, rue Bossuet, 21110 AISEREY. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son. immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : Toutes activités de transporteur public routier de. marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destiné au transport de marchandises à l'aide de. véhicules de tous tonnages ; toutes activités de. commissionnaire de transport ;. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de. l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien ROGER, demeurant 25, rue. Bossuet, 21110 AISEREY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. Le Président

AL22002094

Suivez-nos publications sur Instagram

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/05/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : CHAILLY-SUR-ARMANCON, CHAMPRENAULT et SAINT-HELIER : Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées
CHAILLY-SUR-ARMANCON: Parcelles en nature de bois et pâtures - Urbanismes : RNU
27 ha 85 a 42 ca
- Buisson de champ de boue: B-27-28-30 - Champ gossot: B-24-26 - Champ romain: B-3 - Poisot: B-33 ZC-2-3-41
CHAMPRENAULT: Parcelles en nature de terre et pré - Urbanisme : RNU
35 a 76 ca
- Bas du larret: B-264 - La corviotte: B-301
SAINT-HELIER: Parcelles en nature de terre, pré, lande et bois - Urbanisme : RNU
10 ha 45 a 00 ca
- Bas de la foret: A-286-298-301 - Champ leger: C-337-338-339-340 - Croix de jean de la bonde: A-273-274-275 - Haie au barbier: B-9 - La corviotte: B-127-131 - La senoillotte: B-113 - La vignotte: B-24
- La voie du the: C-285-287 - Le pison: A-82 - Le village: AB-45-46-47-48 - Les sausseots: B-82 - Petit breuil: B-116-117 - Sur la roche aux cras: A-190-193-194
BOURBERAIN: Parcelles en nature de terres, prés, bois - Urbanisme : Carte Communale, Secteur Non ouvert à la Construction - Objectif : Maintien du fermier en place
80 ha 45 a 68 ca
- L oseraie: ZL-22(A)-22(B)-23 - Les aigusons: ZL-1-8(J)-8(K)-10(AJ)-10(BJ)-10(BK)-10(AK)[F1]-10(AK)[F2]-12[F1]-12[F2]-212[69](J)-212[69](K)-217[4]-222[213]-224[214] - Maudinet: ZL-19 - Sur la grande mouille: ZL-24
DAMPIERRE-ET-FLEE: Parcelles en nature de terres, prés, bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
40 ha 37 a 60 ca
- Le dessus de bessey: A-140-141-142(A)-142(B)-142(C)-142(D)-143(J)-143(K)-144-145(J)-145(K)-146
La SAFER (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par location tout ou partie des biens suivants :
ARNAY-SOUS-VITTEAUX (21)
Terres et landes RNU
4 ha 83 a 78 ca
- 'Roche creuse': A- 300[F1] ZA- 6[F1] - 'Roche en pont': ZI- 12(*)[F1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002097

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CNB
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 300 000,00 euros
Siège social
3 Chemin de Plantelune
58370 LAROCHEMILLAY
908 702 541 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date. du 01/04/22, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul COCHET de ses fonctions de gérant de la. société à compter du 01/04/22 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis et mention. La Gérance

AL22002017

TRANSFORMATION

Par AGE du 21.04.2022, les associés de MULTIVULCA, SARL au capital de 300.000 €, 70 Rue Guy Moquet 58640 VARENNES VAUZELLES, 500 144 969 RCS NEVERS, ont décidé sa transformation en SAS à compter du même jour, sans création d'une personnalité morale nouvelle et a adopté le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme. Le capital social, le siège, la dénomination, la durée demeurent inchangés.Monsieur Christian TONDU, 80 rue Guynemer 18520 AVORD assurera désormais les fonctions de Président.

AL22002033

NOMINATION GÉRANT

THIERRY REDDE
Société Civile de Portefeuille
au capital de 419 234,80 Euros
Siège Social
Les Chaudoux
58150 SAINT ANDELAIN
417 647 336 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2022, M. Sébastien REDDE, demeurant 3 rue du Château - 58150 TRACY-SUR-LOIRE et M. Romain REDDE, demeurant 16 route Nationale 7 - 58400 LA MARCHE, ont été nommé en qualité de gérants pour une durée illimitée en remplacement de M. Thierry REDDE, démissionnaire.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.Pour avis. La Gérance

AL22002036

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MICHEL REDDE ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social
Les Berthiers
58150 SAINT ANDELAIN
329 779 284 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 14 avril 2022, la SCP THIERRY REDDE, société civile de portefeuille au capital de 419.234,80 euros, dont le siège social est Les Chaudoux, à SAINT ANDELAIN (58150), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 417 647 336 RCS NEVERS, a été nommée en qualité de Présidente, à compter du 1er mai 2022 en remplacement de M. Thierry REDDE, démissionnaire, avec effet au 30 avril 2022.
POUR AVIS
Le Président

AL22002039

MODIFICATION DU CAPITAL

CAPUCINE ISABELLE FLEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
2 avenue du Général Leclerc
58500 CLAMECY
419 775 051 RCS NEVERS

Le 09/03/2022, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 142 377,55 euros par incorporation de réserves pour le porter à 150 000 euros. Pour avis.

AL22002046

TRANSFORMATION

SARL BONNOT IMMOBILIER
SARL au capital de 10 000 €
Siège social
34 Rue de la Rotonde
58000 NEVERS
818.757.759 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 21/04/2022 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, l'adoption comme nouvelle dénomination sociale BONNOT IMMOBILIER et la nomination de la société HOLDING BONNOT en qualité de présidente. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme - Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale - Ancienne : SARL BONNOT IMMOBILIER. Nouvelle : BONNOT IMMOBILIER.
Administration - Ancienne : Gérant : Maxime BONNOT. Nouvelle : Président : HOLDING BONNOT – 11 rue de Vauzelles à NEVERS (58000) 912.485.299 RCS NEVERS.
Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Préemption - Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux autres associés.
Agrément - Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL22002049

ARCOGEST expertise comptable · artisanat · conseil · gestion

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ENT. BAZOT
Forme : SARL (à associé unique)
Capital social : 10 000 €
Siège social
116 Route de Nevers – 58180 MARZY
849.343.512 RCS NEVERS

Par décision du 08 avril 2022, l'associée unique a pris acte de la démission à compter de ce jour de M. GUEUGNON Damien, demeurant Aigreveau – 71550 ROUSSILLON EN MORVAN de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas le remplacer, M. BAZOT Damien, demeurant 155 Route des Bertranges – 58400 RAVEAU continuant d'assurer seul la gérance de la société. Mention sera faite au RCS de NEVERS.Pour avis,

AL22002055

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU CIRCUIT DE MAGNY-COURS
SA au capital social de 1 587 825 Euros
Siège social
Technopole - 58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 411 741 440

Décisions du 12.10.2021
Anciennes mentions
Président du conseil de surveillance : M. Jean-Louis. BALLERET. Membres du conseil de surveillance
CONSEIL DEPARTEMENTAL représenté par Jean-Louis BALLERET
M. Daniel ROSTEIN
Mme Vanessa. LOUIS-SIDNEY
Mme Delphine FLEURY-BOUTRELLE.
Nouvelles mentions
Président du conseil de surveillance : M. Fabien BAZIN. demeurant 40, rue de la Maladrerie 58140 LORMES. Membres du Conseil de surveillance
CONSEIL DEPARTEMENTAL représenté par : Fabien BAZIN demeurant 40, rue de la Maladrerie 58140. LORMES.
Alain HERTELOUP demeurant 81 route de Nevers 58600. FOURCHAMBAULT.
Lionel LECHER demeurant 41 rue Maurice Genevoix 58640. VARENNES-VAUZELLES.
Mme Marie-France de RIBEROLLES demeurant à Tâches 58490. SAINT-PARIZE-LE- CHATEL.
Pour avis.

AL22002073

ae ALPHA EXPERTS NEVERS · ASSURANCES

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL WATTERLOT VIANDES
Forme : SARL
Capital social : 8000 euros
Siège social
Les Hâtes
58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
447789512 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2022, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, de: - modifier la dénomination de la société qui devient: WATTERLOT VIANDES. - transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et de nommer en qualité de président Monsieur Christophe WATTERLOT, demeurant 42 Champ Meslier, 58130 Guerigny, et en qualité de directrice générale Madame Laurence PETOT, demeurant La Pouge, 58210 St Pierre du Mont. Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22002101

DÉMISSION DE GÉRANT

CNB
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 300 000,00 euros
Siège social
3 Chemin de Plantelune
58370 LAROCHEMILLAY
908 702 541 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date. du 01/04/22, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul COCHET de ses fonctions de gérant de la société à compter du 01/04/22 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis et mention. La Gérance

AL22002115

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à SAUVIGNY LES BOIS (58) du 30 mars 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 26/04/2022, Dossier 2022 00011394 référence 5804P01 2022 A 00276, la société IMPHY AUTOMOBILES, SAS au capital de 152 449,02 € ayant son siège social à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 24, Route de Nevers – La Turlurette, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 651 880 262, a cédé à la société IMPHY SERVICES, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège social à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 24, Route de Nevers – La Turlurette, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 909 321 747, un fonds de commerce de station-service, réparation de véhicules sis et exploité à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 24, Route de Nevers – La Turlurette, moyennant le prix de 34 363 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL22002067

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à CHATILLON EN BAZOIS du 15/04/22 enregistré auprès du SPFE de MACON 1, le 21/04/22, sous les mentions Dossier 2022 00011109, référence 5804P01 2022 A 00285, la société CHRIS JO, EURL au capital de 150.000 euros dont le siège social est à PLANCHEZ - 58230 - Place de la Résistance, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 890 432 875 et représentée par sa gérante, Madame Christine DELIPERI, a cédé à la société BUSIN TRAITEUR, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est à. PLANCHEZ - 58230 - 8 Place de la Résistance, immatriculée au. RCS de NEVERS sous le numéro 911 315 356 et représentée par. son président Monsieur Benoît BUSIN, un fonds

ANNONCES LÉGALES

artisanal de. préparation et de vente dans les domaines de la boucherie, charcuterie, traiteur exploité à PLANCHEZ - 58230 - Place de. la Résistance, moyennant le prix global de 95 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues au cabinet. FIDACT AVOCATS sis à TOURNUS - 71700 - 13 Rue des Tonneliers, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL22002092

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

S'agissant de l'annonce parue dans le journal «Terres de Bourgogne» le 1er avril 2022 n°70602769 relative à la société ARBRES ET JARDIN 2001, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 407 510 001, il convient de lire que Monsieur Sébastien AUGER demeurant 14 route de Chazeau 58400 CHAULGNES a été nommé Président et Monsieur Romain LAFAYE demeurant 5 rue des Septiers 58150 GARCHY a été nommé. Directeur Général. Pour avis. Le Président.

AL22002031

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ARLEUF: ZONE RNU
2 ha 06 a 86 ca
- Bois des cheintres: G-779 - Foret du chaz: A-1169[517] - Les bardiaux: G-925 - Petites cheintres bardiaux: G-969-971 - Tancou les rivages: G-1042-1043
Cmne de BRINON-SUR-BEUVRON: ZONE RNU
Avec bâtiment d'exploitation
3 ha 70 a 00 ca
Champs de la croix: ZB-41(*)
Cmne de CHAULGNES: ZONE N
14 a 90 ca
- Les grandes vignes: ZD-46
Cmne de SAINT-SAULGE: ZONE RNU
52 a 35 ca
- La longenne: C-186(*)-187(*)
Cmne de VARZY: ZONES N, A, U
64 a 56 ca
- Derriere beaumont: ZV-109-110 - Fly: AN-65
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002093

SICAFOME, 29 route de Châtillon

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu
le Vendredi 20 mai 2022 à 14 h 30Au Marché au Cadran à Moulins-Engilbert
Ordre du jour
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2021
- Affectation du résultat de l'exercice- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Questions diverses
Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.
Le Président, Benoit BLANDIN

AL22002128

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL O'SULLIVAN
44, AV JEAN JAURES - 58160 IMPHY
RCS/RM 58 : 520 756 388
Le Greffier,

AL22002102

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
THAUVIN ALIMENTATION (SARL)
1, R DU 11 NOVEMBRE - 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
RCS/RM 58 : 444 178 057
Le Greffier,

AL22002103

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de :
VOISIN Jean-Luc
RTE D'AUTUN - 58120 CHATEAU-CHINON VILLE
RCS 58 : 391 272 606 l
Le Greffier,

AL22002104

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
URICAN (SAS)
121, Rue de Parigny - 58000 Nevers
RCS/RM 58 : 803 365 006
Le Greffier,

AL22002105

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
DIARD Catherine
- Alligny-en-Morvan 58003 - 58230 FR
RCS/RM 58 : 325 990 380
Le Greffier,

AL22002106

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
RIGAUD Anne-Marie
18, PL DE LA PECHERIE - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS/RM 58 : 337 620 330
Le Greffier,

AL22002107

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
FAIZELOT Max
Le Bourg le Relais des Voûtes - 58800 LA COLLANCELLE
RCS/RM 58 : 348 577 644
Par extension SCI GLF (SCI), 24, avenue de Château-Thierry - 02200 Soissons
RCS : 433 016 904
Le Greffier,

AL22002108

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI JANTIEN

Le 31.12.2020, l'associé unique de la sci jantien, capital 800 €, lieu-dit grosse, 58230 planchez, rcs nevers 500358544 décidé la dissolution anticipée de la société a compter de cette même date, est nommé liquidateur Henriette Steur sis 10 boerhaavestraat, 1973 ph ijmuiden et fixé le siège de liquidation a lieu-dit grosse, 58230 Planchez. RCS Nevers.

AL22001853

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETS YO PREPA
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 43, rue Jean Gautherin - 58000 NEVERS
881 246 011 RCS NEVERS

M. Yoan IMBERT dt à NEVERS (58) – 43, rue Jean Gautherin, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 28/04/2022, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22002066

// CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS NEVERS

GROUP MG CORPORATION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 21/04/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GROUP MG CORPORATION. Siège social : 109 Faubourg du Grand Mouëssе, 58000 - NEVERS. Objet : l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité ; toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des filiales et entités liées à la Société ; toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties..., Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 200 euros. Gérance : Monsieur Geoffrey JOLLET, demeurant 41 Rue de Volleron - 58660 COULANGES-LES-NEVERS et Monsieur Malik KHELOUFI, demeurant 4 Impasse Hippolyte Pigalle, 58000 - NEVERS. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22001967

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/04/2022 est constituée la SCI dénommée SCI MATHEGA. Objet : L'acquisition, l'exploitation et la rénovation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles et biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 100 €. Cession de parts sociales : Libres cessions entre associés ; Agrément de la collectivité des associés pour toutes autres cessions. Siège : 3 rue de la Basilique 58000 NEVERS. Gérant : Hugo Le Claire demeurant 11 rue Barye 75017 PARIS. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001996

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société 3M, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à LUZY (58170), 8, Impasse privée du Mattrait, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bâtiment à usage d'atelier et de dépôt, situé à LUZY (58170), 51 Route de TOULON SUR ARROUX dt le gérant est M. Mathieu MILLERET, né le 2.06.74 à LUZY (Nièvre) dmt à LUZY (58270) 8, Impasse privée du Mattrait. Clauses relatives aux cessions de parts Les cessions de parts entre associés sont libres et celles. consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales. Pour insertion : le gérant

AL22001999

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, il a été institué une Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : MARGAUX CATEL. CAPITAL : 100 Euros. SIEGE SOCIAL : 5 B RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 58230 DUN LES PLACES. OBJET : Infirmière libérale. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. GERANT : Madame Margaux, Liliane, France, CATEL, demeurant à l'adresse ci-après : MEZOCDEFROY 58230 DUN LES PLACES. La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL22002005

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 Avril 2022, il a été constitué
une Société Civile Immobilière dénommée : DE L'AGORA
Objet social :Location immobilière
Siège social : Les grands champs 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 100 euros
Gérance : MME Marion SAINT CERIN demeurant 1 BIS Rue des Gatines -Les Brault 58150 TRACY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
de NEVERS

AL22002009

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 avril 2022, il a été constitué
une SARL dénommée: Les Gens de la Terre
Objet social : Exploitation sous toutes formes de fermes
vivantes fixes et/où itinérantes
Siège social : Les Grands champs 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : MME Marion SAINT CERIN demeurant 1 bis rue des Gatines-Les brault 58150 TRACY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
de NEVERS

AL22002010

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 21 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :- Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE - Dénomination : IMMO 5 - Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 22 rue des Quatre fils doumer. - Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher audit objet. - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. - Apports en numéraire : la somme globale de 500 euros. - Capital social : 500 euros divisé en 100 parts de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports. - Gérance : sont nommés comme premiers gérants de la Sté pour une durée illimitée : Mr MESTARI Ahmed, dt à ARGENTEUIL (95100) 14 rue de Gode, et Mr Kamel MESTARI, dt à ARGENTEUIL (95100) 14 rue de Gode. La société sera immatriculée au Tribunal de commerce de NEVERS. Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22002068

Notaires

SAS GAYOUT-LECOMPTE-ROCHEREAU
Notaires Associés
15 rue Geoffroy Martel
41100 VENDOME

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître ROCHEREAU Cédric, notaire à VENDOME, le 15 avril. 2022, en cours d'enregistrement, de la Société Civile Immobilière suivante
Dénomination : KATMER.
Siège : SAINT BENIN D'AZY (58270) 10 rue Victor Hugo.
Durée : quatre vingt dix-neuf (99) années.
Objet : La société a pour objet : l'acquisition par voie. d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la. transformation, la construction, l'aménagement,. l'administration, la gestion et la location de tous biens et. droits immobiliers, et généralement toutes opérations se. rattachant à l'objet social.
Capital social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Apports en numéraire : 1.200,00 euros.
Gérant : Monsieur Fabrice GAUJOUR demeurant à LYON (69005). 15 rue des Fossés de Trion.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions. de parts par la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
POUR AVIS ET MENTION. Me Cédric ROCHEREAU, Notaire

AL22002078

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES
- 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans. de la société DSCP, SCI au capital de 10 000 euros dt le siège social est à CORBIGNY (58800) 69, rue du Briou, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un terrain situé à CORBIGNY (58800), 69, rue du Briou en vue d'y faire construire une chambre funéraire ; dt le gérant est M. Didier DE SOUZA dmt à CORBIGNY (58800) 15, Avenue du Champs de Foire. Clauses relatives aux cessions de parts. Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales
Pour insertion : Le gérant.

AL22002100

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOME ENERGY

SARL au capital de 6 000 euros
Siège social
12 avenue Georges Pompidou
89100 SENS
500 592 662 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 12 Avenue Georges Pompidou 89100 SENS au 3 Avenue des Fonderies de Pont à Mousson 89100 SAINT DENIS LES SENS à compter du 01/04/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22001850

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LE PANDORE

SCI au capital de 1000€
Siège social
28 GRANDE RUE
89100 Saint-martin-du-tertre
750067696 RCS SENS

L'AGE du 23/04/2022 a décidé : de transférer le siège au 10 Rue Des Vignes 89100 Subligny à compter du 23/04/2022. Dépôt RCS SENS.

AL22001982

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI AC2

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
292 rue des Salles 89340 VILLEBLEVIN
819 099 938 RCS SENS

L'AG Mixte du 22/03/2022 a pris acte de la démission de Mme Christelle LEGRAND ses fonctions de cogérante à compter du 22/03/2022 et a décidé de ne pas la remplacer, M. Arnaud LEGRAND reste seul gérant.

AL22002013

Cattin les experts unis

MODIFICATION OBJET SOCIAL PAR ADJONCTION ACTIVITE

BOULANGERIE DE LA MAIRIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
20 rue Philippe Verger
89130 TOUCY
810 154 575 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : le développement, la maintenance de tout applicatif, logiciel, progiciel ou matériel, la conception la fabrication et la mise à disposition de solutions informatiques complètes ou partielles, prestation dans sa plus large expression de manière à assurer au client le maximum de service auquel il puisse prétendre dans le cadre du contrat de service passé avec notre société. Ainsi que la vente de matériels logiciels neufs ou occasion à tout personne en faisant le souhait. La formation aux techniques de l'informatique et des techniques utilisant l'informatique, en général ou ciblée et ce à tout public. L'article 2 des statuts est modifiée en conséquence.Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre. Pour avis et mention.

AL22002022

acd AVOCATS www.acd.fr

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RACINE EXPANSION II

Société par actions simplifiée
au capital de 935 995 euros
Siège social
34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 888 184 595

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2022 a décidé de nommer la société SECEF domiciliée 3, rue de Turique 54000. NANCY, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027. Pour avis, le Président

AL22002023

acd AVOCATS www.acd.fr

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EUROSER

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social
5 bis, passage du Jeu de Paume
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 413 730 961

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2022 a pris acte que la société SECEF domiciliée 3, rue de Turique 54000 NANCY est venue aux droits de la société J.M.J. EXPERTISE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire suite à fusion-absorption de cette dernière, pour la durée du mandat restant à courir. Pour avis, le Président

AL22002024

DÉMISSION DE GÉRANT

Le 21.4.2021 l'associé unique de la SARL THEMA, au capital de 7.622,45euros, siège social BEON (89410) 41, Grande Rue, 388 094 682 RCS SENS, a constaté la démission du gérant et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Gérant : M. Alex BOURGIN, 13 rue de l'Yonne 89470 MONETEAU ; NOUVELLE MENTION : Gérant : M. Laurent FEVREAU, 4 chemin des. Sablons 89410 BEON.

AL22002026

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANTIDEFLAGRANT SERVICE

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social
ZA Sud Route de St Martin Charny
89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE
642 010 243 RCS SENS

Par DAU en date du 30/06/2021 et après avoir constaté l'expiration du mandat, de la société Cagnat et Associés - Cabinet Cagnat SAS, inscrite au RCS de Paris 342 965 985, ayant son siège social au 14, Rue Pelouze 75008 PARIS, Commissaire aux comptes titulaire, et du mandat de Mr. Philippe AZENCOTH, domicilié 66, Boulevard Malsherbes 75008. PARIS, Commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas renouveler les mandats. Mention faite au RCS de SENS.

AL22002027

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

EARL TALVAT

CAPITAL SOCIAL : 181.200 euros
SIEGE SOCIAL
1 rue du Moulin à Vent
89260 THORIGNY SUR OREUSE
RCS SENS 504 012 675

Par AGE du 01/05/2022, les associés ont modifié la gérance. Ancienne mention : M. Yannick TALVAT.
Nouvelle mention : M. Yannick TALVAT. Mme Angélique TALVAT. demeurant 1 rue du Moulin à vent - 89260 THORIGNY SUR OREUSE.
Pour insertion, la gérance

AL22002032

MODIFICATION DU CAPITAL

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPTAL SOCIAL
Aux termes d'une délibération en date du 23/03/2022, l'AGE des associés de la SARL ECOFLUENCE, au capital de 1 052 000 €, ayant son siège social Ferme de Marsigny Chemin de Marsigny 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX et immatriculée au RCS de AUXERRE n° 529 801 532 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL22002034

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ETABLISSEMENTS R. GRAINDORGE

SAS au capital de 735.000 euros
Zone d'Activités des Vauguillettes
14, rue Saint Sauveur des Vignes
89100 SENS
706 280 013 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du13.04.2022, la société EPHIE INDUSTRIES, SAS au capital de7.500.000 euros, ayant son siège social 65, allée du Dauphiné - Zone industrielle - 26300 Bourg-de-Péage, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISÈRE sous le numéro 912138 971, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Serge Brigot, démissionnaire.
Pour avis - La Présidente

AL22002050

NON DISSOLUTION

DEM'COM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000,00 €
Siège social
6 allée de l'Yonne – 89300 Joigny
813 101 953 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2022, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.Pour avis, le gérant.

AL22002057

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 28.4.2022, l'associé unique de la SAS A.G.L. COIFFURE au. capital de 7.622,45 euros, siège social à AUXERRE (89000) 22. centre commercial Géant Casino, 408 486 520 RCS AUXERRE, a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président : Mme Fatima LAHMET. épouse NESLANY demeurant 58, Grande Rue 89113 BRANCHES ;
NOUVELLES MENTIONS : Président : HOLDING BOURGOGNE, SARL au capital de 5.000 euros, siège social à VENOY (89290) 21, rue des Bleuets, 911 827 491 RCS AUXERRE.

AL22002060

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ETA MOREAU JP

Société en nom collectif
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social
11 grande rue – Thèmes
89410 CEZY
830 921 755 RCS SENS

Aux termes des décisions en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a constaté la démission de Mme Marie-Claire CALLE de ses fonctions de cogérante M. Jean-Patrice MOREAU est quant à lui maintenu dans ses fonctions de gérant. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS. Le gérant.

AL22002063

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BOURGOGNE CONTROLES

Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social
7 Place de l'Arquebuse - 89000 AUXERRE
447 575 069 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 avril 2022, Monsieur Benjamin COUPECHOUX, demeurant 2 Rue du Moulin – Lieudit La Rue Froide – 89240 PARLY, a été nommé en qualité de Président, à compter du 28 avril 2022, en remplacement de Monsieur Didier COUTIN, démissionnaire.

AL22002065

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision du 25/4/22 l'associé unique de l'EURL PREPA CT (capital 50000€-siège:10 rue de Madrid 89470 MONETEAU-508097185 RCS AUXERRE) a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente installation réparation location et contrôle des équipements pour les centres de contrôle technique et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

AL22002079

CHANGEMENT DE LA GERANCE ET PROROGATION

GFA DE L'HÔTEL DIEU

GFA au capital de 50 308,18 €
Siège social
Ferme de l'Hôtel Dieu - 89100 VILLEROY
343 508 396 RCS SENS

L'AGE du 22/03/2022 a nommé M. Jean-Yves LEMAIRE, demeurant à VILLEROY (Yonne), Ferme de l'Hôtel Dieu aux fonctions de cogérant, et a prorogé la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 27/01/2088. Pour avis, la gérance.

AL22002081

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EDH

SASU au capital de 5000 €
Siège Social
1 ROUTE DE PARIS
89160 ANCY LE FRANC
833739782 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 29/04/2022, a décidé à compter du 29/04/2022 :
- D'adjoindre à l'objet social les activités de : Assistance à l'entretien d'immeubles, travaux d'aménagement, de finition et d'entretien d'immeubles.
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de AUXERRE

AL22002086

FIDUCIAL
SOFIRAL

NON DISSOLUTION

KN SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 rue des Ouches
89480 ANDRYES
RCS AUXERRE 879 067 387

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL22002095

MODIFICATIONS DES STATUTS

SC DES VERGERS

Société civile
au capital de 5 000,00 €
Siège social
2 rue des Vergers
89160 PACY-SUR-ARMANÇON
818 832 289 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2022 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 19 840 €, afin de le porter à la somme de 24 840 € et de transférer le siège social à LÉZINNES (89160), 9 rue de la Praire. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

AL22002118

// GÉRANCE

Syndicat Régional
des Orthophonistes de de Bourgogne
Syndicat Loi 1884
8 rue Emile Peynot
89100 SENS
SIRET : 523 959 856 00015

Syndicat Régional
des Orthophonistes de Franche Comté
Syndicat Loi 1884
10 Rue Roger Campredon
90100 DELLE
SIRET : 422 933 960 00011

AVIS DE FUSION

Le Syndicat Régional des Orthophonistes de Bourgogne ferait apport à titre de fusion absorption au Syndicat Régional des Orthophonistes de Franche Comté de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine du Syndicat Régional des Orthophonistes de Bourgogne devant être dévolue au Syndicat Régional des Orthophonistes de Franche Comté dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.
Un projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux syndicats participant à la fusion.
La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.
Le Syndicat Régional des Orthophonistes de Bourgogne serait dissout de plein droit, sans liquidation, et le Syndicat Régional des Orthophonistes de Franche Comté se substituera purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements du Syndicat Régional des Orthophonistes de Bourgogne, à la date de réalisation définitive de la fusion.
Pour avis,
Les Présidentes des Syndicats des Orthophonistes de la Région de Bourgogne et de la Région de Franche-Comté

AL22002048

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'une maison d'habitation sur la commune de LAINSECQ (89520)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le vendredi 17 juin 2022 à 14 heures
DESCRIPTION :
Une Maison d'habitation sur la commune de LAINSECQ, lieudit Champmartin d'En Bas section ZP 155 d'une contenance de 3a25ca
Cette maison correspond au bâtiment principal constitué de deux appartements numéro 15 et 17, plus amplement décrits dans le procés-verbal descriptif dressé par Maître Eric TEBOUL le 25 février 2020, pages 3 à 11 (annexé au cahier des conditions de vente).
Une maison d'habitation, hangar et jardin sur la commune de LAINSECQ (89), Champmartin d'En Bas référencée au cadastre comme suit :
Section ZP - N°123 - Lieu-dit Champmartin d'En Bas - Nature sol - Contenance 45 ca
Section ZP - N°153 - Lieu-dit Champmartin d'En Bas - Nature bâti - Contenance 1a 08ca
Section ZP - N°154 - Lieu-dit Champmartin d'En Bas - Nature bâti - Contenance 3a 45ca
Section ZP - N°156 - Lieu-dit Champmartin d'En Bas - Nature sol - Contenance 1a 92ca
Cette seconde maison comprend les logements 10 et 12 décrits par Maître Eric TEBOUL le 25 février 2020 dans son Procès-verbal descriptif précité, pages 22 à 39.
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : Avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité
le 08 juin 2022 de 14 heures 30 à 15 heures 30.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **140 000,00 Euros**
CONSIGNATION POUR ENCHERIR
14.000,00 € Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 13 avril 2022
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL22001881

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le vendredi 17 juin 2022 à 14h.
Au palais de justice d'AUXERRE (89), Place du Palais de Justice
EN DEUX LOTS
Les biens et droits immobiliers sis à TONNERRE (89700)
28 rue Rougemont
Cadastrés section AN n° 97, lieudit « rue Georges Pompidou » pour 6a 95ca.
PREMIER LOT DE LA VENTE :
LOT NUMÉRO DIX (10) : un APPARTEMENT de type 2, au 1er étage, entrée B, comprenant selon procès-verbal de description dressé par Maître Éric TEBOUL, Huissier de Justice à AUXERRE (89), en date du 29/11/2021 : séjour avec coin cuisine, dégagement, WC, chambre, salle d'eau. Le tout d'une superficie privative de 30,10 m².
LOT NUMÉRO TRENTE (30) : Une CAVE.
Selon même PV, les lieux sont inoccupés.
DEUXIÈME LOT DE LA VENTE :
LOT NUMÉRO SEIZE (16) : un APPARTEMENT de type 3, au 2ème étage, entrée B, comprenant selon procès-verbal de description dressé par Maître Éric TEBOUL, Huissier de Justice à AUXERRE (89), en date du 29/11/2021 : pièce principale avec coin cuisine (séjour), salle d'eau avec WC, deux chambres. Le tout d'une superficie privative de 32,20 m².
LOT NUMÉRO VINGT-CINQ (25) : Une CAVE.
Selon même PV, les lieux sont loués et occupés.
Cette vente a lieu à la requête de la BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros, immatriculée sous le numéro 662 042 449 au RCS de PARIS, dont le siège social est à PARIS (75009) 16 Boulevard des Italiens, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Alain THUAULT, Avocat au Barreau d'AUXERRE.
MISES À PRIX :
1er LOT DE VENTE : 15.000 € 2ème LOT DE VENTE : 10.000 €
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
CONSIGNATIONS :
1er LOT DE VENTE : 3.000 € et 2ème LOT DE VENTE 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre
Fait et rédigé à AUXERRE, le 18 avril 2022, par l'avocat poursuivant,
Signé Maître Alain THUAULT
S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
1/ À Maître Alain THUAULT, Membre de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU, Avocat au Barreau d'AUXERRE, 2 rue de la Banque – 89000 AUXERRE, TEL. 03.86.72.09.80, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de la vente.
2/ À Maître Johanna GUILHEM, Avocat au Barreau de PARIS, 80 bis boulevard de Picpus - Escalier A - 75012 PARIS, TEL. 01.55.04.83.33.
3/ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé (N° RG 22/00003).
4/ Sur les lieux pour visiter, le jeudi 9 juin 2022 de 15h15 à 16h15
5 / Sur INTERNET : www.vench.fr

AL22002129

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le vendredi 17 juin 2022 à 14h.
Au Palais de Justice d'AUXERRE (89), Place du Palais de Justice
EN UN SEUL LOT
Un immeuble sis à TONNERRE (89700)
52 rue Campenon et 2 ruelle de l'Abreuvoir
Cadastré section AL n° 47, lieudit « rue du Général Campenon » pour 00a 59ca.
Un IMMEUBLE avec CAVE comprenant suivant procès-verbal de description dressé par Maître Éric TEBOUL, Huissier de Justice à AUXERRE (89), en date du 29 novembre 2021 : Au 52 rue du Général Campenon
Un APPARTEMENT de type T1, au rez-de-chaussée composé : séjour avec coin cuisine, salle d'eau avec WC. La surface habitable est de 21,20 m².
Les lieux sont inoccupés
Au 2 ruelle de l'Abreuvoir
Un APPARTEMENT de type T4, à l'étage composé :
- Au 1er étage : dégagement, pièce principale avec coin cuisine, une chambre, salle d'eau avec WC
- Au 2ème étage : palier, WC, deux chambres, salle de bains
La surface habitable est de 72,85 m². Les lieux sont inoccupés
Cette vente a lieu à la requête de la BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros, immatriculée sous le numéro 662 042 449 au RCS de PARIS, dont le siège social est à PARIS (75009) 16 Boulevard des Italiens, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Alain THUAULT, Avocat au Barreau d'AUXERRE.
MISE À PRIX : 20.000 EUROS (VINGT MILLE EUROS)
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre
Fait et rédigé à AUXERRE, le 18 avril 2022, par l'avocat poursuivant,
Signé Maître Alain THUAULT
S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
1/ À Maître Alain THUAULT, Membre de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU, Avocat au Barreau d'AUXERRE, 2 rue de la Banque – 89000 AUXERRE, TEL. 03.86.72.09.80, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de la vente.
2/ À Maître Johanna GUILHEM, Avocat au Barreau de PARIS, 80 bis boulevard de Picpus – Escalier A – 75012 PARIS, TEL. 01.55.04.83.33.
3/ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé (N° RG 22/00004).
4/ Sur les lieux pour visiter, le jeudi 9 juin 2022 de 14h00 à 15h00
5 / Sur Internet : www.vench.fr

AL22002130

PLUS D'INFOS SUR

// DIVERS

COOPERATIVE GERMINAL
Société Anonyme
Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social
22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 27 mai 2022, à 10 heures 30, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale.
Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.
Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL22002074

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civilArticle 1378-1 Code de procédure civileLoi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 24 juillet 2019, M. Marcel REGNART, retraité, demeurant à QUARRE-LES-TOMBES (89630) 6 chemin du Pont «Montgaudier» et résidant à LORMES (58140) EHPAD 8 rue du Panorama, né à QUARRE-LES-TOMBES (89630), le 31 août 1946, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à LORMES (58140) (FRANCE), le 26 décembre 2021, a consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 29 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis Le notaire

AL22002082

Alysé
Société Coopérative Agricole
à capital variable
3 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N14036
RCS Sens : 778 119 818

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblées de section
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Mardi 17 mai 2022 à 10 heures
Section Aube
Lycée de Saint Pouange
Route Viélaines - D109 - 10120 Saint-Pouange

Jeudi 19 mai 2022 à 10 heures
Section Côte d'Or
Auberge campagnarde
15 Rue Carnot, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye

Mardi 24 mai 2022 à 10 heures
Sections Loiret – Cher
Maison d'Agriculture du Giennois
5 Rue Gutenberg, 45500 Gien

Mercredi 25 mai 2022 à 10 heures
Sections Nièvre et Yonne
Restaurant L'imprévu 13 Rue Paul Bert, 89130 Toucy
L'ordre du jour :
Mot du Président Lecture du rapport moral Rapport d'activité pour l'exercice clos le 31/12/2021 Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 9 juin 2022 Élection des représentants de la section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 9 juin 2022
11 h.00 : Zoom sur : «Quelle stratégie adopter face à la hausse du coût des intrants ?» par l'IDELE
ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le :
Jeudi 9 juin 2022
Salle André Laforge – 89400 Migennes
à 10 h.00
L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2021
Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,
Quitus aux administrateurs,
Affectation du résultat de l'exercice 2021,
Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,
Indemnité globale du conseil d'administration,
Pouvoir au président,
Questions diverses.
Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.
Le Président du Conseil d'Administration
Nicolas MICHAUD

AL22002116

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ASQUINS(89) - Vignes en AOC VEZELAY
Intermediation Locative – Recherche de viticulteurs pour la location
Surface sur la commune : 5 ha 31 a 69 ca - 'Champ more': WA- 1 - 'La come guerin': ZA- 62- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 86 - 'Les bouriats': ZA- 93[47](J)
Zonage : zone A et ZNIEff 2 du PLU

LAINSECQ - bois-taillis
56 a 28 ca - La vallee de sainte colomb: ZI-36[18] - Le petit bois: ZL-135[92]
zonage : RNU

MARIGNY-L'EGLISE – Pré
Les biens sont occupés par deux exploitants, les ventes se feront au profit des fermiers en places, sauf si les preneurs ne souhaitent pas acheter.
3 ha 15 a 27 ca - Le cloiseau: X-42 - Les creusottes: X-38-41
Zonage : RNU

MOUTIERS-EN-PUISAYE – bois-taillis avec pièce d'eau
2 ha 12 a 01 ca - Le grand champ: E-51-53
zonage : RNU

SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis
- 1 ha 34 a 61 ca - La maisonnette: AP-27 - Les vignelles: AT-153-191
- 1 ha 52 a 65 ca - La verauculiere: AR-78
- 95 a 79 ca - Les vallees du pre: AP-210-235
- 1 ha 83 a 90 ca - Les bois vergaux ouest: AP-61-62-86-98-99-136-137 - Les usages: AR-227[245] - Les vignelles: AT-176
- 1 ha 45 a 91 ca - Buisson chabriat: AT-37 - Crot feuillon: AR-124 - Hameau de chaumiinet: AS-68 - La triere: AR-47 - La verauculiere: AR-79 - Les usages: AR-183-200 - Les vallees du pre: AP-245-253
zonage : RNU

QUARRE-LES-TOMBES – Bois-Taillis et Pré
Les biens sont occupés par deux exploitants, les ventes se feront au profit des fermiers en places, sauf si les preneurs ne souhaitent pas acheter.
3 ha 52 a 73 ca - L etang: F-347-349-350-351 - Le roussard: F-356 - Les varnottes: G-137-138-139
Zonage : zone A du PLUi
32 a 30 ca - L'etang: F-348
Zonage : zone A du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23 mai 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22002113

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par MaîtreJean-David FONTENEAUNotaire à CHABLIS (Yonne) 1, rue Etienne Doletoffice notarial n°89009, leVINGT CINQ AVRILDEUX MILLE VINGT DEUX
Monsieur Jean SERVIN, retraité, et Madame Claudine Andrée BAILLARD, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CHABLIS (Yonne), 39, rue Auxerroise,
Nés, savoir :
-Monsieur à MECHRA BEL KSIRI (Maroc), le 21 Avril 1953,
-Madame à VILLY (Yonne), le 11 Avril 1952,
Mariés en secondes noces sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BANNWARTH, Notaire à MALIGNY, le 28 Novembre 1988, préalablement à son union célébrée à la Mairie de CHABLIS, le 3 Décembre 1988,
ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU Notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis Me Jean-David FONTENEAU.

AL22002114

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

REFLEX SECURITE 89

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège
88 Rue du Pont, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation
88 Rue du Pont
89000 AUXERRE
539281048 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 04/04/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Slim LAUKAU demeurant 61 rue du Pont Juvenal, 34000 MONTPELLIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.Pour avis Le Liquidateur

AL22002012

SCP Sylvie LELIEVRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 22 RUE PORTE AUXERROISE

Société civile immobilière
au capital de 1.372,04 Euros
Siège social
chez M. PAUPY Roger
SANTIGNY (89)
R.C.S AUXERRE : 381469071

L'AGE du 14 avril 2022 a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de M. Roger PAUPY, liquidateur. Il a été constaté la clôture de la liquidation au 14 avril 2022. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Pour avis et mention. Le liquidateur.

AL22002014

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BANITO

SCI en liquidation
Au capital de 36 400 euros
Siège social et de liquidation
2 bis rue de Chantecoq
ZI des Vauguillettes
89100 SENS
RCS SENS 405 309 766

L'AG réunie le 1/04/2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Inès NAUDE-FILONNIERE demeurant Landstrasse 73, 9490 VADUZ - LIECHTENSTEIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL22002054

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DES DOCTEURS BONNARDOT-PERAUDEAU

Société civile de moyens
en liquidation
Au capital de 9 146,94 euros
Siège social
58 Rue Pierre Larousse
89400 MIGENNES
347 669 525 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 9 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal PERAUDEAU, demeurant 2B Chemin Somme Trouvée – 89400 ORMOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 2B Chemin Somme Trouvée – 89400 ORMOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22002090

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHRONOVERT

Société à Responsabilité Limitée

PETITES ANNONCES

en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège
Les Perraults des Bois
89130 MEZILLES
534 309 653 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 25 mars 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric LEDRU, demeurant Les Perraults des Bois 89130 MEZILLES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.Pour avis, le Liquidateur

AL22002111

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU. Dénomination : VGX CONSEIL. . Siège : 3 Allée Du Clos Rativeau 89000 AUXERRE. . Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. d'AUXERRE. Capital : 5 000 euros. Objet : Courtier en opération de banque et service de paiement. Courtier en assurance. Courtier en réassurance. Constitution et gestion de patrimoine. Epargne et gestion de patrimoine. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Toute activité d'apporteur d'affaires. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est. libre. Président : La SASU VICANDA au capital de 20 000 euros. Inscrite au RCS d'AUXERRE sous le numéro 819 246 059. Ayant. son siège social au 5 RUE COLONEL ROZANOFF 89000 AUXERRE Représentée par Monsieur Ludovic VIGREUX, es-qualité de Président et associé unique.

AL22001666

Crowe
Fideliance
Expertise comptable | Audit | Conseil

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : T.C.I. Objet social : Tous travaux et maintenance en chaudronnerie et tuyauterie industrielle, prestations de serrurerie (pose d'éléments), supervision de travaux de bâtiment en sous-traitance. Siège social : 24 Grande Rue - 89340 Saint-Agnan. Capital : 1000 euros Durée : 99 ans Président PASCAL Jérôme, demeurant 2 Chemin des Anes - 89340 Saint-Agnan. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées, chaque action donnant droit à une voix. Immatriculation au RCS de Sens.

AL22001910

MBP
MÉDÉRIC BRAC DE LA PERRIÈRE
HUISSIER

SCI DES QUATRENOYERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent LESCUYER, notaire à LYON en date du 25 avril2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme juridique :société civile immobilière. Dénomination : SCI DES QUATRE NOYERS. Siège social : CHASSY (89110), 41 rue aux Anes. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise envaleur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. Capital social : 500,00 € par apports en numéraires. Gérants : Monsieur Renaud VIGNEAUX et Madame Angélique CATHELIN, demeurant tous deux à CHASSY (89110), 41 rue aux Anes. Cession de parts sociales :Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.Immatriculation: RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL22002025

AVIS DE CONSTITUTION

EARL «CHARLES HUGOT»
Par acte sous seing privé en date du 22 avril 2022, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination : «CHARLES HUGOT»
Siège social : 12 Chemin de casse bouteille – 89800 BEINE
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 7 500 € divisé en 750 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées.
Gérance : Monsieur Charles HUGOT, demeurant 12 Chemin de casse bouteille – 89800 BEINE, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
Pour avis, la gérance

AL22002131

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/04/2022, il a été constitué une
Société Civile Immobilière dénommée : SCI LA FOLIE
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport,
la propriété, la mise en valeur, la transformation, la
construction, l'aménagement, l'administration et
l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens
et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant
constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Siège social : 12 rue du Pré Long-Le Marais, 89240 LINDRY
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Nicolas DUCHENE demeurant 12 rue du Pré Long-Le Marais
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
d'AUXERRE

AL22002051

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), 5 rue Marcelin Berthelot, le 20 avril 2022,a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI SAOH.
Le siège social est fixé à : SAINT-FLORENTIN (89600), 23Grande Rue.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Hamid EL OUADI demeurant à SAINT FLORENTIN (89), 1 rue André Messager.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).
Pour avis
Le notaire.

AL22002056

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 28 avril2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : SCI SAONA. Siège social : VALRAVILLON (89113), 30 route d'Auxerre Guerchy. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .Objet : acquisition, construction, vente occasionnelle, gestion, location et administration de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire.Apports en numéraire : Monsieur Eric BOISSET la somme de cent euros (100 EUR). La société HOLDING DU TACOT la somme de neuf euros (900 €) Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.Premier GERANT : Monsieur Eric BOISSET, demeurant à VALRAVILLON (89113), 30 route d'Auxerre Guerchy. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.Pour avis et mention. Le notaire.

AL22002072

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 avril 2022, à VILLENEUVE SUR YONNE. Dénomination : SCI 73.Forme : Société civile immobilière. Siège social : 10 rue Jorge Semprun, 89500 Villeneuve sur Yonne. Objet : La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement. Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : 1/Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.2/les cessions faites entre époux membres de la société doivent résulter d'une acte sous seing privé ou notarié ayant acquis date certaine au sens de 1861 du code civil.3/ la cession à un tiers est soumise à un agrément selon les dispositions de l'article 13 des statuts.Gérant : Madame Christelle BRASSEUR, demeurant 10 rue Jorge Semprun, 89500 Villeneuve sur Yonne Gérant : Monsieur Dimitri LANGLOIS, demeurant 10 Rue Jorge Semprun, 89500 Villeneuve sur Yonne La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.La cogérance

AL22002109

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

SANTÉ

// NUTRITION

Les mille vertus du petit lait

Les producteurs de produits laitiers fermiers sont de plus en plus souvent interrogés sur les qualités nutritionnelles des produits et la valeur santé de ces derniers.

Longtemps considéré comme un résidu polluant ou un sous-produit, le petit-lait est aujourd'hui réhabilité, dans des produits locaux comme le greuil (ou breuil), mais surtout pour ses « whey », protéines solubles déshydratées vendues à prix d'or pour les sportifs, les séniors ou incorporées dans les laits infantiles. Le petit-lait, c'est-à-dire le lactosérum, semble avoir été consommé par l'homme jusqu'au XIXe siècle. Il était déjà apprécié dans l'Antiquité comme médicament. Le célèbre médecin grec Hippocrate (IVe siècle avant Jésus-Christ) traitait la goutte et les maladies du foie avec le petit-lait. De Sissi, l'impératrice d'Autriche, à l'actrice Gwyneth Paltrow, ce breuvage-santé a toujours eu ses adeptes. Aujourd'hui, les allégations santé se sont multipliées et le petit-lait est recommandé par nombre de nutritionnistes. Au-delà de ses aptitudes à renforcer les défenses immunitaires, il permettrait de lutter contre les maladies cardiovasculaires, d'atténuer l'hypertension artérielle. Il est aussi considéré comme un probiotique naturel, favorisant la reconstitution de la flore intestinale. Il peut être consommé tel quel, ou associé comme ingrédient culinaire, pour ses vertus, mais aussi pour sa capacité à augmenter les performances physiques et lutter contre la fonte musculaire (sarcopénie) chez les personnes âgées.

Protéines d'intérêt

Le lactosérum est le liquide jaunâtre issu de la fabrication du fromage et plus généralement de l'ensemble des fermentations laitières (yaourt, fromage blanc). Contenant 93,6 % d'eau, sa partie sèche est constituée de lactose (76 g/l), de protéines solubles (13,5 %), de matières grasses (1 %), de minéraux (Ca, P, Mg, K, Fe) et de vitamines, principalement de la famille des vitamines B (B2, B12). Les protéines du petit-lait sont dites solubles car elles ne réagissent pas comme les caséines à la coagulation par la présure et les ferments. Elles représentent 20 à 25 % des protéines du lait, et varient avec le stade de lactation. Le lait de brebis est le plus riche en protéines solubles : plus de 11 g/litre de lait, contre seulement 5 à 6 g/litre de lait de vache, et 7 à 8 g pour le lait de chèvre. Les protéines du sérum sont regroupées en six grands types : β lactoglobuline, α lactalbumine, sérumalbumine, Immunoglobuline (IgG), glycomacropeptides et lactoferrine. Ces protéines présentent des caractéristiques fonctionnelles remarquables, à la fois par leur digestibilité, mais aussi par leurs propriétés de protection contre les micro-organismes (immunoglobulines), bactériostatiques (lactoferrine) antivirales (β lactoglobuline et α lactalbumine), et plus globalement participant au système immunitaire. La concentration en protéines à propriétés immunitaires est maximale dans le colostrum et en début de lactation, puis se réduit fortement en milieu de lactation, avant de croître à nouveau en fin de lactation. La lactoferrine de vache est utilisée pour certains traitements. Plusieurs études ont été menées en 2020 (Espagne, Russie) car la lactoferrine est apparue comme un bon candidat pour le traitement des cas de Covid lourds. Ces protéines sont bien pourvues en acides aminés essentiels, et en particulier en leucine qui peut être déficitaire dans certains régimes alimentaires. Ainsi, il suffit de 27 g de lactosérum pour apporter 3 g de leucine, alors qu'il faut 0,87 litre de lait, 164 g de viande ou 300 g de quinoa pour fournir la même quantité de leucine.

Faciles à digérer

Les nutritionnistes ont mis en évidence que les lactoprotéines du petit-lait sont parmi les plus faciles à digérer et à assimiler. Les caséines du lait sont précipitées dans l'estomac, alors que les protéines solubles vont être directement assimilées lors de la digestion, en accélérant l'apparition d'acides aminés essentiels (AAE) dans le sang et leur disponibilité pour la synthèse des protéines musculaires. On distingue donc les protéines rapides (lactosérum, viande) des protéines lentes (caséines, végétaux). Ces propriétés semblent intéressantes pour les personnes âgées en permettant de lutter contre la fonte musculaire (sarcopénie). Si les protéines de la viande sont aussi considérées comme des protéines rapides, la baisse de l'efficacité masticatoire rend intéressant les supports liquides tels que le petit-lait.

Jean-Marc Arranz



Au-delà de ses aptitudes à renforcer les défenses immunitaires, le petit lait permettrait de lutter contre les maladies cardio-vasculaires et d'atténuer l'hypertension artérielle.

Les « *whey* », des protéines pour les sportifs

L'arrivée sur le marché des concentrés de protéines de lactosérum (« *whey* » en anglais) a révolutionné le monde de la préparation physique des sportifs et de la musculation depuis deux décennies. L'effet « *protéines rapides* » s'est avéré particulièrement intéressant lors des phases de récupération après des entraînements intensifs, en musculation par exemple. Les protéines sériques sont commercialisées soit sous forme d'isolat (WPI : whey protein isolate, 90 % de protéines), soit sous forme de concentrés (WPC : whey protein concentrate, 30 à 90 % de protéines) de protéines sériques. Ces produits sont destinés à l'agroalimentaire, aux sportifs et aux séniors. L'exercice physique intense entraîne des lésions des fibres musculaires qui doivent être réparées. Cette réparation, et plus généralement la protéosynthèse, exige une bonne disponibilité plasmatique (dans le sang, N.D.L.R.) en AAE (acides aminés essentiels), dont la leucine. Petit lait et whey fournissent des protéines riches en AAE, digestes et rapidement disponibles pour la synthèse des protéines et la reconstitution des fibres musculaires.

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

26e Foire aux plantes rares à Bézouotte

• Samedi 7 et dimanche 8 mai

Depuis 1994, le village de Bezouotte accueille, lors du 2e week-end de mai, sa foire aux plantes rares. Plus de 100 exposants de France, de Belgique, d'Italie et des Pays Bas proposeront une grande diversité de plantes.

Infos pratiques : tarif 5 €, gratuit moins de 18 ans ; horaires de 10 h à 18 h ; parking gratuit ; petite restauration sur place à emporter.

NIÈVRE

Rendez-vous Mor'Vent de Boue

La troisième édition de Mor'Vent de Boue aura lieu le mercredi 7 mai à partir de 9 h avec un départ au stade de Château-Chinon. Outre le parcours de 10 km parsemés d'au moins 25 obstacles (meules de foin, portiques, marre de boue, etc.), une nouvelle course est ouverte aux 13 ans révolus sur 6 km. Les coureurs, aguerris ou débutants, sont invités à venir déguisés. Pour tout renseignements et inscriptions : www.morventdeboue.fr

Pour rappel, dans le cadre du Projet d'Initiative et de Communication (PIC) les étudiantes Bassma, et Coralie, du Legta du Morvan, se sont chargées de la communication de cet événement.

Découverte Un printemps à la ferme

Jusqu'au 29 mai, des agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent leurs portes pour des visites ludiques, pédagogiques et savoureuses.

EARL Commaille à Decize (15 chemin de la source), le 30 avril de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h et le 1er mai de 10 h à 13 h. Programme : Visite de la ferme, rencontre avec les animaux, dégustation des produits de la ferme (merguez, pâté, terrine etc.). Deux temps de dégustation sont prévus à 11h et 16h. Contact : Marie-Dominique Commaille au 06 24 32 77 08.

Le potager d'ici à Nevers (5 rue de la Chaume), le 1er mai de 10 h à 12 h. Programme : Visite de l'exploitation, explication sur les cultures en maraichage. Contact : Raphaël Revenu ou Jean-Marie Lambert : lepotagerdici58@gmail.com

La chèvrerie de la fillouse à Sully-la-Tour (La fillouse), courant mai (date non fixée). Programme : Présentation et visite de la ferme, dégustation des produits de la ferme. Contact : Raphaël Bourdon au 06 84 98 53 74.

Exposition « La nature près de chez soi »

• Jusqu'au 31 mai

La Maison du Tourisme de Saint-Brisson (à la Maison du Parc : les petites Fourches, 530 route de Saulieu) propose une exposition d'illustrations naturalistes signées par Vanessa Damianthe. Cette dernière invite les visiteurs à voir la nature (faune et flore) du quotidien autrement via une quinzaine de toiles (aquarelles ou crayon). L'exposition se déroulera du jusqu'au 31 mai 2022 : à partir du 1er avril : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; les samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30.

Entrée libre. Pour en savoir plus sur l'illustratrice : www.vanessa-damianthe.com

YONNE

Marché de producteurs

• Dimanche 5 juin

De 10 heures à 18 heures, à la ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire. Boissons artisanales (vins, Champagne, jus de pommes...), gourmandises sucrées (miel, glaces, crêpes...), préparations salées (fois gras, saucissons...), légumes et plants, et bien sûr du fromage seront à découvrir ou redécouvrir. Des animations et une visite guidée de la ferme sont également prévues. Pour plus d'informations, contacter le 03 86 33 03 73.

Printemps à la ferme

• 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

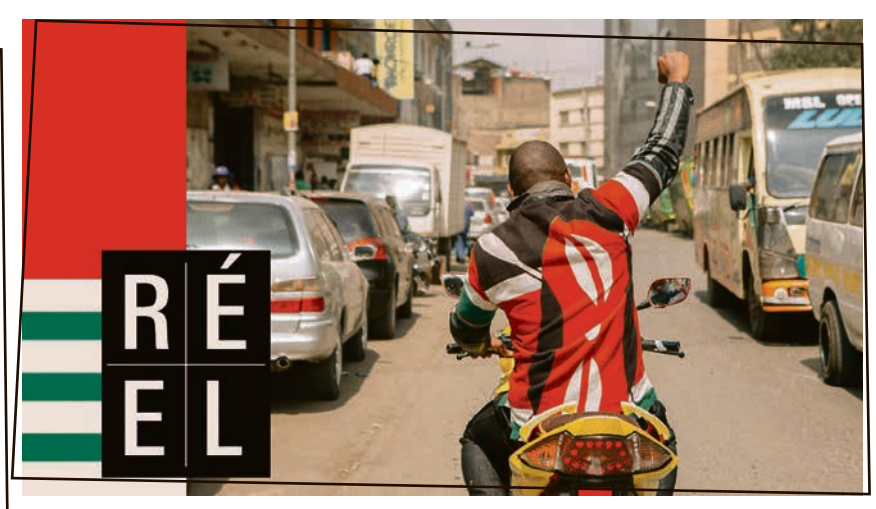
• 11 et 12 juin

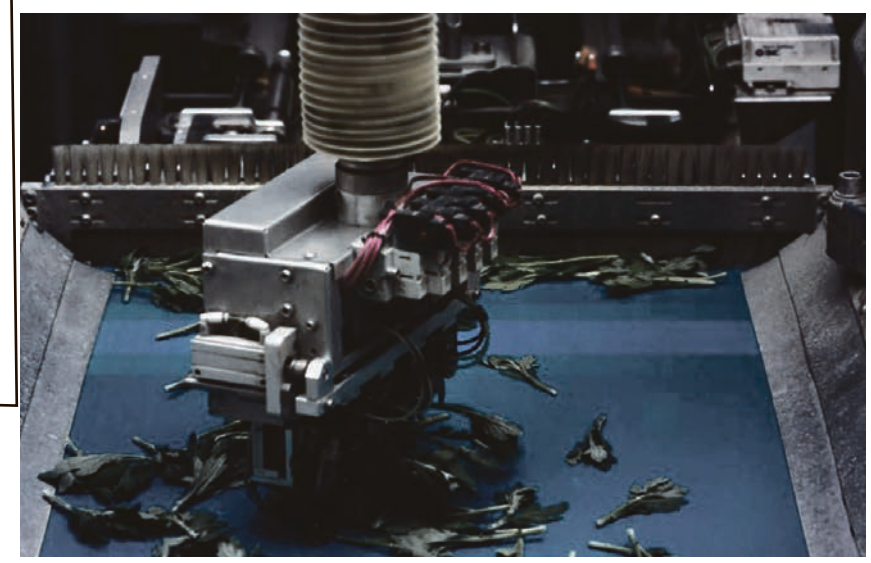
Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

D'autres images du monde agricole

Le festival Cinéma du Réel vient d'achever sa 44e édition. Ces films documentaires du monde entier posent un regard actuel sur l'activité agricole et le rapport à la nature.







Les serres du film *Agrilogistics*, **réalisé par Gerard Ortín Castellví en 2022, durée 21 minutes.**

Qu'est-ce qu'un film documentaire ? Le contraire d'un reportage télévisé qui bâcle son sujet en deux minutes et trois interviews, avec la voix off d'un commentaire simpliste et moralisateur ; ou pire encore, la vidéo téléphonique qui fait le buzz sur Facebook ou TikTok. Le documentaire de création n'utilise pas ces ficelles du prêt-à-penser et dure parfois plusieurs heures, tel Les Voix croisées, 122 minutes sur une coopérative agricole fondée au Mali en 1977 par des travailleurs immigrés d'Afrique de l'Ouest. Le documentaire prend le temps de regarder vivre des personnes dans leur environnement, le temps de les écouter. Il offre une vraie rencontre au spectateur. Pas de commentaire directif, peu d'interviews, plutôt des confidences et une parole libre, lors de plans longs qui vous donnent l'impression de voyager, de découvrir par vous-même une situation réelle, complexe et passionnante.

Depuis sa création en 1975, le festival Cinéma du réel se consacre à des thèmes de société. Reconnaissons que l'agriculture et l'élevage intéressent peu les réalisateurs français. Le rapport à la nature est abordé dans le film Merle noir, qui met en scène un ermite enregistrant le chant des oiseaux en Lozère. Le film Langue des oiseaux imagine, après une vaste extinction animale, le travail de « traducteurs d'oiseaux » qui s'ingénient à retrouver le langage disparu, à renouer un dialogue entre les espèces. Nachlied de Baptiste Pinteaux raconte l'histoire d'une femme âgée qui choisit de vivre seule dans la nature.
La sélection internationale montre davantage d'intérêt pour la production des nourritures. Taïwan présente The Raw and the cooked (le cru et le cuit) sur la chasse aux escargots chez une ethnie aborigène. Seas of Thirst (mers de soif) analyse une grave sécheresse en Égypte. Le film sénégalais Fad Jal évoque aussi la sécheresse et la difficulté d'exploiter les terres, que le gouvernement s'approprie désormais. Nnuba (Kabylie) décrit une organisation féminine pour faire paître le bétail à tour de rôle. Dans ma tête un rond-point (Algérie) révèle le quotidien des ouvriers dans le plus grand abattoir d'Alger. El Gort (Tunisie) observe deux jeunes Tunisiens qui travaillent dans le commerce du foin, durant des journées interminables. Sans terre (Brésil) présente des familles de paysans sur les propriétés d'une usine de canne à sucre en faillite.
D'où vient ce que l'on mange ? Le film anglo-espagnol Agrilogistics traverse des serres robotisées en Espagne. Sans une parole ni un visage humain : on ne voit que de rares mains gantées de plastique bleu, affectées à l'entretien et au graissage d'une machine, et le robot repart, infatigable. Des bras trieurs d'une précision et d'une rapidité effarantes rangent des bulbes tandis qu'un ordinateur affiche le rendement : 3 327 plantes à l'heure.

Les robots picorent avec la frénésie d'une poule mécanique. Dans Les Temps modernes de Charlie Chaplin (1936), le travail à la chaîne submerge les ouvriers ; en 2022, plus le moindre humain, la machine règne en silence. On pourrait presque imaginer que le film s'est réalisé automatiquement, avec les caméras de surveillance. Dans le gris acier des serres, seul le végétal apporte une note colorée – rouge, les tomates. Un instant, l'on croit apercevoir un minuscule humain, au loin, pilotant un chariot ; sans doute une illusion. D'autres chariots totalement autonomes glissent sans personne pour les conduire, entre des plants de tomate cultivés en hydroponie, à l'infini. Tels d'étranges insectes, les robots cueillent avec une infinie délicatesse. Les contrôles qualité sont impeccables, capteurs, écrans et intelligence artificielle à l'appui. La caméra avance dans les hectares d'acier et de technologie de l'usine à tomates. La nuit, l'errance devient fantomatique avec des travellings dans ce même paysage d'une agriculture non humaine. Un oiseau prisonnier des serres tente de fuir, en vain. Les 21 minutes du film s'achèvent et l'on n'a toujours pas aperçu, ni entendu, le moindre visage humain.
À l'opposé de cette technologie extraterrestre, Mangrove school explore avec lenteur l'étrange vie aquatique de la mangrove, ce milieu naturel entre jungle et eau, en Guinée Bissau. Les humains doivent apprendre à se déplacer d'un tronc à l'autre, à consolider un refuge de branches avec des feuilles, l'ingéniosité des pieds et des mains avec pour seul outil la machette. Cet entrelacs végétal est une école où les enfants écrivent sur leurs cahiers. Le film rappelle l'époque des bombardements de l'armée coloniale portugaise, la mangrove où se réfugiait la population. Une ingénieuse agriculture est pratiquée dans des bassins d'eau de pluie, non salée. Ce film semble témoigner d'une vie préhistorique – comment les humains du Néolithique construisaient-ils leurs abris ? Tout en étant futuriste, car l'on imagine la montée des océans provoquée par le réchauffement climatique. Comment vivre dans la nature, de la nature, les pieds et les jambes dans l'eau ? Ces habitants y parviennent.

Pour visionner les films après le festival, www.on-tenk.com en reprend certains, d'autres sortent en salle, ou bien se retrouveront sur les écrans des chaînes telles que Arte. Le documentaire est un passionnant voyage, un regard partagé qui aide à comprendre le monde actuel et la diversité des situations humaines.

Pierrick Bourgault